

Fiche d'entretien N° 1

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	Morlaye Sylla, 03/02/2012, Kindia centre
Sous titre	Premier facilitateur du cadre de concertation des organisations paysannes de Kindia (CCOP/K), l'une des structures de base de l'intercollectivité
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Membre du CCOP/K, âge 42 ans, tel : 00224/60461884

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique Guinée 44 met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a mandaté l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs de la collectivité unie soient écoutés sur l'expérience et voilà ce qui fait l'objet du présent entretien pour avoir vos points de vue sur la construction de l'intercollectivité.

Question centrale : comment construire une voix collective capable d'influencer l'action publique ?

Questions particulières :

I. la construction d'une vision commune

1.1. Pourquoi votre ou vos organisations ont-elle cherché à construire une collective ? Pourquoi avoir de l'influence ?

Avant de parler de l'intercollectivité qui regroupe les OP, les structures de jeunesse et les collectivités, il est bon de faire un regard sur le passé. A Kindia était une préfecture qui connaissait la présence de plusieurs organisations paysannes. Ces OP ont éprouvé la

nécessité de se réunir en plateforme de concertation qui est appelé le CCOPK. Dans cette même préfecture, il y a 9 communes rurales et une commune urbaine. Dans ces collectivités, les ONG qui intervenaient, assuraient une couverture un peu mal faite de telle sorte qu'il avait des CR qui pouvaient avoir deux à trois ONG qui appuient les OP qui y sont ; des CR qui n'avaient d'ONG pour appuyer ses OP. Ce qui dessinait une carte de couverture assez inégalement faite. Les OP de Kindia ont estimé qu'elles ne constituaient pas une femme qui ne devait avoir qu'un seul mari mais plutôt un homme qui a besoin d'être habillé de chemise, de chaussure, chapeau, de pantalon... . Pour couvrir tout ces besoins, il faut plusieurs ONG d'appui dont chacune apportera l'appui qu'elle est censée apporter et les OP seront dans tous les cas les heureuses bénéficiaires. De ce constat, un besoin de concertation entre les OP de la préfecture était là et depuis lors, des séries de concertations ont commencé depuis 2003. Lors de ces journées de concertations, les thématiques qui faisaient l'ordre du jour sont : avantages et inconvénients qu'une OP soit encadrée par un ou plusieurs ONG d'appui ; avantages et inconvénients de l'existence deux unions d'OP dans la même commune rurale ; avantage et inconvénients d'OP qui couvre plusieurs commune rurale. Ces rencontres ont eu lieu par exemple à Bankouya, Komoya et Kindia dans la salle APEK-agriculture.

Dans la poursuite de nos concertations en tant que OP, nous avons été appuyés par l'ONG APEK-Agriculture techniquement et par la Coopération Atlantique Guinée 44 à travers une requête que nous avons adressée à cette ONG. Au départ nous avons dénommé notre cadre comme ROPADEC (Réseau des organisations paysannes pour l'appui au développement économique de Kindia. Cette appellation aurait été mal vue par la structure faitière régionale qui pensait qu'il aurait conflit de compétence et que le ROPADEC risquerait de la relayer de ses missions. Bien qu'elle était informée de toutes nos activités et différentes réunions que nous organisions. Elle est passée par toutes les autorités comme le service déconcentré de l'agriculture pour que ce réseau ne puisse naître.

C'est ainsi qu'ayant compris ces obstacles qui se posaient déjà que nous avons organisé un forum préfectoral et qui a connu la participation de tous les acteurs concernés. Au cours de ce forum, un nouveau nom fut donné au cadre et qui deviendra CCOPK tout en ayant les missions, c'est-à-dire être une structure qui assure le porte parole des OP au niveau de la

Préfecture ; défendre les intérêts des OP ; assurer la mobilisation de ressources pour le cadre et tenir des rencontres régulières pour des partages d'information. C'est ainsi que les OP ont commencé à être représenté dans les structures comme la chambre régionale d'agriculture, la chambre préfectorale et les structures de la Préfecture.

Au même que le CCOPK se mettait en place, la plateforme des jeunes s'installait aussi. Au regard du CCOPK et du CAJEK, les collectivités ont eu l'initiative de se regrouper. Pour y parvenir, il aura un atelier au cours duquel ont participé les OP, les collectivités, les jeunes, les services techniques déconcentrés dont le total de participant a été estimé à plus de 60 personnes.

Au cours de cet atelier, le CCOPK a eu pour rôle d'expliquer au sortir de l'atelier aux OP la nécessité de l'intercollectivité. La participation du CCOPK s'est expliquée par le fait que malgré sa dynamique à la base, ses résultats étaient peu capitalisés dans les rapports et plans de développement des communes rurales qui les abritaient. Dans un exercice approfondi, sur les PDL et PAI des collectivités, nous constatons qu'elles n'indiquaient aucune action des OP qui étaient pourtant plus dynamique que les collectivités elles mêmes. C'est ainsi qu'à l'issu de l'atelier qui regroupe le CCOPK, les collectivités, les jeunes et les services déconcentrés que l'initiative pour la mise en place de l'intercollectivité est née.

L'intercollectivité est née par ce que nous sommes rendus compte qu'isoler, nous pouvons rien devenir. Depuis le démarrage de cet esprit de l'intercollectivité, les OP sont désormais associés à toutes les réunions de prise de décision en faveur du développement d'une commune rurale.

1.2. Quelle est la nature de cette vision commune ?

Les OP, les collectivités et la jeunesse sont les acteurs qui promeuvent l'intercollectivité. La vision commune est de s'associer pour peser sur les décisions publiques. Seule cette vision commune pourrait nous permettre de défendre nos intérêts. Un seul exemple dans ce domaine est le suivant : Kindia est une préfecture qui renferme quatre barrages hydroélectrique. Mais lors du match Guinée-Ghana, la ville a subi une coupure de courant qui a suscité des réactions de la part de la jeunesse en détruisant les locaux de l'EDG. Si l'intercollectivité était tout à fait formalisée, elle aurait demandé aux autorités de fournir le courant électrique

régulièrement pendant cette période de la Can. Ou au moins elle pouvait se battre pour qu'un barrage soit entièrement mis à la disposition de la Préfecture puisqu'il s'agit des micro-barrages.

1.3. Décrivez les différentes étapes de la construction de cette voix collective, les obstacles et les difficultés rencontrées ? Quels ont été les facteurs déterminants de la construction de cette voix ? Quel a été le rôle du partenaire français dans cette construction ?

Comme nous venons de le dire dans la mise en œuvre du cadre de concertation des OP et qui finira par constituer l'une des bases de l'intercollectivité, les étapes importantes du processus de l'intercollectivité sont : la mise en place des plateformes sectorielles depuis 2003 ; l'organisation des réunions de concertation entre les trois acteurs qui sont les OP, la jeunesse et les collectivités ; la naissance de la vision commune pour enfin évoluer vers l'intercollectivité.

Comme dans la naissance de toute structure, il est clair que des obstacles sont toujours rencontrés et seuls le courage et l'obstination permettent d'asphyxier. Dans le cadre de l'intercollectivité, nous sommes butés à des obstacles entre autres :

-il faut parler de la résistance au niveau de la structure faitière qui pensait avoir un concurrent dont il fallait admettre ;

-les obstacles au niveau des collectivités qui n'associaient pas les OP aux actions qu'elles envisageaient et qui avaient peur que les OP ne deviennent un jour une structure plus puissante qu'elles n'arriveraient pas à maîtriser ;

-la distance entre les OP et les collectivités car une chose reste fondamentale, la plupart des responsables des OP sont des intellectuels contrairement aux maires des collectivités. Leurs autorités ne reposent sur un large consensus de la population à cause de la façon de leur installation ;

- la complicité de l'administration agricole qui soutenait la structure faitière régionale

La crise de formation et d'information au niveau des élus locaux par rapport aux OP qui étaient en avance à cause des différentes formations reçues par le biais des différents partenaires d'appui ;

L'insuffisance des moyens financiers pour se prendre en charge en cette phase préparatoire. Certains élus ou responsables des OP viennent des distances de plus de 50 kilomètres qui demandent des transports dont l'intercollectivité ne pouvait pas saurer encore.

Malgré ces obstacles, l'organisation du forum a permis d'harmoniser nos points de vue et montrer aux uns et aux autres la nécessité de mettre cette vision commune. Les OP ont expliqué aux collectivités la possibilité d'avoir des ressources financières au-delà de l'impôt

Dans ce processus, des facteurs déterminants ont influencé l'évolution vers la vision commune. Parmi cet ensemble de facteurs déterminants, il cite en premier lieu le partage des intérêts. Avec l'intercollectivité, les communes peuvent partager des intérêts en tenant compte de la capacité de chaque commune rurale. Nous sommes conscients du fait que les communes n'ont pas les mêmes chances en termes de ressources, seules les actions en réseaux ont une capacité de viabilité. Aussi au compte des facteurs il faut noter la besoin de constituer une force pouvant peser sur les décisions des autorités publiques ; ensuite, la nécessité d'assurer le développement harmonieux des collectivités. Par l'intercollectivité, les communes rurales plus fortes auront le devoir d'assister les communes les plus faibles en termes de ressources ou de mobilisation.

Quant au rôle du partenaire français dans la construction de la voix collective, il est important ce rôle mais il est deux ordres. Ce rôle dans un premier temps a consisté à un appui technique par des orientations, des appuis conseils et d'appui à l'organisation des réunions de concertation. Dans un second temps, ce rôle a été d'ordre financier à travers la requête qui lui a été adressé et qui a permis de supporter certaines de nos dépenses courantes.

II. L'organisation de la voix collective

2.1. Votre réseau est-il structuré dans un cadre formel ? si oui, ce cadre formel constitue-t-il un atout pour votre organisation (pour son fonctionnement interne et pour la relation avec les pouvoirs publics) ?

A ce niveau nous vous disons que l'intercollectivité est à ses débuts. C'est normalement le 02/02/2012 que les textes et les instances devraient être installées. Mais les événements survenus le 01/02/2012 ont fait que la journée du comité du pilotage n'avait pas fini. Nous avons mis en place les bases mais la validation reste à faire. Nous estimons que la formalisation de la structure importante si nous voulons qu'elle soit légitime et efficace aux yeux des pouvoirs publics et des membres dont elle est l'émanation. La formalisation sera un atout pour rendre la structure plus capable de se défendre et de défendre les intérêts et répondre à sa mission c'est-à-dire de constituer un contre poids du pouvoir public. Sans la formalisation, nous estimons que la structure n'aurait aucun pouvoir pour influencer les décisions car elle ne jouit aucune légitimité.

2.2. Sur quels critères avez-vous sélectionné les membres de votre voie collective ?

Nous ne pouvons pas exactement répondre à cette question maintenant parce que le comité n'est pas encore installé. La journée aurait permis de répondre à cela. Ce que nous savons le comité provisoire qui avait été mis en place devrait élaborer les SRI et décrire les postes et les responsabilités liées à chaque. Nous sommes sûres que c'est par la voie électorale que les membres seront choisis. Ce serait de façon démocratique.

2.3. Quel type de dialogue à l'intérieur de ce réseau ou voie collective ?

Le réseau sera un cadre de concertation permanent entre les acteurs de la préfecture. Nous parlerons chaque fois de nos problèmes et verrons ensemble comment les résoudre. Le dialogue reposera sur ce que nous sommes capables de faire dans le développement de notre préfecture et les moyens de défense des intérêts de nos populations à la base.

2.4. Quelles initiatives concrètes avez-vous mené en commun ? Comment et par qui, ces initiatives ont-elles été élaborées ?

Nous vous avons dit que l'intercollectivité est en phase de naissance. Néanmoins nous avons commencé à réfléchir sur les fonds de l'intercollectivité. A ce jour, les communes sont prêtes à prélever sur leurs budgets un montant pouvant servir le fonctionnement de l'intercollectivité. Ce fond est d'ailleurs appelé le fonds pour le développement intercommunal. Cette initiative est partie des collectivités elles même par ce que dès les premières réunions l'un des soucis exprimé a été les moyens qu'il faut pour permettre à l'intercollectivité de fonctionner. Ainsi, un comité a été mis déjà en place pour ouvrir un compte pouvant l'abriter lorsqu'il sera disponible. Mais pour avoir des données dans ce sens il serait bon de revenir à Kindia après une année. Vous trouverez que nous avons entrepris des activités dans ce sens.

2.5. Quel est le rôle de votre partenaire français dans l'organisation du réseau ? Est-il représenté dans le réseau ? Devrait-il être représenté ?

Nous avons commencé l'ensemble du processus bien avant ce partenaire français. Mais au fil du temps, nous nous sommes rendus compte qu'il faut un appui tant sur le plan financier que technique. Nous apprécions assez cet appui car le problème transversal des collectivités à Kindia est la faiblesse des ressources et leur faible mobilisation. Si une ONG nous accompagne dans le but de faciliter la mobilisation et les manières de bien les gérer, nous ne pouvons que nous réjouir. Le partenaire n'a fait qu'un appui technique et financier mais il ne peut pas être représenté au sein du réseau dans la mesure où il s'agit bien d'un réseau des collectivités de Kindia et la finalité les reviendra. Un partenaire ne peut avoir qu'un rôle d'accompagnement et c'est ce que notre partenaire français a fait.

2.6. Comment l'organisation interne de votre réseau pourrait-elle être améliorée ?

Pour le moment le réseau est en voie de naissance. Attendons qu'elle naisse et qu'elle connaisse des problèmes, nous verrons bien comment améliorer son organisation interne si elle connaissait des problèmes. A l'instant, il est difficile de se prononcer sur cet aspect.

III. Les modalités de mobilisation de la voix collective

3.1. Quelle est la légitimité de cette voix collective auprès des organisations et des individus qui sont censés la porter ? Auprès du public plus large qu'elle est censée défendre ? Auprès des pouvoirs publics ?

L'intercollectivité est une structure mise en place à partir des organisations qui sont l'expression de la population à la base. Si nous regardons la préfecture et que nous prenions une personne donnée soit elle planteur, maraîchère ou appartient à une union. Ce sont ces unions qui ont propulsé l'intercollectivité. Cela montre une légitimité de l'intercollectivité auprès des populations à la base dans la mesure où aucune action n'a été réalisée en leur absence. Actuellement les populations font recours facilement aux structures de base l'intercommunité que n'importe quelle structure. Seule une intercollectivité permet d'avoir une influence de ce genre. Nous nous en chargeons actuellement des conflits entre agriculteurs et éleveurs et qui sont permanents dans la préfecture. Toutes ces interventions ne sont possibles que si la structure est légitime à la base et c'est pourquoi nous ne doutons pas du tout de la légitimité de l'intercollectivité.

3.2. Etes-vous restés à une phase de revendication ou avez-vous effectué des propositions ? En quoi la nature de la voix collective (revendications, propositions, contestation) facilite-t-elle ou non la mobilisation collective ? Est-il préférable de commencer par un certain type d'action pour favoriser la construction de la voix collective ?

Fort de cette légitimité populaire, bien que l'intercollectivité ne soit pas encore formalisée, nous avons appuyé les élus locaux à débloquer les ristournes que la société minière avait offert aux collectivités locales et que l'autorité déconcentrée avait tendance à confisquer. Grâce à l'intercollectivité, nous avons interpellé les populations à la base qui ont déclaré au niveau de la radio rurale qu'elles sont informées que leurs CR¹ ont bénéficié d'une subvention mais qu'elles ne voyaient aucune trace de celle-ci dans leurs CR. C'est ainsi que les autorités déconcentrées ayant écouté ces déclarations des citoyens ont appelé les élus des CR pour leur donner les montants qui revenaient à leurs communautés ;

Nous membres des OP attirons l'attention à travers l'intercollectivité des autorités publiques sur les dégâts que causent les sociétés minières sur les villages. Par conséquent nous faisons

¹ CR : Communes rurales

à ce que les villages subissant plus dégâts aient des mesures de compensations plus grandes à la dimension des pertes subies. Mais au-delà des aspects de revendication, nous proposons des solutions et les populations savent à la base à qui s'adresser quand il y a telle ou telle situation

3.3. Quels sont les outils d'information, de mobilisation que vous utilisez pour entretenir le lien avec les revendications de votre base sociale (membres du réseau, population locale) ?

Vous savez la préfecture de Kindia est grande mais malgré cette immensité nous nous connaissons. Autour de nos affaires, nous nous retrouvons facilement. Nous utilisons comme outils d'information la radio rurale, la téléphonie mobile, les correspondances écrites.

3.4. Avez-vous engagé un dialogue avec les pouvoirs publics ? Si oui, à quel stade du développement de la voix collective ce dialogue a-t-il été engagé ? En quoi le dialogue avec les pouvoirs publics a-t-il aidé, ou non, à renforcer la structuration de la voix collective ?

Au stade actuel il est difficile de parler de dialogue avec les pouvoirs publics. Certes nous nous consultons à l'informel et lors de nos rencontres préparatoires de l'intercollectivité, nous avons associé les cadres des services techniques mais c'était dans le but de nous apporter des appuis techniques. Les autorités publiques sont informées de nos réunions mais il faut attendre que la structure soit formalisée c'est-à-dire le statut, le règlement intérieur et les instances validées pour que le cadre de dialogue soit créé. Ce que nous pouvons dire c'est revenir à Kindia un an après pour constater les différents dialogues entamés par l'intercollectivité.

3.5. Comment parvenez-vous à articuler le dialogue entre les différents niveaux avec lesquels vous êtes en contact (local, national, international) ?

A vrai dire l'intercollectivité en voie de naissance. Nous essayerons d'articuler tous ces niveaux mais il faut que la structure naisse. Vous avez sûrement constaté lors de l'assemblée du comité de pilotage de l'intercollectivité, il y avait le représentant du conseil national des OSC, de la DND². Cela est déjà un signe d'une articulation des différents niveaux qui viendra après

3.6. Comment la mobilisation au profit de la voix collective pourrait-elle être améliorée ?

Pour le moment nous pouvons rien dire attendons que la structure naisse et on verra bien l'amélioré si elle constituait un problème.

² DND : direction nationale de la décentralisation

IV.L'autonomie de la voix collective

4.1. Comment parvenez-vous à éviter que votre voix collective soit manipulée politiquement ?

On ne peut parler de manipulation que quand l'intercollectivité va naître. Mais soyez rassuré, nous mettrons en place des moyens pour être à l'abri de ces manipulations. Par exemple nous ne serons pas contre qu'un membre de l'intercollectivité ait des convictions politiques mais il doit l'affirmer en tant que citoyen pas au nom de l'intercollectivité.

4.2. Comment parvenez-vous à maintenir votre autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics ? Vis-à-vis du partenaire français ?

Puisque l'intercollectivité n'est pas encore née si non il est normale que nous soyons autonome par à nos partenaires. C'est pourquoi, les réflexions ont commencé. La preuve est que les collectivités ont pensé mettre en place un font d'intercollectivité et elles pensent le mobiliser à partir par exemple de 10% de leur budget annuel.

4.3. Cette autonomie a-t-elle évolué au fil du projet ?

Notre autonomie évolue par ce que nous avons commencé à penser aux mécanismes d'autonomisation ; la mise en place d'un comité pour ouvrir un compte abritant le fonds intercommunal.

4.4. Comment pensez-vous que cette autonomie pourrait être améliorée ?

Une meilleure façon d'amélioration notre autonomie est la mise en œuvre des projets et le gouvernement pourrait appuyer la structure dans son autonomisation quand l'intercollectivité deviendra une structure dynamique. Mais aussi, un élargissement de notre porte feuille de partenariat avec les réseaux d'intercollectivité qui existe dans d'autres pays du Sud ou du Nord.

Synthèse de l'entretien N°1

Kindia est une préfecture qui connaît la présence de plusieurs organisations paysannes. Ces OP se sont formées en une plateforme de concertation qui est le CCOPK. De même, dans la même préfecture, il y a 9 communes rurales et une commune urbaine et dans ces communes, les ONG qui intervenaient, le faisaient de façon inégale de sorte qu'il avait des CR favorisées et d'autres non. Les OP se sont dit qu'elles n'allaient pas continuer à être une femme pour toutes les ONG mais un homme qui peut avoir plusieurs femmes donc plusieurs ONG suivant les domaines et les besoins des OP.

A l'image des OP, les collectivités ont pris l'initiative de se mettre ensemble. Pour y arriver, il y a eu un atelier de concertation au cours duquel, les OP, les collectivités et la jeunesse, les

services techniques déconcentrés se sont retrouvés et le total de participant faisait 60 personnes. L'intercollectivité est né dans ce contexte et les collectivités se sont rendues compte qu'isoler elles ne pouvaient pas devenir de rien. Depuis le démarrage de cet esprit, les OP sont désormais associées à toutes les prises de décision, de réunion. Actuellement la vision de l'intercollectivité est de s'associer pour peser sur les décisions publiques. Car seule cette vision commune pourrait les permettre de défendre les intérêts. La mise en place du cadre de concertation des OP de Kindia a été une des racines de l'intercollectivité.

Les étapes importantes ont été la mise en place des différentes plateformes comme le CCOPK depuis 2003, l'organisation des réunions de concertation entre les trois acteurs que sont les OP, la jeunesse et les collectivités ; ainsi de ces étapes, la vision commune est née mais elle fut confrontée à des difficultés comme la non prise en compte des OP dans les actions des collectivités. Les OP étaient complètement ignorées par les collectivités dans leurs interventions. D'un autre côté, il faut parler le manque de formation et d'information au niveau des élus comparativement aux dirigeants des OP qui sont dans la plupart des cas des intellectuels. Seule l'organisation du forum a permis de surmonter ces obstacles et d'harmoniser les points de vue et de montrer aux uns et aux autres la nécessité d'aller vers cette vision commune.

Durant le processus, des facteurs importants ont influencé l'évolution vers la vision commune. Il s'agit le partage des intérêts. Avec l'intercollectivité, les CR peuvent partager des intérêts en tenant compte de leur capacité. Les communes de Kindia n'ont pas les mêmes ressources donc les actions en réseau constituent une meilleure voie pour sortir de la pauvreté. Au compte des facteurs, il faut citer le besoin de constituer une force pouvant peser sur les décisions publiques. Tout le parcours a connu l'appui du partenaire français qui est Guinée 44. Ce rôle a été financier et technique.

Quant à la formalisation, il faut dire que l'intercollectivité est à ses débuts. C'est vrai le processus de formalisation est entamée à travers la rédaction des documents juridiques qui seront validés bientôt par l'AG. Nous estimons que la formalisation du réseau est importante si nous voulons qu'elle soit légitime et efficace aux yeux de tout le monde. Au stade actuel, il est difficile pour nous de parler des critères de sélection des membres. Nous savons néanmoins que les critères sont consignés dans le SRI et l'AG les validera prochainement.

L'intercollectivité est un réseau permanent de concertation entre les acteurs. Il permettra de parler de nos problèmes et de ce que nous sommes capables de faire dans le développement de la Préfecture.

Nous ne pouvons pas parler avec le pouvoir public maintenant. L'intercollectivité est sur la voie de devenir une structure réelle. Les collectivités ont néanmoins réfléchi sur la mise en place d'un fonds intercommunal qui sera prélevé sur les différents budgets des collectivités. Cette initiative est partie des collectivités elles mêmes. Bien que tout le long du processus de l'intercollectivité, le partenaire a joué un rôle d'appui cela n'entraîne pas sa représentation dans les organes de l'intercollectivité. Aussi, nous ne pouvons pas maintenant parler d'améliorer de l'organisation du réseau à cause de sa jeunesse.

L'intercollectivité est une structure mise en place par des organisations qui sont l'expression de la population à la base. L'image de la préfecture de Kindia montre que quelle que soit la personne que nous prenons, elle est soit un planteur, soit un maraîcher ou appartient à une union. Les populations font recours à l'intercollectivité pour poser leurs problèmes en occurrence les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Fort de cette légitimité, les OP et les collectivités ont débloquent les ristournes que la société minière a offertes aux collectivités et que l'autorité déconcentrée avait l'habitude de confisquer. Pour mobiliser les différentes voies, nous utilisons la radio, les correspondances comme outil d'information.

S'agissant du dialogue, il faut retenir que l'intercollectivité doit se formaliser avant d'entamer des dialogues utiles. Cependant, l'intercollectivité, a réussi à articuler tous les niveaux. Les populations, la DND et les OSC sont impliquées et participent à toutes les réunions. Pour le moment Nous ne pouvons rien dire sur les moyens pour améliorer la mobilisation de la voie ; par contre, l'intercollectivité doit être une structure autonome. La preuve est que les collectivités ont décidé de prélever 10% de leurs budgets pour constituer le fonds intercommunal en mettant des progrès concrets et sollicitant aussi l'appui du gouvernement.

Fiche d'entretien N°2

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	Mamadou Kéita président CAJEK, Amadou Oury Barry, relation extérieure et partenariat CAJEK Sékou Doumbouya, chargé de l'environnement, Tourisme et développement communautaire de la CAJEK Kindia ; Yousseuf Fofana membre CAJEK. 04/02/2012, Siège de CAJEK Kindia
Sous titre	Les acteurs de la coordination des associations de jeunesse à Kindia et qui veulent avoir une place dans l'intercollectivité pour prendre en compte les préoccupations des jeunes dans les actions de développement.
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Membre du CAJEK, Tel : 63595871

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a mandaté l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs de la collectivité unie soient écoutés sur l'expérience et voilà ce qui fait l'objet du présent entretien pour avoir vos points de vue sur l'intercollectivité.

Question centrale : Comment construire une voix collective capable d'influencer l'action publique ?

Questions particulières :

I. La construction d'une vision commune

Pourquoi votre ou vos organisations ont-elles cherché à construire une voix collective ? Pourquoi chercher à avoir de l'influence ?

Mr kourouma avant de revenir à votre question, il est intéressant que nous vous parlions de notre structure mère qui est la CAJEK. La CAJEK que vous connaissez actuellement était appelé UAJK (Union des Association de jeunesse de Kindia). Cette ancienne structure avait dans le temps tiré des relations de partenariat avec l'ONG Guinée 44 depuis 2003. En ce moment nous qui animons aujourd'hui étions encore très jeunes. Il n'y avait que nos aînés. En 2003 vu, la vieillesse des nos frères et les nouvelles politiques que le pays était entrain de mettre en place en matière de jeunesse, nous avons procédé à une élection où les responsables qui sont devant vous seront élus par les jeunes.

En 2004, le gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique de jeunesse à la base et ayant constaté l'absence de structures de jeunesse au niveau régional et préfectorale, a décidé de redynamiser les associations de jeunesse en les intégrant dans une coordination capable d'accompagner les dites associations mais aussi d'appliquer la politique de gouvernement en matière de jeunesse. Cette nouvelle approche a trouvé qu'à Kindia existait déjà de multiples associations formelles ou non et l'union des jeunes de Kindia était bien une structure qui répondait à ce besoin.

C'est ainsi que sous cette nouvelle impulsion gouvernementale, UAJK deviendra CAJEK, dénomination donnée à toutes les structures de coordination des associations dans les différentes Préfectures du pays. Aussi déjà l'UAJK avait acquis des expériences à travers de l'ONG Guinée 44 en matière d'association de jeunesse et l'UAJK deviendra une référence dans ce sens pour les autres préfectures. Malgré ce renouveau, seule la CAJEK de Kindia est restée une structure dynamique au sens réel. Dans son parcours, Guinée 44 a été d'un apport important encourageant à travers des appuis techniques et financiers cette politique de la CAJEK de Kindia.

Nous aussi depuis que nous avons été élus comme responsables de la CAJEK, nous avons procédé à une activité intense de restructuration et formation interne par rapport aux missions de chaque membre. Nous avons mis en place des commissions de travail et nous avons eu des activités de jeunesse financées par Guinée 44.

Le parcours est vraiment riche mais aussi avec des petits problèmes puisqu'en réalité notre institution d'encadrement d'appui qu'est Guinée 44 connaîtra une crise en sein qui va conduire à l'arrêt de tout financement de nos activités. De conventions de partenariats nous passerons à des simples prestations de services. C'est dans ce contexte nous avons effectué la prestation de services relative au projet d'urgence alimentaire et le projet des trois rivières. Néanmoins ces projets ont permis à la CAJEK d'assurer le salaire de nos employés permanents comme le trésorier de la CAJK qui avait eu pour tâche de suivre les projets mis en œuvre par la structure. En cette année 2012, nous retombons à nouveau dans une crise nouvelle avec une rupture de financement et d'activités.

Nous avons procédé à beaucoup d'activités tant dans le cadre de la formation des autres structures de jeunesse, le conseil et la formalisation des associations qui avaient une image plus responsable. Nous avons participé à des rencontres d'échanges à Mamou, Forékariah pour partager avec les jeunes de ces préfectures notre expérience.

Pour nous résumer sur cette partie Mr Kourouma, la CAJEK est une structure d'appui et d'accompagnement des jeunes créée en 1993 sous l'actif de trois associations sportives de jeunes qui au fil de l'évolution a bénéficié du fonds COBAP (Commission d'Octroi des Bourses aux projets associatif). Avant, vous comprendrez que c'était un système clanique qui dominait la vie des structures de jeunesse à Kindia et finalement sous l'appui des partenaires deviendra de plus en plus formelle et s'oriente vers le développement. Cette évolution a permis à la CAJEK de donner des formations aux autres associations de jeunesse, de monter des micros projets et faciliter la participation des jeunes dans le développement de leurs milieux.

Pour revenir à votre question, cette expérience d'union et de solidarité au niveau de la jeunesse et des autres structures comme les OP donc des organisations de la société civile qui devenaient de plus en plus dynamique à tel point qu'elles tendaient à prendre le rôle des collectivités qui ont en charge réel du développement à la base, attirera l'attention des élus qui vont penser à une union à leur niveau.

Sur ce point, ce que nous avons de commun avec l'intercollectivité est nous que nous promouvons l'union des associations de jeunes or les collectivités qui veulent s'unir reposent sur les jeunes donc il y a nécessité que l'intercollectivité puisse penser aux structures de jeunesse. Notre ambition aujourd'hui est de voir les jeunes devenir membres du comité de pilotage de l'intercollectivité pour que les projets de jeunesse ne passent sous silence dans les actions des collectivités. Ces collectivités étaient dans le temps d'ailleurs préoccupées aux questions de jeunesse et elles ont pensé à la mise en place d'un fonds d'insertion des jeunes FIAJ (Fonds d'Intercollectivité d'Appui aux Initiatives de Jeunes)

Ecoutez Mr Kourouma, il y a un adage chez nous qui dit que seul nous pouvons rien. L'exemple frappant que nous donnons dans ce sens est les 8 milliard de francs guinéens que la CR de Mambia vient de bénéficier à travers la Société minière Rusal. Consciente de cette idée de l'intercollectivité, le montant a été reparti entre toutes les collectivités. Vous comprendrez dans ce sens que les collectivités n'ont pas les mêmes chances et ne disposent pas les mêmes possibilités de ressources. Donc l'intercollectivité permet aux uns et aux autres de s'entraider.

1.2. Quelle est la nature de cette vision commune? Quels sont les acteurs (individus et organisations) impliqués dans l'élaboration de cette vision commune?

La nature de la vision à notre avis est une vision de développement des territoires. Loin donc d'une concurrence entre les collectivités mais une approche qui consisterait à se compléter.

Dans cette vision commune il y des acteurs comme la jeunesse, les OP, le bureau provisoire du comité qui animent les activités en attendant la formalisation. A ces acteurs, il y a notre partenaire Guinée 44 qui joue le rôle d'appui et conseil.

1.3.Décrivez les différentes étapes de la construction de cette voix collective, les obstacles et les difficultés rencontrées ? Quels ont été les facteurs déterminants de la construction de cette voix ? Quel a été le rôle du partenaire français dans cette construction ?

Mr Kourouma, il faut le dire, l'intercollectivité est un projet en essai. La structure n'est pas complètement née. Donc les grandes étapes ont été des séries de concertations entre les acteurs et lors de la concertation finale, un bureau provisoire a été mis en place pour assurer la conduite des activités et devraient élaborer les textes juridiques et les organes qui doivent être validés par l'assemblée générale constitutive. Jusqu'à la validation des textes disons que l'intercollectivité est en forme imaginaire.

Mais au début il y des obstacles et des difficultés. Le bureau provisoire qui a été mis en place ne contient aucun jeune et comment l'intercollectivité pourra prendre en compte des projets jeunes dans une telle condition. Nous pour corriger la situation, nous attirons l'attention des jeunes au niveau de la commune urbaines et rurales pour qu'ils ne croissent plus la main devant la gestion des affaires des collectivités. Mais disons l'obstacle majeur a été la négligence de la place des jeunes dans le processus de l'intercollectivité.

Le rôle du partenaire français est immense. Ce partenaire a accompagné tout le processus de mise en place de l'intercollectivité tant sur le plan technique et financier. Toutes les rencontres de concertations ont été financées par ce partenaire.

Des facteurs déterminants il y en a eu. Il s'agit de la volonté des élus qui veulent se mettre ensemble; l'appui de la CAJEK aux jeunes à la base ; une prise de conscience au niveau des collectivités qui sont conscientes du fait qu'elles n'ont pas les mêmes capacités de ressources ni les mêmes capacités de mobilisation et essentiellement l'appui du partenaire qui a pris en charge toutes les rencontres organisées autour de cette intercollectivité.

II.L'organisation de la voix collective

2.1. Votre réseau est-il structuré dans un cadre formel ? Si oui, ce cadre formel constitue-t-il un atout pour votre organisation (pour le fonctionnement interne et pour la relation avec les pouvoirs publics) ?

Non mais la formalisation en cours et le processus est très avancé. La réunion du jeudi, 02/02/2012 était prévue pour finaliser cette formalisation qui est une condition nécessaire pour la reconnaissance administrative. Malgré, les événements survenus à la suite du match Guinée-Bostwana ont fait que la ville a connu des tensions qui n'ont pas permis à la réunion à de se terminer. Si non, nous estimons que la formalisation est capitale pour la survie de l'intercollectivité si elle veut faciliter ses relations avec le pouvoir public et être efficace à la base. La formalisation permettra aux structures à la base d'obéir aux principes sur lesquels elles se sont mises en accord.

2.3. Sur quels critères avez-vous sélectionné les membres de votre voix collective/réseau ?

Ecoutez Mr kourouma, nous n'avons pas de représentants dans le comité provisoire et donc nous ne pouvons pas savoir quelles seront les conditions d'éligibilité d'un membre du comité. Nous ne savons pas qui peut être membre ou non et suivant quel critère. Mais attendons l'assemble générale pour voir comment les choses se passeront. La seule amertume que nous avons en tant que jeunes est le fait que nous ne voyons aucune perspective d'intégration des jeunes à l'intercollectivité.

2.4. Quel type de dialogue à l'intérieur de ce réseau ou voix collective ?

Oui surement les acteurs se consultent entre eux mais nous jeunes, nous ne sommes pas associés donc il est difficile pour nous prononcer sur ce dialogue et même sa nature

2.5. Quelles initiatives concrètes avez-vous mené en commun ? Comment, et par qui, ces initiatives ont-elles été élaborées ?

En commun et aux premiers débuts, nous avons organisé un tournoi de foot Ball d'intercollectivité. Nous avons donné des formations aux autres jeunes des communes rurales et tenir des séances de sensibilisation pour des jeunes autour de l'intercollectivité et la nécessité de leurs implication dans la gestion des affaires de leurs communes.

2.6. Quel est le rôle de votre partenaire français dans l'organisation du réseau ? Est-il représenté dans le réseau ? Devrait-il être représenté ?

Nous ne cessons de revenir sur ce rôle du partenaire qui a permis d'assurer l'accompagnement nécessaire à cette dynamique de l'intercollectivité. Son rôle est d'ordre technique et financier. Ce partenaire n'est pas membre du réseau. Il assure l'appui nécessaire à la structure mais elle ne peut en devenir membre.

2.7. Comment l'organisation interne de votre réseau pourrait-elle être améliorée ?

Nous vous disons que la structure n'est pas encore validée dans son dispositif juridique. C'est après quelques temps de fonctionnement que nous verrons bien si le comité à des problèmes pour penser à une amélioration de son organisation. Nous estimons qu'il manque de la prise en compte de la place des jeunes or cela est important

III. Les modalités de mobilisation de la voix collective

3.1. Quelle est la légitimité de cette voix collective auprès des organisations et des individus qui sont censés la porter ? Auprès du public plus large qu'elle est censée défendre ? Auprès des pouvoirs publics ?

L'intercollectivité n'est pas encore née jusque là puisque l'AG n'est pas encore tenue. Nous pensons qu'elle peut avoir une légitimité par ce que c'est la manifestation de la volonté des collectivités donc des populations à la base. La formalisation la rendre encore légitime. Nous disons l'intercollectivité est la voix des sans voix et serait un cadre de défense des intérêts des différentes collectivités en réseau.

3.2. Etes-vous restés à une phase de revendication ou avez-vous effectué des propositions ? En quoi la nature de la voix collective (revendications, propositions, contestation) facilite-t-elle ou non la mobilisation collective ? Est-il préférable de commencer par un certain type d'action pour favoriser la construction de la voix collective ?

L'intercollectivité n'est pas encore née mais elle doit dépasser la phase de revendication pour devenir un vrai pôle de développement. Pour y devenir elle doit avoir des objectifs clairs. Par exemple la mise en place d'un fonds d'intercommunal est une vision que nous pouvons apprécier et la conception d'un plan d'action prenant en compte les priorités de toutes les collectivités. Pour tout cela la porte d'entrée est la concertation mutuelle.

3.4. Quels sont les outils d'information, de mobilisation que vous utilisez pour entretenir le lien avec les revendications de votre base sociale (membres du réseau, population locale) ?

Nous vous disons encore que nous ne sommes pas impliqués à l'ensemble du processus certes nous participons à certaines concertations et nous recevons des correspondances d'invitation, les invitations à la radio. Nous sommes sûres que c'est de cette façon que les collectivités sont aussi informées ou reçoivent des nouvelles.

3.5. Avez-vous engagé un dialogue avec les pouvoirs publics ? Si oui, à quel stade du développement de la voix collective ce dialogue a-t-il été engagé ? En quoi le dialogue avec les pouvoirs publics a-t-il aidé, ou non, à renforcer la structuration de la voix collective ?

Nous de la coordination des associations pouvons pas dire exactement s'il a eu des dialogues engagés ou pas.

3.6. Comment parvenez-vous à articuler le dialogue entre les différents niveaux avec lesquels vous êtes en contact (local, national, international) ?

A notre avis les gens du comité provisoire sont mieux placés pour répondre à cette question. Ce que nous savons est que les collectivités à la base sont déjà dans la dynamique et les autorités préfectorales sont informées de ce qui se passe. Mais nous ne pouvons rien dire du niveau national.

3.7. Comment la mobilisation au profit de la voix collective pourrait-elle être améliorée ?

Puisqu'elle n'a pas encore commencé à fonctionner si non il faut une implication de toutes les structures puisque l'intercollectivité deviendra à coût sûr la structure qui va chapeauter toutes les organisations à la base. Donc il est normal que toutes ces organisations soient représentées en son sein

IV. L'autonomie de la voix collective.

4.1. Comment parvenez-vous à éviter que votre voix collective soit manipulée politiquement ?

Attendons qu'elle naisse mais à notre avis il faut des personnes apolitiques dans la structure. Aussi il faut une consultation de la base sur chaque question engageant les collectivités à travers le comité de pilotage. Ces dispositifs permettront d'éviter des manipulations politiques.

4.2. Comment parvenez-vous à maintenir votre autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics ? Vis-à-vis du partenaire français ?

L'autonomie dépendra de l'engagement des collectivités à se prendre en charge en mettant des mécanismes de prise en charge comme par exemple la mise en place d'une caisse

intercommunal où chaque collectivité s'engage à assurer l'alimentation. Ces dispositifs permettent d'assurer l'autonomie vis-à-vis du partenaire et des pouvoirs publics.

4.3. Cette autonomie a-t-elle évolué au fil du projet ?

C'est le partenaire qui a donné des orientations qui permettent d'avoir une vision claire de la structure mais quant à l'évolution de l'autonomie il faut attendre qu'elle commence à fonctionner.

4.4. Comment pensez-vous que cette autonomie pourrait être améliorée ?

Pour le moment nous ne pouvons rien dire à propos.

Synthèse de l'entretien N°2

Nous ne pouvons pas parler de l'intercollectivité sans faire recours à notre structure mère qui est la CAJEK. La CAJEK a été largement appuyé par l'ONG Guinée 44 depuis 2003. En 2004, le gouvernement dans sa politique de jeunesse et ayant constaté l'absence de structure de jeunesse au niveau régional et préfectoral, a décidé de redynamiser les structures associatives de jeunes qui existaient dans ces lieux. C'est ainsi que sous cette nouvelle impulsion, UAJK de Kindia qui était une association de jeunes à l'époque deviendra la CAJEK qui aura des expériences à travers l'appui de Guinée 44. Depuis, la CAJEK, est devenue une structure d'appui aux autres structures de jeunesse à la base et à ce titre, elle a réalisé des activités de formations pour celles-ci.

Pour revenir à la première question, cette expérience des structures de jeunesse, de solidarité au niveau de la jeunesse et d'autres structures comme les OP donc les OSC qui devenaient de plus en plus puissante et performantes à tel point qu'elles avalisaient le rôle des collectivités qui ont charge d'assurer le développement à la base. Cette performance attirera l'attention des élus locaux qui penseront à une vision commune.

Nous, ce que nous avons de commun avec l'intercollectivité est que nous en tant que jeunes, nous promouvons l'union des associations de jeunesse, or les collectivités qui veulent s'unir, reposent sur les jeunes. Si les collectivités sont passées à l'union, c'est par ce qu'elles ont constaté que seule, une collectivité ne peut rien et surtout un adage de chez nous dit ceci : un

doigt ne peut qu'indiquer un objet sans pouvoir le prendre. L'intercollectivité permet aux uns et aux autres de s'entraider.

Cette vision en construction se veut un cadre de promotion du développement des territoires. Loin donc d'une concurrence entre les collectivités mais une vision qui consiste à se compléter. La construction de la vision commune a connu la présence d'un ensemble d'acteurs que sont les collectivités, les OP, la CAJEK et le partenaire français. Nous avouons que l'intercollectivité est un projet qui est entrain de se mettre en place. Les étapes importantes ont été des séries de concertation entre les acteurs ; la mise en place d'un bureau provisoire qui aura pour mission d'élaborer des textes juridiques. Comme toute structure, à ses débuts, l'intercollectivité a mis un bureau provisoire en place et aucun jeune n'a participé. Nous estimons que sans les jeunes qu'elle ne pourra pas prendre en compte les questions de jeunesse si les jeunes sont absents dans la structure. Les facteurs déterminants qui sont à considérer dans la mise en place de l'intercollectivité sont la volonté des élus, l'appui de la CAJEK, la prise de conscience au niveau des collectivités et l'appui du partenaire français. Dans l'ensemble du processus, ce partenaire a joué un rôle important sur le plan technique et financier.

A ce jour, nous ne pouvons pas parler de structures formelles mais la formalisation est en cours et nous pensons que la formalisation est indispensable. Elle facilitera les relations avec le pouvoir public. Par le fait que nous n'avons eu de répondant dans le comité provisoire, il nous est difficile de dire quels sont les critères de sélection des membres. Il faudra attendre l'AG qui se tiendra bientôt pour valider les textes. Même si, nous ne participons au dialogue, il est sûr que les acteurs de l'intercollectivité fassent des dialogues. Quand nous avons été consulté pour la première fois autour de l'intercollectivité, nous avons en commun organisé un tournoi de foot ball intercollectivité et nous avons largement sensibilisé les jeunes des communes rurales sur l'utilité de l'intercollectivité. Mais nous répétons que toutes ces initiatives ont été appuyées par l'ONG Guinée 44 qui joue d'ailleurs un rôle d'accompagnement de processus. Pour le moment, l'amélioration du réseau ne peut pas se poser puisque l'intercollectivité n'est pas totalement née.

L'intercollectivité jouit d'une légitimité par ce que les structures qui l'animent sont les manifestations de la volonté de leurs membres c'est-à-dire les populations à la base. La formalisation la rend plus légitime et elle sera la voix des sans voix. Bien qu'elle ne soit pas totalement instaurée, elle doit dépasser la simple revendication pour devenir un réseau de développement. Pour y arriver, elle doit avoir des objectifs clairs. L'intercollectivité utilise actuellement les concertations, les correspondances comme outil de d'information et de mobilisation. Les populations à la base sont dans la dynamique de l'intercollectivité et les autorités locales sont autant. Cela montre un consensus autour de l'intercollectivité. Cependant, puisque la structure n'est pas complètement née, il faudra envisager des mesures d'amélioration. Quant à l'autonomie, elle dépendra de l'engagement des membres à se prendre en charge en mettant des mécanismes sûrs en place.

Fiche d'entretien N°3

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	Moussa Mober Camara commune rurale de kolenté 05/02/2012,
Sous titre	Vice maire, membre du comité provisoire de de l'intercollectivité
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Personne dynamique dans la commune rurale de Kolenté, membre du comité ; tel : 66364527

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique Guinée 44 met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a sollicité l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs des collectivités unies, soient écoutés sur l'expérience de la construction de la voie collective et voilà ce qui fait l'objet du présent entretien. Il permettra d'avoir vos points de vue sur l'intercollectivité à partir d'un certain nombre de questions que nous vous poserons certainement avec votre permission.

Question centrale : Comment construire une voix collective capable d'influencer l'action publique ?

Questions particulières :

I. La construction d'une vision commune

1.1. Pourquoi votre ou vos organisations ont-elles cherché à construire une voix collective ? Pourquoi chercher à avoir de l'influence ?

Mr kourouma, chez nous à Kindia, grâce à notre maire qui connaît bien le mouvement associatif, nous avons commencé par des voyages d'échange dans la région de la Haute guinée où le PDLG avait initié des expériences de regroupements des CR en pôles de développement. Au retour nous nous sommes dit est-ce que la même chose ne serait pas

possibles chez nous. L'appui de notre partenaire aussi qui est Guinée 44 a été important. Nous avons organisé des séances de rencontre où nous avons décidé de se mettre ensemble. Nous avons demandé que les CR organisent des activités intercommunales. Dans ce sens par exemple, la commune rurale de Souguéta, Kolenté et Mandina Oula ont entamé la mise en place d'une gare routière et des petits magasins. Mais nos moyens n'ont pas permis de finaliser le projet. De là, nous avons compris que si nous étions dans l'intercollectivité, nous aurions eu les moyens pour achever notre ambition.

Donc pour revenir à votre question, nous avons décidé aller vers l'intercollectivité par ce que nous nous sommes rendus compte que seul nous pouvons rien. Donc c'est vraiment une bonne chose de se mettre ensemble mais il faut rechercher les moyens. L'intercollectivité c'est aussi pour nous défendre et défendre nos intérêts qui sont souvent offusqués par les pouvoirs publics.

1.2. Quelle est la nature de cette vision commune? Quels sont les acteurs (individus et organisations) impliqués dans l'élaboration de cette vision commune?

Nous sommes dits qu'il faut s'associer autour des objectifs communs donc des actions qui peuvent être utiles à l'ensemble des communes qui s'engagent dans l'intercollectivité. Donc c'est pour assurer notre développement.

1.3. Décrivez les différentes étapes de la construction de cette voix collective, les obstacles et les difficultés rencontrées ? Quels ont été les facteurs déterminants de la construction de cette voix ? Quel a été le rôle du partenaire français dans cette construction ?

Les étapes importantes ont été les suivantes. Dès que l'idée est née par le fait que les autres structures comme les OP étaient unies, nous avons organisées des séries de rencontres pour discuter les bases de l'intercollectivité. Nous avons demandé à chaque commune de s'associer à d'autres pour initier des actions communes comme nous le disions dans le programme de gare routière. L'idée continuait à évoluer et l'ensemble des dix communes ont placé un conseil préfectoral de développement et plus loin un comité provisoire de l'intercollectivité a été mis en place et devrait conduire l'intercollectivité à sa formalisation à travers la validation des textes juridiques qui devraient se faire jeudi malheureusement il y a eu des perturbations. L'un des facteurs déterminants est la volonté des élus de se mettre. Il y a aussi le fait que les communes n'ont pas les mêmes potentialités économiques.

Guinée 44 a joué un rôle important dans la mise en œuvre de l'intercollectivité. Toutes nos rencontres ont été prises en charges par ce partenaire même nos visites d'échange qui ont été réalisées en Haute guinée qui sont aussi des éléments déterminants du processus. Tout ce que l'intercollectivité est devenue c'est bien grâce à Guinée 44.

Les obstacles et difficultés, c'est peut être la différence de ressources que les communes ont et qui pourraient être compensées à partir du moment où les communes ont opté de se mettre ensemble. Actuellement, les acteurs qui animent l'intercollectivité sont en premier lieu les élus, les OSC et les OP

II.L'organisation de la voix collective

2.1.Votre réseau est-il structuré dans un cadre formel ? Si oui, ce cadre formel constitue-t-il un atout pour votre organisation (pour le fonctionnement interne et pour la relation avec les pouvoirs publics) ?

Je ne peux que dire non dans la mesure où l'assemblée générale doit valider les documents juridiques n'a pu se tenir le jeudi 02/02/2012. Mais tous les documents sont élaborés par le comité provisoire. Ce qui veut dire que l'intercollectivité n'est pas loin du cadre formel. La formalisation peut être un atout important pour l'intercollectivité puisqu'elle regrouper plusieurs collectivités, il faut qu'elle soit formalisée et ainsi elle pourra mieux répondre aux attentes des membres. Avec la formalisation, l'intercollectivité deviendra forte à tous les niveaux.

2.2.Sur quels critères avez-vous sélectionné les membres de votre voix collective/réseau ?

Mais Mr kourouma vous savez pour tout bureau il faut qu'il ait des choix. Bien que l'AG n'est pas encore tenue mais je pense bien que pour être élus dans le comité de l'intercollectivité, il faut être à la tête d'une des communes, être disponible et être engagé

2.3. Quel type de dialogue à l'intérieur de ce réseau ou voix collective ?

Moi je peux vous dire qu'il a eu du dialogue à l'interne. Depuis que l'idée de l'intercollectivité est née, tout problème dans une commune intéresse toutes les autres communes et sans exception. Les communes se concertent à tout moment pour les questions de développement.

2.4.Quelles initiatives concrètes avez-vous mené en commun ? Comment, et par qui, ces initiatives ont-elles été élaborées ?

Je ne cesserai de vous dire qu'il nous reste la validation de nos documents par l'AG. Si non il y a eu des initiatives. Premièrement, toutes les communes ont été interpellées à définir à l'interne leur priorité de développement ; des communes ont mis en place des pôles mais aujourd'hui la plus concrète est le partage des ressources appartenant à une commune pour l'ensemble de l'intercollectivité. C'est le cas de la commune de Mambia qui a bénéficié 8 milliards et qui a été repartis entre les communes de l'intercollectivité. Chaque commune a bénéficié d'au moins de 300 millions du montant. Cette expérience représente une première dans la préfecture de Kindia. C'est vraiment un progrès à l'actif de l'intercollectivité.

2.5.Quel est le rôle de votre partenaire français dans l'organisation du réseau ? Est-il représenté dans le réseau ? Devrait-il être représenté ?

Guinée 44 nous accompagne dans notre initiative en nous donnant des conseils techniques nécessaires. Mais aussi elle facilite nos cadres de concertations en assurant le transport des élus puisque l'intercollectivité n'a pas encore de ressources propre bien qu'on a parlé d'un fonds intercommunal.

2.6.Comment l'organisation interne de votre réseau pourrait-elle être améliorée ?

Il y a lieu d'attendre que nous voyons les premiers pas de fonctionnement de l'intercollectivité. Sans cela il est difficile de parler de l'amélioration de l'organisation interne. Pour le moment le comité provisoire a élaboré des textes qui seront validés et les organes seront en place. C'est après tout cela que l'intercollectivité va commencer à fonctionner.

III.Les modalités de mobilisation de la voix collective

3.1.Quelle est la légitimité de cette voix collective auprès des organisations et des individus qui sont censés la porter ? Auprès du public plus large qu'elle est censée défendre ? Auprès des pouvoirs publics ?

Mr Kourouma, la légitimité de l'intercollectivité ne se discute pas dans la mesure où elle provient de toutes les communes. C'est les communes qui l'ont initié et elles ont pris le temps de partager l'information avec les populations. L'information sur l'intercollectivité dans la commune de Kolenté par exemple est allée de Secteurs aux Districts et des Districts à la commune rurale. Des réunions publiques de partage d'information ont été organisées à tous les niveaux.

3.2. Etes-vous restés à une phase de revendication ou avez-vous effectué des propositions ? En quoi la nature de la voix collective (revendications, propositions, contestation) facilite-t-elle ou non la mobilisation collective ? Est-il préférable de commencer par un certain type d'action pour favoriser la construction de la voix collective ?

Bien que le processus de formalisation n'est pas fini, moi je crois une structure ne peut seulement reposer sur la simple revendication. L'intercollectivité doit se mettre au dessus pour prendre en main le développement réel de l'ensemble des communes unies dans l'intercollectivité.

3.4. Quels sont les outils d'information, de mobilisation que vous utilisez pour entretenir le lien avec les revendications de votre base sociale (membres du réseau, population locale) ?

C'est les réunions d'information, donc des grandes assemblées ; l'information par le téléphone, par la radio et les correspondances. Guinée 44 et le comité provisoire font soit des communiqués ou adressent des correspondances aux élus des communes.

3.5. Avez-vous engagé un dialogue avec les pouvoirs publics ? Si oui, à quel stade du développement de la voix collective ce dialogue a-t-il été engagé? En quoi le dialogue avec les pouvoirs publics a-t-il aidé, ou non, à renforcer la structuration de la voix collective ?

Pour le moment il n'y a pas de dialogue avec le pouvoir mais je peux vous dire dans ce sens que le pouvoir public à Kindia ne pose aucun obstacle quant à l'évolution de cette intercollectivité. Le pouvoir public est informé de tout ce que nous faisons. Les séances de travail sont soit présidé par le Préfet ou le Secrétaire général chargé des collectivités décentralisées c'est-à-dire les communes. Mais pour le moment je ne peux pas vous parler de dialogue engagé.

3.6. Comment parvenez-vous à articuler le dialogue entre les différents niveaux avec lesquels vous êtes en contact (local, national, international) ?

Je crois bien l'intercollectivité de Kindia n'est pas un fait caché, du niveau local au niveau national nous sommes en contact. La preuve que je vous donne est lors de l'assemblée du comité provisoire le jeudi 02/02/2012, vous avez dû constater la présence du représentant de la Direction nationale de la décentralisation.

3.7. Comment la mobilisation au profit de la voix collective pourrait-elle être améliorée ?

Attendons tous que l'intercollectivité rentre dans sa phase de fonctionnement pour parler de l'amélioration de la mobilisation.

IV.L'autonomie de la voix collective.

4.1. Comment parvenez-vous à éviter que votre voix collective soit manipulée politiquement ?

Je ne pense pas que l'intercollectivité puisse subir une manipulation. C'est lors de nos sessions de concertations, nous avons insisté à ce qu'il n'ait à la tête de l'intercollectivité que des élus. L'intercollectivité sera dirigée par un élu. De préférence, ces élus seront des gens

qui connaissent la décentralisation et qui ne pourra pas être influencé ni par les politiques ni par l'administration.

4.2. Comment parvenez-vous à maintenir votre autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics ? Vis-à-vis du partenaire français ?

Par exemple, nous avons décidé que le conseil préfectoral de développement soit remplacé par le comité de l'intercollectivité pour la simple raison que le CPD est dirigé par l'administration publique. L'intercollectivité permettra d'assurer l'autonomie réelle en vers le pouvoir public. Ce qui est de notre partenaire, je pense c'est une ONG qui nous accompagne donc elle ne peut se substituer à nous. C'est pour quoi toutes les communes sont d'accord qu'il faut mettre en place un fonds intercommunal. Seule voie rendra autonome.

4.3. Cette autonomie a-t-elle évolué au fil du projet ?

Au fil du projet nous avons acquis déjà des expériences qui nous permettent de prendre notre responsabilité. Nous convoquons nos rencontres bien qu'elles sont supportées par cette ONG.

4.4. Comment pensez-vous que cette autonomie pourrait être améliorée ?

C'est à travers un renforcement de nos compétences à gérer la structure et l'aspect des ressources qui est indispensable. Donc il faut l'effort de toutes les collectivités et le renforcement des moyens.

Synthèse de l'entretien N°3

A Kindia grâce au maire de la commune urbaine qui connaît bien les mouvements associatifs, l'idée de l'intercollectivité a été initiée. Au départ, nous avons effectué des voyages d'échangé en Haute guinée où le PDLG avait réussi à expérimenter des pôles de développement au niveau de certaines collectivités de la dite région. Ce voyage, a permis de constater le bien fondé de l'intercollectivité. Au même moment, notre partenaire qui est l'ONG Guinée 44 nous appuyait dans le processus. En un mot, nous sommes allés à l'intercollectivité par ce que nous nous sommes rendus compte que seule aucune collectivité ne peut se tirer d'affaire. L'intercollectivité permettra de nous défendre et de défendre nos intérêts. Notre vision est de nous associer autour des objectifs communs, des actions qui peuvent être utile à chaque collectivité. L'intercollectivité c'est pour assurer notre développement.

Dans la mise en œuvre de l'intercollectivité, nous avons connu des étapes. L'idée est née au regard de la grande structuration que connaissent les OP de la préfecture. A l'image des OP, nous avons organisé des rencontres de concertation au cours desquelles nous avons demandé à chaque commune de s'associer pour initier des actions intercommunales. Pour coordonner ces rencontres et actions, un comité provisoire a été mis en place qui a rédigé tous les documents juridiques. Le facteur le plus déterminant a été la volonté des élus à s'unir et cette vocation a été appuyée par le partenaire français. Seule la différence de ressources entre les collectivités a été un obstacle car il faudrait que les plus nantis acceptent de partager leurs ressources.

Au stade actuel, nous pouvons dire que l'intercollectivité est sur la voie de la structuration. Les documents sont élaborés et doivent être prochainement validés par l'AG. Le processus étant entamé, la formalisation est un atout majeur pour que la structure puisse répondre aux attentes des membres. La validation des documents juridiques permettra de savoir quels sont les critères d'appartenance au réseau. Néanmoins, nous estimons que pour être à la tête d'une collectivité, est un atout majeur

Les dialogues ont commencé depuis que l'idée a été émise. Tout problème dans une commune actuelle intéresse les autres communes. Les communes se consultent régulièrement. En dehors de l'absence de la validation des textes juridiques, des initiatives ont été pensées. La première initiative a été la définition des actions prioritaires dans chaque commune. Ces initiatives intercommunautaires ont amené la CR de Mambia a partagé 8 milliard qui lui ont été payés par la société Rusal. Tout ce processus a été accompagné techniquement et financièrement par le partenaire français ; cela ne veut aussi qu'il doit être membre du réseau. Nous ne pouvons pas parler d'amélioration du réseau puisqu'il est entrain de naître.

Quant à la légitimité du réseau, elle ne se discute pas. C'est les différentes communes qui l'ont initié et ont pris le temps de partager avec la population à la base. Des réunions publiques de partage d'information ont été organisées à tous les niveaux. Bien que la formalisation ne soit pas terminée, l'intercollectivité ne peut pas rester à une simple phase revendicative. Elle doit penser au développement réel des collectivités. Les réunions d'information, des assemblées et la radio ont été les outils d'informations et de mobilisation de la voie.

Pour le moment, il n'y a pas eu de dialogue avec le pouvoir public. Mais nous vous disons qu'à Kindia, le pouvoir public ne pose aucun obstacle. Il est impliqué et informé de ce que nous faisons lors de nos réunions. Néanmoins, nous avons pu articuler tous les niveaux. Les populations, le pouvoir public à Kindia et au niveau national sont impliqués dans l'ensemble du processus. Nous sommes à nos débuts on ne peut pas parler d'amélioration du réseau. L'intercollectivité à Kindia, ne pourra être manipulée. Notre approche s'inscrit dans la politique de décentralisation. Nous insisterons sur le fait que l'intercollectivité ne soit dirigée par des politiciens. Cependant, le partenaire français et nous sommes conscients de son rôle qui est d'appuyer et non de se substituer. C'est pourquoi, les communes ont pensé à un fonds intercommunal. Nous mettrons des actions en œuvre pour sauvegarder cette autonomie. Pour le faire il faut l'effort de toutes les collectivités.

Fiche d'entretien N°4

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	Younoussa Chérif Diallo 03/02/2012, à domicile Kindia centre
Sous titre	Responsable directe du projet : collectivités unies au cœur du développement local, agent de l'ONG coopération Atlantique Guinée 44
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Agent facilitateur de l'ensemble du processus de l'intercollectivité tel : 00224/63390775ou 00224/62953035

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique Guinée 44 met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du

développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a sollicité l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs des collectivités unies, soient écoutés sur l'expérience de la construction de la voie collective et voilà ce qui fait l'objet du présent entretien. Il permettra d'avoir vos points de vue sur l'intercollectivité à partir d'un certain nombre de questions que nous vous poserons certainement avec votre permission.

Question centrale : Comment construire une voix collective capable d'influencer l'action publique ?

Questions particulières :

I. La construction d'une vision commune

1.1. Pourquoi votre ou vos organisations ont-elles cherché à construire une voix collective ? Pourquoi chercher à avoir de l'influence ?

Nous ONG Guinée 44, ce que nous avons compris, est qu'il y a un enjeu fort. Il y a une société minière et Kindia est une préfecture qui regorge plusieurs sites miniers. Leur exploitation a assez de conséquences sur les villages. Les sociétés minières qui avaient des concessions ne compensaient pas les pertes subies par les collectivités en termes de développement local. En second lieu, le processus de décentralisation à travers le code des collectivités, confrère une certaine compétence aux collectivités. En troisième lieu, la dynamique des mouvements associatifs qu'il 'agisse des jeunes ou des organisations paysannes. Nous sommes dit qu'il faut un forum de la société civile pour discuter la problématique de développement à Kindia.

Il aura successivement des foras en 1988, en 1999 et en 2010. Avec ces foras, chaque acteur évoluant sur le territoire commençait à se questionner. Dans ce contexte nous avons vu que les OP et les structures de jeunesse étaient en avance par rapport aux collectivités. Vu cette dynamique des OP et associations de jeunesse, un Président de CRD d'alors a émis l'idée que pour coordonner l'action des différents partenaires, il est important que les collectivités s'unissent. De même elles devaient de s'unir nécessairement pour contenir les OP et La CAJEK qui devenaient de plus en plus puissantes et dynamiques.

L'idée de l'intercollectivité est née à partir de ce contexte des élus. Mais nous Guinée 44 l'avons intégré dans notre approche et nous l'avons appuyer techniquement et financièrement.

Pour revenir à votre question les collectivités veulent aller à l'intercollectivité pour se mettre en commun en vue d'une mutualisation des ressources et des efforts. Il aura ainsi une solidarité entre les collectivités et elles peuvent avoir des influences et deviendront des interlocuteurs de toutes les structures d'appui au développement. Elles influenceront de cette façon la définition des politiques publiques.

1.2. Quelle est la nature de cette vision commune? Quels sont les acteurs (individus et organisations) impliqués dans l'élaboration de cette vision commune?

La vision est claire. Elle est de prôner le développement. Pour cela, les collectivités ont défini cinq (5) axes de collaboration qui rentrent dans les objectifs majeurs de l'intercollectivité : la politique d'insertion des jeunes à travers le programme jeunesse et éducation ; le développement rural ; la gouvernance locale ; la mobilisation des ressources et l'aménagement du territoire.

Les acteurs impliqués dans ce processus sont les élus locaux, la plateforme jeune/Education animé par la CAJEK ; la plateforme développement rural qui est animé par le CCOP/K ; il y a la cellule provisoire de l'intercollectivité qui est pour le moment la cellule technique devant conduire l'intercollectivité à sa formalisation et à sa reconnaissance et enfin vous avez Guinée 44 qui assure la facilitation et l'animation du processus

1.3. Décrivez les différentes étapes de la construction de cette voix collective, les obstacles et les difficultés rencontrées ? Quels ont été les facteurs déterminants de la construction de cette voix ? Quel a été le rôle du partenaire français dans cette construction ?

Je vous disais tantôt qu'il a eu des foras autour de l'intercollectivité. Mais essentiellement, c'est autour du troisième forum que l'idée d'intercollectivité est née. Des voyages d'échange ont eu lieu à Siguiiri, Kouroussa et Kankan pour voir l'expérience du PDLG auprès des CR de la Haute guinée. Une autre étape importante a été la restitution des résultats de ces voyages dans chacune des collectivités. A la suite de ces restitutions, un comité provisoire a été mis en place et qui devait se pencher sur les préalables de l'intercollectivité (Textes juridiques).

Au compte des obstacles, il faut signaler le jeu d'acteurs où chaque voudrait dans cette union ; avoir une paternité sur les autres le mettant en position de force. Les OP, la jeunesse, les collectivités et les acteurs publics étaient dans cette logique. De même les agents des services de l'Etat estiment parfois qu'il aura un interlocuteur efficace dont capable de

contrebalancer les voix publiques. Il arrive que l'attitude des acteurs de l'intercollectivité ne réconforte pas les agents de l'administration publique. Seule la création d'un cadre de concertation continuel a permis de mobiliser tous les acteurs vers l'intercollectivité en recherchant des points de vue consensuels

Mr Kourouma, il y a eu effectivement des facteurs déterminants. Kindia est une zone minière et de toutes les administrations qui se sont succédées, il n'y pas eu une implication des populations à la base dans la gestion des redevances minières. Cela suscitera des grèves qui prendront de contours de violence extrême. Les collectivités trouveront nécessaire de prendre les affaires en main pour une meilleure utilisation de ces redevances au service du développement.

Tout ce processus a été accompagné techniquement et financièrement par notre institution qui est Guinée 44 à travers la Loire Atlantique. Comme vous devez le savoir notre ONG est dotée d'une mission et d'un budget relatifs à ces activités dans ce sens malgré qu'elle avait perdu cette posture d'appui et dont la conséquence directe a été le ralentissement du processus de mise en œuvre de l'intercollectivité. S'adaptant désormais aux nouvelles exigences, Guinée 44 va élaborer son programme de société civile et demandera au CFSI un accompagnement des actions initiées. Au même moment les collectivités tenaient à notre ONG au regard du processus entamé déjà.

II.L'organisation de la voix collective

2.1. Votre réseau est-il structuré dans un cadre formel ? Si oui, ce cadre formel constitue-t-il un atout pour votre organisation (pour le fonctionnement interne et pour la relation avec les pouvoirs publics) ?

A ce jour vous tenez cet entretien le réseau n'est encore formalisé mais il est très proche de le devenir par ce que tous les textes juridiques sont conçus, il reste leur validation par l'AG que nous comptons tenir le jeudi 09/02/2012 en notifiant que cette séance n'a pu se faire la semaine dernière.

La formalisation peut être un atout. la reconnaissance et la légalité de la structure feront que les voix des collectivités seront prises en compte dans la définition des politiques publiques. Vous comprendrez que l'intercollectivité renfermera des OP et des structures de jeunesse qui sont en avance du point maturité institutionnel et de formation, ils seront capables de se positionner par rapport aux décisions publiques. L'intercollectivité comblera un vide

juridique entre les collectivités et le niveau préfectoral et régional dans le processus de décentralisation

2.3. Sur quels critères avez-vous sélectionné les membres de votre voix collective/réseau ?

Bien que les textes ne soient pas encore validés, j'estime pour être membre du comité de pilotage de l'intercollectivité, il faut être membre d'un conseil communal, d'une organisation de la société civile locale. Il faut aussi être capable de suivre une formation et la restituer pour une question de partage d'information à la base.

2.4. Quel type de dialogue à l'intérieur de ce réseau ou voix collective ?

Il y a concertation surtout les aspects de la vie collectivité. Il y a aussi une représentativité de toutes les collectivités qui se voyent représenter au niveau de l'intercollectivité

2.5. Quelles initiatives concrètes avez-vous mené en commun ? Comment, et par qui, ces initiatives ont-elles été élaborées ?

Les initiatives commencent par la définition des axes de collaboration par les collectivités. Les collectivités ont initié un fonds intercommunal qui sera alimentés par les droits d'adhésion d'une valeur de 1000.000 de francs guinéens et par le versement de 10% de leurs budgets annuellement. Ensuite elles ont mis en place un fonds intercommunal d'appui aux initiatives des jeunes (FLAIJ).

2.6. Quel est le rôle de votre partenaire français dans l'organisation du réseau ? Est-il représenté dans le réseau ? Devrait-il être représenté ?

Une fois encore je vous dis que nous avons un rôle d'accompagnement et à ce titre nous ne pouvons pas être représentés dans le comité. Au stade du comité provisoire actuel le coordinateur des programmes de Guinée 44 est membre puisqu'il s'agit de développer des réflexions et d'élaborer des textes. Au de-là nous ne méritons pas une participation au comité.

2.7. Comment l'organisation interne de votre réseau pourrait-elle être améliorée ?

Il faut suivre l'intercollectivité dans son parcours pour voir à la longue si elle mérite une amélioration de son organisation ou pas. Pour le moment nous sommes au stade des textes juridiques et de leur validation par l'AG qui se tiendra en votre présence même.

III. Les modalités de mobilisation de la voix collective

3.1. Quelle est la légitimité de cette voix collective auprès des organisations et des individus qui sont censés la porter ? Auprès du public plus large qu'elle est censée défendre ? Auprès des pouvoirs publics ?

Il y a un cadre légitime dans la mesure où l'idée de l'intercollectivité est partie des collectivités elles mêmes. Mais le code des collectivités qui est l'outil de la décentralisation

donne droit aux collectivités de s'organiser en des ensembles. Il y a là une légalité juridique et l'intercollectivité est une structure qui exprime le besoin des populations en termes de développement.

3.2. Etes-vous restés à une phase de revendication ou avez-vous effectué des propositions ? En quoi la nature de la voix collective (revendications, propositions, contestation) facilite-t-elle ou non la mobilisation collective ? Est-il préférable de commencer par un certain type d'action pour favoriser la construction de la voix collective ?

Les collectivités doivent dépasser le niveau de revendication pour devenir un véritable pôle de développement. Les revendications peuvent constituer le point de départ d'une mobilisation de voix collective mais elle n'en constitue pas une finalité.

3.4. Quels sont les outils d'information, de mobilisation que vous utilisez pour entretenir le lien avec les revendications de votre base sociale (membres du réseau, population locale) ?

La radio rurale, la téléphonie mobile, les correspondances et les AG sont des outils qui sont fréquemment utilisés pour maintenir le lien avec la base. Ces outils dans le partage d'information ou dans la convocation des séances de concertation.

3.5. Avez-vous engagé un dialogue avec les pouvoirs publics ? Si oui, à quel stade du développement de la voix collective ce dialogue a-t-il été engagé ? En quoi le dialogue avec les pouvoirs publics a-t-il aidé, ou non, à renforcer la structuration de la voix collective ?

La première action à ce niveau a été le voyage du comité provisoire à Conakry pour rencontrer le ministre de la décentralisation. Ce voyage a permis de créer un contact permanent entre l'intercollectivité et la direction nationale de la décentralisation. Les cadres de ce département participent à toutes les grandes rencontres de l'intercollectivité et ont même demandé de passer de la phase des textes pour aller vers le concret qui est l'interdéveloppement.

3.6. Comment parvenez-vous à articuler le dialogue entre les différents niveaux avec lesquels vous êtes en contact (local, national, international) ?

Pour le moment la structure est en voie de mise en place. L'intercollectivité comblera un vide juridique entre le niveau régional et les communes rurales. Surtout qu'en perspective la politique de décentralisation va continuer jusqu'au niveau régional. L'intercollectivité s'inscrit bien dans la politique nationale de décentralisation.

3.7. Comment la mobilisation au profit de la voix collective pourrait-elle être améliorée ?

Pour le moment, il est difficile de se prononcer, attendons tous de voir la structure dans son fonctionnement et les acteurs verront bien comment la mobilisation de la voie collective pourrait être améliorée si elle faisait défaut.

IV.L'autonomie de la voix collective.

4.1. Comment parvenez-vous à éviter que votre voix collective soit manipulée politiquement ?

Il y a des possibilités car toutes les OSC sont présentes et l'union est organisée autour des actions de développement qui implique tout le monde. Mais je pense aussi qu'il faut un plan d'action intercommunal. Enfin la solidarité entre les collectivités les mettra à l'abri des manipulations.

4.2. Comment parvenez-vous à maintenir votre autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics ? Vis-à-vis du partenaire français ?

Les collectivités ont pensé à un fonds d'intercommunal déjà et la bonne gestion de la redevance minière sont autant d'atout pour renforcer l'autonomie.

4.3. Cette autonomie a-t-elle évolué au fil du projet ?

Les collectivités ont acquis des compétences qui les permettent de discuter avec le partenaire que nous sommes. Les convocations des sessions actuellement partent du comité provisoire d'intercollectivité même si pour des questions de moyens nous accompagnons financièrement.

4.4. Comment pensez-vous que cette autonomie pourrait être améliorée ?

Attendons que l'intercollectivité ait quelque temps de fonctionnement. Les collectivités sont dans le processus déjà mais des préalables importants restent à finaliser bientôt.

Synthèse de l'entretien N°4

Nous de Guinée 44, avons constaté un enjeu qui est l'existence de plusieurs sites miniers à Kindia. Les sociétés minières qui les exploitent, certains ne contribuaient pas efficacement au développement de la Préfecture bien que les villages subissent les impacts négatifs de leurs interventions. Au même moment, la décentralisation confrère aux collectivités la possibilité de s'unir pour être plus efficace. Aussi la préfecture de Kindia connaît un nombre grandissant d'associations de jeunesse, des organisations paysannes sont plus dynamiques. L'idée de l'intercollectivité a surgi à partir de ce contexte et Guinée 44 l'a intégré dans son approche pour l'appuyer techniquement et financièrement.

Les collectivités veulent aller à l'intercollectivité pour une mutualisation des moyens et pour avoir des influences sur des décisions des pouvoirs publics. La vision de l'intercollectivité est claire. Elle prône le développement à travers la définition de 5 axes de collaboration. Toute la dynamique est animée par la plateforme jeune/éducation (CAJEK) ; la plateforme du développement rural (CCOPK) et la cellule provisoire de l'intercollectivité qui est le comité et l'ONG Guinée 44.

Les grandes étapes dans la construction de la voie collective ont été l'organisation des foras, des voyages d'échange à Siguiri, Kouroussa et Kankan pour voir l'expérience du PDLG. La restitution des résultats de ces voyages a été une étape importante. Dans le processus également, il y a eu des obstacles. Il s'agit du jeu d'acteurs où chacun voudrait garder la paternité de la structure. De même, les cadres des services déconcentrés voient naître un interlocuteur puissant. Seul un cadre de concertation efficace a permis de dépasser ces obstacles. Le processus a connu des facteurs déterminants en ce sens que Kindia est une zone minière par excellence qui n'a jamais bénéficié convenablement des retombées. Les collectivités ont décidé de prendre les affaires en main. Toute la démarche a été accompagnée par le partenaire français que nous sommes.

Pour l'organisation de la voie collective, le processus est engagé, tous les textes juridiques sont élaborés et il reste la validation. La formalisation est un atout et la reconnaissance assure la légalité. La reconnaissance et la légalité feront de la structure efficace. Bien que les textes ne sont encore validés, par l'assemblée, un critère important est qu'il faut appartenir à un conseil communal pour se retrouver dans le comité définitif. Dans le processus de la mise en place de l'intercollectivité, il y a eu des dialogues autour des aspects de la vie des collectivités. Ces dialogues ont permis de susciter des initiatives comme le fonds intercommunal. Sur cet aspect, le partenaire français n'a fait qu'appuyer les efforts des collectivités. Pour le moment, nous ne pouvons pas parler d'amélioration, car la structure n'a pas commencé à fonctionner.

A ce jour, la légitimité de l'intercollectivité est claire, l'idée émane des collectivités. Mais aussi il faut le dire que le code des collectivités le prévoit. Seulement les collectivités doivent

dépasser la simple revendication pour devenir des vrais pôles de développement. L'intercollectivité a utilisé les correspondances et les AG pour mobiliser la voie collective. Depuis, des dialogues ont eu lieu avec le pouvoir public. La première action a commencé par le voyage effectué au ministère pour créer un contact permanent entre l'intercollectivité et le ministère en charge de la décentralisation. Cette démarche montre une bonne articulation des différents niveaux.

Enfin, l'autonomie de la structure existera car toutes les OSC sont présentes et leur union est organisée autour de l'initiative de développement. La solidarité entre les collectivités permet d'être à l'abri des manipulations politiques. Les collectivités ont mis en place un fonds intercommunal pour garantir leur autonomie. Durant le processus les collectivités ont acquis des expériences qui permettent de s'autonomiser. Pour le moment, attendons que la structure commence son fonctionnement pour parler d'amélioration ou non.

Fiche d'entretien N°5

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	El hadj Yaya Touré ; commune urbaine de kindia 06/02/2012,
Sous titre	Vice maire, président du comité provisoire de l'intercollectivité
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Personne dynamique dans la commune urbaine structure membre de l'intercollectivité tel :

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique Guinée 44 met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a sollicité l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs des collectivités unies, soient écoutés sur l'expérience de la construction de la voie collective et voilà ce qui fait l'objet du présent entretien. Il permettra d'avoir vos points de vue sur l'intercollectivité à partir d'un certain nombre de questions que nous vous poserons certainement avec votre permission.

Question centrale : Comment construire une voix collective capable d'influencer l'action publique ?

Questions particulières :

I. La construction d'une vision commune

1.1. Pourquoi votre ou vos organisations ont-elles cherché à construire une voix collective ? Pourquoi chercher à avoir de l'influence ?

Mr kourouma pour répondre à cette question, il est intéressant de situer les choses dans leur contexte. Ceci dit, Kindia est une préfecture qui a eu la chance d'avoir une ouverture relationnelle sur le monde extérieur bien avant l'indépendance. Cette ouverture s'est faite sur

Guinée 44 où les fruits de Kindia débarquaient au port de Nantes depuis des décennies. Vous savez que notre pays la Guinée était considéré comme l'un des plus producteurs de fruits mais il faut le dire cette productivité avait sa base à Kindia.

Dans le cadre de cette ouverture à travers les exportations des fruits, une mission devrait passer en Côte d'Ivoire pour se rendre en Guinée. Vu les capacités de productions et la qualité des produits surtout à partir de Kindia, la mission retint Kindia comme une zone privilégiée de leur partenariat. Ainsi Kindia noua des relations avec des Départements en France.

Nos relations avec Guinée 44, ont permis de signer un accord de coopération dont la vision était purement économique. La coopération aura d'autres objectifs au fil du temps comme la coopération de développement. Dans ce nouveau contexte, il fallait des réformes institutionnelles plus approfondies, des règles et une adaptation aux nouvelles réalités. C'est ainsi qu'est née la coopération de développement à travers la coopération décentralisée. Or il n'avait pas de structures décentralisées en ce moment en Guinée. C'est seulement en 1991 que les structures ont été mise en place. Cette perspective a évolué en se structurant davantage avec des acteurs du Nord et du Sud plus dynamiques et qui ont initiés des projets de développement. Puisqu'il s'agissait désormais du développement il fallait forcément un renforcement de capacité des acteurs.

Ces renforcements de capacité ont eu des impacts et firent de Kindia comme une référence en matière de développement de multiples organisations de base. Il y a une forte structuration des OP, des structures associatives. Dans la structure et la dynamique des organisations de base, les collectivités ont pris le terrain en marche. Elles ne furent les premiers acteurs. Elles ont pris le relais sachant qu'il n'avait pas de relations entre les communes rurales et la commune urbaine. Ce qui faisait bien un vide au niveau de la coopération. De plus en plus, les collectivités se sont vues dans la nécessité de se structurer dans le cadre du développement local. Au juste Mr Kourouma, les collectivités locales à Kindia n'avait pas de relation entre elles or elles constituent la base du développement local.

Le code des collectivités promulgué et dans son article 58 donne effectivement la possibilité aux collectivités de s'organiser en des ensembles plus vastes pour mutualiser les efforts. Dans un premier temps, la loi fondamentale envisageait un conseil préfectoral de développement (CPD) mais qui était chapeauté par les cadres de l'administration. Il était difficile dans ce

contexte aux collectivités d'avoir une position de force. Donc nous sommes venus à l'intercollectivité dans le but de nous retrouver en dehors de l'administration. Cet esprit a été renforcé par les textes de la décentralisation. Cette vision a été soutenue par Guinée 44 puisque le CPD n'arrivait à produire des résultats concluants. Donc pour me résumer sur cette question je dirais que l'idée d'intercollectivité est née du fait qu'il avait un besoin réel de se mettre ensemble. Je vous dis que cette initiative est aujourd'hui attendue du Département de la décentralisation qui souhaite que nous passions à la phase concrète c'est-à-dire la mutualisation des efforts.

L'intercollectivité est considérée comme un cadre de concertation des acteurs locaux et nous le savons dans l'histoire du développement de notre pays en général et de Kindia en particulier qu'il a eu assez de financement de la part des partenaires au développement. Mais par une absence de synergie entre les acteurs à la base, il a eu un gaspillage des fonds avec des résultats peu observables.

1.2. Quelle est la nature de cette vision commune? Quels sont les acteurs (individus et organisations) impliqués dans l'élaboration de cette vision commune?

Notre vision est de créer un cadre de concertation où nous pouvons discuter, parler de notre développement. Nous visons un développement de toutes les collectivités à partir de cette vision commune. Quant aux acteurs vous avez en premier lieu les communes, les OSC, la DND.

1.3. Décrivez les différentes étapes de la construction de cette voix collective, les obstacles et les difficultés rencontrées ? Quels ont été les facteurs déterminants de la construction de cette voix ? Quel a été le rôle du partenaire français dans cette construction ?

Mr kourouma, nous sommes dans le processus. Nous sommes allés des concertations, des foras. Ce processus doit continuer jusqu'à la validation des textes juridiques et des organes par l'AG qui se tiendra à votre présence heureusement. Ce processus de formalisation est différent de la reconnaissance administrative qui n'est qu'un acte de témoignage de l'administration. Je vous dis dans ce processus il n'y a eu aucun obstacle. Je vous dis que l'idée est partie des élus des collectivités.

Les facteurs déterminants ont été la volonté des collectivités, la couverture juridique et la pluralité d'acteurs qui visent le développement à travers la mise en commun des moyens. Le

code de la décentralisation l'autorise aussi. Le rôle du partenaire a été un rôle d'accompagnement comme cela est prévu le SCP2

II.L'organisation de la voix collective

2.1. Votre réseau est-il structuré dans un cadre formel ? Si oui, ce cadre formel constitue-t-il un atout pour votre organisation (pour le fonctionnement interne et pour la relation avec les pouvoirs publics) ?

Mr Kourouma, je dirais que le réseau structuré dans un cadre formel puisque c'est un processus qui commencé et qui continue. La formalisation des documents juridiques et la mise en place des organes devraient se faire la semaine dernière mais les événements n'ont pas voulu. Les textes sont élaborés et les instances sont prévues. Il ne reste que cette séance de validation. Ce cadre formel constitue un atout dans la mesure où ça rentre dans la légalité de la structure tant à la base que dans les relations avec les acteurs des pouvoirs publics.

2.3. Sur quels critères avez-vous sélectionné les membres de votre voix collective/réseau ?

A ce jour le comité provisoire dont j'assure la présidence a élaboré les textes (statut et règlement intérieur) et les organes de l'intercollectivité. L'AG à tenir permettra de se prononcer sur le mode sélection des membres.

2.4. Quel type de dialogue à l'intérieur de ce réseau ou voix collective ?

Les collectivités se consultent pour toutes les questions qui les intéressent. Elles s'unissent pour adopter des positions par rapport à certains problèmes. Il s'agit des dialogues qui se rapportent au développement.

2.5. Quelles initiatives concrètes avez-vous mené en commun ? Comment, et par qui, ces initiatives ont-elles été élaborées ?

Les initiatives partent d'abord de l'esprit de se mettre ensemble. Mais parlez d'initiatives concrètes maintenant se serait difficile dans la mesure où le processus à commencer il reste à régler des aspects pour que le réseau soit complètement acquis. Le comité provisoire a néanmoins effectué un déplacement pour rencontrer le directeur national de la décentralisation.

2.6. Quel est le rôle de votre partenaire français dans l'organisation du réseau ? Est-il représenté dans le réseau ? Devrait-il être représenté ?

Comme je vous le disais, ce partenaire à travers son programme de société civile et participation a un rôle d'accompagnement. Il a apporté et continue à apporter des appuis techniques et financiers. Conscient de rôle d'accompagnement n'est pas représenté dans notre réseau et il ne devrait pas être représenté dans la mesure où le réseau émane des collectivités et non des structures d'accompagnement.

2.7. Comment l'organisation interne de votre réseau pourrait-elle être améliorée ?

Je vous dis que le processus de l'intercollectivité a commencé mais bien bientôt nous rentrons dans la phase de fonctionnement. C'est en ce moment que nous pouvons parler d'amélioration ou pas. Nous sommes en phase de finalisation de la formalisation.

III. Les modalités de mobilisation de la voix collective

3.1. Quelle est la légitimité de cette voix collective auprès des organisations et des individus qui sont censés la porter ? Auprès du public plus large qu'elle est censée défendre ? Auprès des pouvoirs publics ?

Je vous dis que cette intercollectivité est partie des collectivités. Elle n'a ni été imposée ni colmaté. Elle est la voix de tous les acteurs à travers les structures de base. Aujourd'hui toutes les collectivités sont conscientes de la portée de ce réseau et la chance qu'elle a pour être un cadre de dialoguer à la base mais avec le pouvoir public. Dans nos rencontres, les pouvoirs publics sont invités où ils président souvent les séances. La direction nationale de la décentralisation a instruit ces cadres au niveau préfectoral d'encourager le processus car selon eux il s'inscrit dans la logique de la décentralisation.

3.2. Etes-vous restés à une phase de revendication ou avez-vous effectué des propositions ? En quoi la nature de la voix collective (revendications, propositions, contestation) facilite-t-elle ou non la mobilisation collective ? Est-il préférable de commencer par un certain type d'action pour favoriser la construction de la voix collective ?

Oui pour un départ c'est vrai nous sommes partis d'un constat. C'est l'absence souvent des organisations de base dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. De ce point il y a eu des revendications dans ce sens pour que nous retrouvions la place que nous méritions. D'où la mise en commun de nos voies. Mais, notre vision aujourd'hui dépasse cette simple revendication. Nous avons un regard plus tourné vers le développement de nos collectivités. Toute démarche part d'une concertation entre les acteurs qui doivent définir en commun les objectifs transversaux.

3.4. Quels sont les outils d'information, de mobilisation que vous utilisez pour entretenir le lien avec les revendications de votre base sociale (membres du réseau, population locale) ?

C'est les cadres de concertation qui constituent les outils d'information. Nous partageons nos informations à travers la radio, les correspondances. Les représentants des structures qui viennent sont tenus de rendre compte à la base.

3.5. Avez-vous engagé un dialogue avec les pouvoirs publics ? Si oui, à quel stade du développement de la voix collective ce dialogue a-t-il été engagé ? En quoi le dialogue avec les pouvoirs publics a-t-il aidé, ou non, à renforcer la structuration de la voix collective ?

C'est lorsque nous allons finir la validation des textes et installer les organes, ces nouvelles instances de l'intercollectivité seront les intermédiaires entre la base et les pouvoirs publics. Elles engageront des dialogues plus animés autour des questions concernant les collectivités. Pour le moment pouvoir public nous accompagne dans le processus de mise en place de l'intercollectivité.

3.6. Comment parvenez-vous à articuler le dialogue entre les différents niveaux avec lesquels vous êtes en contact (local, national, international) ?

Je vous dis que ce processus a connu une maturité et a été partagé à la base avec les populations. Au niveau national même, la direction nationale de la décentralisation attend impérativement que cette expérience se mette en place et qu'elle commence à fonctionner pour voir les possibilités de l'élargir à d'autres territoires qui ne soient pas que Kindia. Donc les collectivités, les OSC, la DND sont tous d'accord sur le processus.

3.7. Comment la mobilisation au profit de la voix collective pourrait-elle être améliorée ?

Il faut attendre l'intercollectivité commencer son fonctionnement pour se prononcer. Si l'AG trouve nécessaire d'améliorer la mobilisation, elle se fera ainsi.

IV. L'autonomie de la voix collective.

4.1. Comment parvenez-vous à éviter que votre voix collective soit manipulée politiquement ?

Je ne pense qu'il y ait une manipulation au niveau de l'intercollectivité à partir du moment où les autorités publiques attendent de nous impatiemment la matérialisation de cet esprit et les résultats qu'il va produire. Mais de l'autre côté il y a le caractère légal de la structure comme le prévoit les textes de la décentralisation. Les collectivités sont autonomes et souveraines dans leur démarche.

4.2. Comment parvenez-vous à maintenir votre autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics ? Vis-à-vis du partenaire français ?

Il y a une autonomie au niveau des collectivités qui ont émis l'idée mais aussi une autonomie par rapport au pouvoir public dans la mesure où ce pouvoir public attend les résultats pour penser à une généralisation aux préfectures et régions du pays. C'est vrai nous recevons des appuis techniques et financiers du partenaire français mais cela ne veut dire offusquer la liberté d'action de l'intercollectivité.

4.3. Cette autonomie a-t-elle évolué au fil du projet ?

Oui au fur et à mesure nos compétences se renforçaient, nous nous rendions compte des responsabilités qui nous attendent. Mais puisque nous ne sommes pas à une phase concrète il faudra du temps pour suivre un peu l'évolution de l'autonomie en tant que telle.

4.4. Comment pensez-vous que cette autonomie pourrait être améliorée ?

Tout cela doit attendre que nous soyons en plein pieds dans l'intercollectivité.

Synthèse de l'entretien N°5

La préfecture de Kindia est une zone de production fruitière par excellence qui a noué des relations avec la France dans le cadre de la coopération Atlantique depuis la période coloniale. Les relations avec Guinée 44 ont permis de signer un accord de coopération avec une vision purement économique, la coopération de développement. Ces accords ont permis de constater l'absence de structure institutionnelle correspondante dans le cadre de la coopération décentralisée. La nouvelle politique de décentralisation en Guinée a permis de susciter une dynamique à la base surtout à Kindia où les organisations paysannes sont les plus nombreuses et dynamiques. Les collectivités locales ont pris ce train en marche dans cette dynamique. Aussi, durant les périodes passées, il n'y avait pas de relations entre la commune urbaine et les communes rurales. C'est ainsi que les collectivités se sont retrouvées dans la nécessité de se structurer dans le cadre du développement local. nous sommes venues à l'intercollectivité dans le but de nous retrouver en dehors de l'administration publique. Cet esprit a été renforcé par les textes de la décentralisation. Donc, il y avait un besoin réel de se mettre ensemble.

Notre vision dans l'intercollectivité est de créer un cadre de concertation où nous pouvons discuter, parler de notre développement. Cette initiative est conduite par un ensemble d'acteurs que sont les OSC, la DND, les collectivités. Pour y arriver, nous sommes passés par des étapes. Nous avons organisés des concertations, des foras et ce processus doit continuer jusqu'à la validation de nos textes juridiques. Dans la construction de la voie collective à Kindia, il n'y a pas eu d'obstacle. L'idée est partie des collectivités. La volonté des collectivités, la couverture juridique et la pluralité des acteurs ont été des facteurs déterminants de ce processus. Le partenaire français joué un rôle d'accompagnement comme dans le SCP2.

Le réseau est structuré dans un cadre formel puisque c'est un processus qui a commencé et qui doit continuer. La formalisation des documents juridiques et des organes devraient se faire ultérieurement. La formalisation est un atout puisqu'elle rentre dans la légalité de la

structure au niveau local mais aussi au niveau du pouvoir public. Le comité provisoire a élaboré les textes qui prévoient les critères dont l'AG aura à se prononcer sur le mode de scrutin. Depuis que l'idée a été émise, des dialogues ont eu lieu sur toutes les questions qui intéressent la vie des collectivités. Ces dialogues se rapportent à notre développement. Avec ces dialogues, des initiatives sont nées comme la rencontre du Directeur national de la décentralisation. Toute fois, les initiatives concrètes restent limitées à cause du caractère peu mûr de la structure. A travers le programme société civile et participation, le partenaire français a joué un rôle d'accompagnement technique et financier. Cependant, il faudra bien attendre la phase de fonctionnement pour parler d'amélioration du réseau.

La légitimité ne se discute pas. L'intercollectivité n'a pas été imposée, elle est la voie de tous les acteurs à travers les structures de base. Le pouvoir public est impliqué à toutes nos activités. La revendication a été un point de départ mais notre vision est de dépasser cette simple revendication pour devenir un vrai pôle de développement. Durant ce processus, nous partageons nos informations à travers la radio rurale, les correspondances et les rencontres d'information. Nous estimons qu'après la mise en place des organes de l'intercollectivité et la validation des textes, les nouvelles instances entreprendront des dialogues avec le pouvoir public. L'intercollectivité a bien réussi à articuler les niveaux. Les collectivités, la DND, les OSC et le partenaire français sont tous d'accord sur le processus.

L'intercollectivité sera autonome et il n'y aura pas de manipulation. Les autorités publiques attendent de nous impatiemment cette structure et voudraient qu'elle rentre dans sa phase opérationnelle. De l'autre côté, il y a la caractère legaliste de la structure avec son autonomie reconnue. Cette autonomie est soutenue par le pouvoir public puisque son souhait est de voir les résultats de l'intercollectivité qui est une première expérience en Guinée. Au fur et à mesure que nous avons eu des compétences, notre autonomie devenait de plus en plus grande. Mais il faut attendre pour se prononcer sur tous les aspects puisque nous sommes à nos débuts.

Fiche d'entretien N°6

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	Kabinè diawara, Kindia centre, 08/02/2012
Sous titre	Directeur des micros réalisations, un service technique de l'administration Préfectorale et et d'appui aux OP et les collectivités.
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma, Chargé de recherche
Note bibliographique de la personne interrogée	Responsable de service ayant participé à tout le processus ; tel : 00224/65611317 ou 00224/68169762

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a mandaté l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs de la collectivité unie soient écoutés sur l'expérience et voilà ce qui fait l'objet du présent entretien pour avoir vos points de vue sur la construction de l'intercollectivité.

Question centrale : Comment construire une voix collective capable d'influencer l'action publique ?

Questions particulières :

I. La construction d'une vision commune

1.1. Pourquoi votre ou vos organisations ont-elles cherché à construire une voix collective ? Pourquoi chercher à avoir de l'influence ?

Vous Mr kourouma, dans la jeunesse de la décentralisation, le fondement repose sur la solidarité naturelle des entités sociales. Fort de cette idée, nous avons avec l'appui des partenaires entrepris la mise en commun des collectivités pour les rendre en réel pôle de développement. Je vous dis qu'à Kindia, toutes les communes n'ont pas les mêmes potentialités. Il y en a qui sont en avance et ont des ressources et d'autres ne possèdent pas tout de ressources. Ces collectivités pour se développer doivent forcément être associées à

d'autres. C'est ce besoin qui a amené les collectivités à se mettre ensemble pour une ouverture de développement aux organisations sociales qui existent à la base.

1.2. Quelle est la nature de cette vision commune? Quels sont les acteurs (individus et organisations) impliqués dans l'élaboration de cette vision commune?

Tu sais kourouma, on est entrain de construire l'intercollectivité pour mettre les moyens ensemble. Sur cette base, d'association de moyens, les collectivités pensent avoir une vision commune de l'ensemble des problèmes de développement. Les acteurs sont nombreux, il y a les collectivités elles mêmes, les partenaires d'appui sur le terrain au niveau de Kindia comme Guinée 44 et les OSC qui sont très dynamiques dans la préfecture.

1.3.Décrivez les différentes étapes de la construction de cette voix collective, les obstacles et les difficultés rencontrées ? Quels ont été les facteurs déterminants de la construction de cette voix ? Quel a été le rôle du partenaire français dans cette construction ?

Quand l'idée a été émise par les collectivités sous la coupe de l'ONG Guinée 44, il y a eu plusieurs rencontres qui ont permis de définir le rôle des différents acteurs. Donc il y a eu des foras et à la phase actuelle nous sommes à la phase de recherche de moyens pour matérialiser la mutualisation des moyens. Quand aux obstacles, il faut dire que dans tout projet humain il y a toujours des embus mais qui sont surmontés après. Il s'agit dans notre cas de la difficile acceptation de l'idée de mettre les moyens en commun au regard de la disproportion de ressources entre les collectivités ; la mobilisation des moyens. Les facteurs déterminants ont été la disponibilité de l'autorité préfectorale à accompagner l'initiative, les services techniques que nous sommes ; la proximité et la disponibilité du bailleur de fonds pour soutenir l'initiative.

Dans ce processus Guinée 44 a joué un rôle important. Il s'agit de l'appui de l'initiative et l'accompagnement de tous les acteurs impliqués dans le processus. Donc son rôle a été de l'appui technique et financier.

II.L'organisation de la voix collective

2.1.Votre réseau est-il structuré dans un cadre formel ? Si oui, ce cadre formel constitue-t-il un atout pour votre organisation (pour le fonctionnement interne et pour la relation avec les pouvoirs publics) ?

Comme je vous disais Mr Kourouma tantôt, les bases de la structure sont pas mises en place parce que actuellement toutes les collectivités acceptent et partagent l'idée de l'intercollectivité. Et bientôt l'assemblée se tiendra pour valider les textes juridiques. Je peux

vous dire alors que la structure est formelle. Il y a eu des foras qui ont regroupé tous les acteurs, les documents afférents sont élaborés, il reste à ce jour la validation des documents. Bien sûr la formalisation est un atout à mon avis car sans cela, les collectivités n'auront pas l'assurance nécessaire de leur démarche vers les autorités. La formalisation est aussi le témoignage de reconnaissance de l'autorité. De l'autre côté, la formalisation permettra de régler les relations intercollectivités.

2.3.Sur quels critères avez-vous sélectionné les membres de votre voix collective/réseau ?

Moi je pense c'est une adhésion libre et volontaire. Pour les instances je crois il y a des critères qui sont les documents qui feront l'objet de validation dans les prochains jours. A titre illustratif, je pense que la collectivité doit être à jour quand à la cotisation fixée par les collectivités.

2.4.Quel type de dialogue à l'intérieur de ce réseau ou voix collective ?

Pour le moment il y avait qu'un comité provisoire qui animait les dialogues. Il s'intéressait aux problèmes des différentes collectivités. Il assurait le partage de l'information et convoquait quand il y a des rencontres de partage d'information.

2.5.Quelles initiatives concrètes avez-vous mené en commun ? Comment, et par qui, ces initiatives ont-elles été élaborées ?

Au compte des initiatives bien qu'elles ne sont pas encore effective mais il y a déjà un consensus autour il faut noter : la mise en place d'une caisse intercollectivité dont le premier est composé d'une contribution de 1.000.000 GNF que chacune des collectivités doit payer. Les collectivités se sont organisées en pôles pour initier des actions. C'est le cas de la gare de routière programmé par les communes rurales de Kolenté, Souguéta et Madina oula. Aussi des rencontres dans le cadre social surtout autour des conflits sociaux des efforts ont réalisés par les collectivités.

2.6.Quel est le rôle de votre partenaire français dans l'organisation du réseau ? Est-il représenté dans le réseau ? Devrait-il être représenté ?

Le partenaire a joué un rôle d'appui et de conseil. Avec cette posture il doit être représenté dans la structure. Nous estimons la structure aura une maturité qui lui permettra un jour de fonctionner seule.

2.7. Comment l'organisation interne de votre réseau pourrait-elle être améliorée ?

L'intercollectivité est à ses débuts, pour le moment il difficile de parler d'amélioration il faut attendre pour que la structure ait ses premiers pas.

III. Les modalités de mobilisation de la voix collective

3.1. Quelle est la légitimité de cette voix collective auprès des organisations et des individus qui sont censés la porter ? Auprès du public plus large qu'elle est censée défendre ? Auprès des pouvoirs publics ?

Je pense qu'il y a une légitimité dans la mesure où l'initiative née des collectivités, nous autres acteurs, accompagnons le processus. Toutes les collectivités ont délibéré par rapport à cette intercollectivité. Par rapport au pouvoir public, les collectivités sont entrain de se référer à leurs missions définies dans le code des collectivités. Pour le moment elles sont au départ, il y a peu de choses concrètes sauf que la formalisation de la structure. Donc l'idée de l'intercollectivité est partagée par les populations à la base car ce sont leurs élus qui sont les acteurs et les pouvoirs publics savent que le code des collectivités prévoit un tel regroupement.

3.2. Etes-vous restés à une phase de revendication ou avez-vous effectué des propositions ? En quoi la nature de la voix collective (revendications, propositions, contestation) facilite-t-elle ou non la mobilisation collective ? Est-il préférable de commencer par un certain type d'action pour favoriser la construction de la voix collective ?

Je pense que les collectivités passeront des simples revendications pour devenir des pôles de développement. La première étape est le partage de l'information. Les collectivités ont fait des concertations qui étaient nécessaires pour tout démarrage de la structure. Donc la construction de la voie collective passe par un échange en premier lieu sur toutes les actions à entreprendre.

3.4. Quels sont les outils d'information, de mobilisation que vous utilisez pour entretenir le lien avec les revendications de votre base sociale (membres du réseau, population locale) ?

Généralement, le comité provisoire utilise des correspondances, la radio rurale et la téléphone. Comme la structure est à ses débuts. Les revendications comme les conflits domaniaux par exemple sont adressés à l'intercollectivité et des déplacements ont été effectué dans ce sens pour réssoudre ces conflits sous le poids de l'intercollectivité.

3.5. Avez-vous engagé un dialogue avec les pouvoirs publics ? Si oui, à quel stade du développement de la voix collective ce dialogue a-t-il été engagé ? En quoi le dialogue avec les pouvoirs publics a-t-il aidé, ou non, à renforcer la structuration de la voix collective ?

Comme je vous disais, les collectivités sont à l'heure début dans cette intercollectivité. Le comité provisoire assurait l'interface. Au besoin, il convoquait les rencontres en adressant les correspondances ou en utilisant la radio rurale pour le partage d'information. S'il y a à

parler de dialogue c'est au niveau des collectivités qui se consultent et se réunissent maintenant autour des questions d'intérêt commun.

3.6. Comment parvenez-vous à articuler le dialogue entre les différents niveaux avec lesquels vous êtes en contact (local, national, international) ?

Les collectivités ont plusieurs partenaires. Qu'ils s'agissent des services de l'administration, des ONG et autres structures. Chaque acteur connaît son rôle et son champ d'intervention. Les partenaires qui interviennent auprès des collectivités s'inscrivent souvent dans une politique nationale et les services déconcentrés de cette politique les accompagnent dans la mise en œuvre de leurs projets à la base. Les collectivités qui sont les bénéficiaires collaborent avec les partenaires de développement. Donc en somme toutes les interventions inscrivent dans une politique nationale et l'articulation entre les différents niveaux se définit dans les procédures d'intervention pour assurer une bonne articulation des niveaux. L'intercollectivité s'inscrit dans ce schéma.

3.7. Comment la mobilisation au profit de la voix collective pourrait-elle être améliorée ?

La structure est à ses débuts et bientôt la validation des documents juridiques, il faudra attendre un peu pour se prononcer sur l'amélioration de la mobilisation.

IV. L'autonomie de la voix collective.

4.1. Comment parvenez-vous à éviter que votre voix collective soit manipulée politiquement ?

Je ne pense qu'il y ait une manipulation de l'intercollectivité. Les collectivités se sont inscrites dans une politique qui est la décentralisation et actuellement nous visons tous un renforcement des initiatives des collectivités. L'intercollectivité n'est pas une structure politique donc elle sera mise à l'abri de toute manipulation politique.

4.2. Comment parvenez-vous à maintenir votre autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics ? Vis-à-vis du partenaire français ?

Déjà je vous dis que nous acteurs publics notre souhait est de voir les collectivités capables de se prendre entièrement en charge tant sur le plan institutionnel que sur le plan des mobilisations des ressources. Le partenaire n'a qu'un rôle d'accompagnement qui n'est pas un rôle de substitution.

4.3. Cette autonomie a-t-elle évolué au fil du projet ?

A partir du renforcement des compétences des acteurs de la structure par le partenaire qu'est l'ONG Guinée 44, les élus des collectivités savent désormais quelle voie il faut emprunter

pour s'autonomiser. C'est bien dans ce souci qu'elles ont décidé de mettre en place un fonds intercommunal.

4.4. Comment pensez-vous que cette autonomie pourrait être améliorée ?

Il faut attendre que la structure connaisse ses débuts pour envisager des mesures améliorantes.

Synthèse de l'entretien N°6

Dans la genèse de la décentralisation, le fondement repose sur la solidarité naturelle. Les collectivités fortes de cet esprit ont entrepris avec l'appui du partenaire la mise en commun de leurs moyens pour qu'elles deviennent des vrais pôles de développement surtout quand on sait qu'elles n'ont pas les mêmes potentialités de ressources. Donc pour se développer, elles doivent être unies. La vision est de mettre les moyens ensemble pour faire face au problème de l'ensemble des collectivités. Il y a bien sûr des acteurs impliqués dans ce processus. Les partenaires d'appui comme Guinée 44, les collectivités et les OSC sont les acteurs. Quant aux grandes étapes, notons que dès l'idée a été émise par les collectivités sous la coupe de Guinée 44, il y a eu plusieurs rencontres pour réfléchir sur le rôle des différents acteurs et à la phase actuelle, les collectivités recherchent les moyens pour matérialiser cette idée. Cela ne pouvait se faire sans obstacles comme la difficile acceptation de l'idée de mettre les moyens ensemble au regard de la disproportionnalité des ressources au niveau des collectivités.

Par contre, la disponibilité de l'autorité préfectorale à accompagner l'initiative, la volonté des collectivités et l'appui du partenaire ont été des facteurs très déterminants. Guinée 44 a accompagné tous les acteurs dans la définition et le mise en œuvre de leurs rôles respectifs dans l'intercollectivité. S'agissant de l'organisation de la voie, les bases sont mises en place et les collectivités partagent l'idée de l'intercollectivité et bientôt l'AG se tiendra pour valider les textes juridiques. Bien sûr, la formalisation est un atout car sans cela, les collectivités n'auront pas la crédibilité nécessaire de leur démarche en vers les collectivités elles mêmes qu'en vers le pouvoir public.

L'adhésion à l'intercollectivité est libre et pour les instances il aura des critères qui sont élaborés par le comité provisoire. A titre illustratif, il faut que la collectivité soit à jour par rapport au paiement des cotisations fixées par les membres de l'intercollectivité. Pour le moment, il n'y a eu qu'un comité provisoire qui s'intéressait aux différents problèmes des collectivités. Il a assuré le partage de l'information et convoquait les rencontres. L'initiative la plus concrète a été l'idée de mettre en place un fonds intercommunal pour lequel chaque collectivité s'est engagée à verser une première cotisation de 1000000FG. Des efforts ont été faits dans le cadre de la résolution des conflits sociaux. Dans tout le processus, le partenaire français a joué un rôle d'appui technique et financier ; ce qui n'implique pas qu'il doit faire partie du réseau. Cependant le réseau étant nouveau, il faudra attendre pour parler d'amélioration de l'organisation.

L'intercollectivité est légitime dans la mesure où l'initiative est née des collectivités, nous autres acteurs, accompagnons le processus. Toutes les collectivités ont délibéré par rapport à cette intercollectivité. Du côté du pouvoir, les collectivités se sont inscrites dans la logique de la décentralisation et le code le prévoit. Les collectivités doivent passer des simples revendications pour devenir des pôles de développement et l'étape importante est le partage de l'information. Dans le processus les outils d'information ont été les correspondances, les réunions de concertation, la radio rurale et les plaintes que le comité provisoire reçoit autour des conflits domaniaux font l'objet de déplacement. Les dialogues sont à proprement parler au niveau des collectivités qui sont impliquées dans le processus et non au niveau du pouvoir public. Les niveaux qui sont impliqués dans le processus de l'intercollectivité connaissent leur rôle. Cela montre une bonne articulation des niveaux. Toutes les interventions s'inscrivent dans une politique nationale et l'articulation des différents niveaux se définit dans le processus d'intervention. Pour le moment, la structure est à ses débuts, on ne peut parler d'amélioration.

L'intercollectivité est autonome et il n'y aura de manipulation. Les collectivités se sont inscrits dans une politique qui est celle de la décentralisation et actuellement, la DND vise le renforcement des initiatives des collectivités. Nous acteurs du pouvoir public notre souhait est de voir les collectivités se prendre en charge sur le plan institutionnel et la mobilisation des

ressources locales. A partir du renforcement des compétences effectué par Guinée 44, les élus des collectivités savent désormais quelle voie elles doivent emprunter pour s'autonomiser.

Fiche d'entretien N°7

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	Alsény Sylla 03/02/2012, Kindia centre
Sous titre	Maire de la commune rurale de Madina-Oula collectivité membre de l'intercollectivité
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Maire âge environ de 50 ans, tel : 00224/60134854

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a mandaté l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs de la collectivité unie soient écoutés sur l'expérience et voilà ce qui fait l'objet du présent entretien pour avoir vos points de vue sur l'intercollectivité.

Question centrale : Comment construire une voix collective capable d'influencer l'action publique ?

Questions particulières :

I. La construction d'une vision commune

1.1. Pourquoi votre ou vos organisations ont-elles cherché à construire une voix collective ? Pourquoi chercher à avoir de l'influence ?

Mr kourouma, je vous dirais d'abord que l'ONG Guinée 44 collaborait avec la commune urbaine depuis longtemps. Mais cette approche permettait de développer la commune urbaine en mettant à l'égard les autres collectivités. De ce constat, la nécessité est apparue pour les collectivités de se mettre ensemble. Des voyages d'échange d'expérience ont été effectués en Haute guinée où le PDLG développait avec les collectivités de cette région une expérience analogue de pôle de développement. Ces voyages ont permis de s'inspirer et de tirer des leçons. Un autre constat a été que nos collectivités qui sont au nombre de dix n'ont pas les

potentialités de ressources. Pour amener les collectivités ne disposant pas de ressources suffisantes à se développer il faut mettre les moyens ensemble pour des actions qui peuvent être profitables pour toutes les collectivités. Cet esprit a été bien accueilli par les populations qui nous ont mandaté de poursuivre l'initiative.

1.2. Quelle est la nature de cette vision commune? Quels sont les acteurs (individus et organisations) impliqués dans l'élaboration de cette vision commune?

La vision de l'intercollectivité en ce que je sache, est d'avoir des ressources communes, des plans d'actions prenant en compte toutes les préoccupations des collectivités réunies en intercollectivité. Cela ne veut dire que le travail à l'interne des collectivités sera arrêté mais il doit intégrer la vision commune désormais. Quant aux acteurs impliqués dans la structure, il a les collectivités à travers leurs élus, les OP à travers le CCOPK, la société civile et les structures déconcentrés c'est-à-dire les services techniques. Tout cela pour que les efforts soient ensembles.

1.3. Décrivez les différentes étapes de la construction de cette voix collective, les obstacles et les difficultés rencontrées ? Quels ont été les facteurs déterminants de la construction de cette voix ? Quel a été le rôle du partenaire français dans cette construction ?

Essentiellement, les grandes étapes ont des missions d'échange en Haute guinée : Kankan Kouroussa, Siguiro ; des cadres de concertation entre les collectivités à Kindia, la restitution des résultats de ces concertations ; la mise en place d'un comité provisoire devant piloter les activités de l'intercollectivité et la doter de documents juridiques. Les obstacles il y en a eu comme toute œuvre humaine qui peut rencontrer des obstacles. Particulièrement à Mandina-Oula un obstacle majeur a été le conflit politique qui opposait le bas Tamisso et le Haut Tamisso qu'il fallait nécessaire résoudre avant de passer à l'intercollectivité. L'implication des autorités à tous les niveaux a permis de résoudre la situation. En plus d'une manière générale, l'acceptation de l'idée de se mettre ensemble par des communes qui ont confiance à leurs potentialités est un aspect mais qu'on a pu surmonter à travers le dialogue et les concertations. Les facteurs déterminants de l'ensemble de ce processus sont : nous sommes référés aux autres ailleurs à travers les visites d'échanges ; il y a la vision globale des choses qui animaient certains d'entre nous les élus ; il y a aussi l'accompagnement du partenaire qui a permis aux élus d'avoir des orientations, des formations sur l'intercollectivité, il y a également la volonté de chacune des collectivités à adhérer une telle structure.

II.L'organisation de la voix collective

2.1.Votre réseau est-il structuré dans un cadre formel ? Si oui, ce cadre formel constitue-t-il un atout pour votre organisation (pour le fonctionnement interne et pour la relation avec les pouvoirs publics) ?

En ce que je sache, nous avons pour le moment un comité provisoire qui dirige les activités de l'intercollectivité. Mais la formalisation du réseau est en cours car ce comité a élaborer tous les documents juridiques et il ne reste que la validation. Donc disons que le processus de formalisation est entamé et bientôt il sera finalisé. Oui bien sûr la formalisation est un atout. Elle facilite les interventions, le fonctionnement de la structure. Des problèmes peuvent naître au sein de la structure qui ne peuvent être résolus qu'en faisant recours au statut et règlement intérieur. Mais pour une question de reconnaissance de la structure auprès du pouvoir public, il faut une reconnaissance officielle.

2.3.Sur quels critères avez-vous sélectionné les membres de votre voix collective/réseau ?

La prochaine assemblée de l'intercollectivité permettra de discuter de tous ces critères. Ils sont déjà prévus par le comité provisoire mais la validation par l'assemblée n'est pas faite encore. Mais c'est sûr qu'un élément important sera l'appartenance à une des structures se trouvant à la base de cette intercollectivité. Pour les postes c'est aussi sûr qu'il aura des élections.

2.4.Quel type de dialogue à l'intérieur de ce réseau ou voix collective ?

Depuis que l'idée a été émise, les dialogues n'ont cessé dans le réseau. Il fallait que toutes les collectivités s'entendent sur tous les points. Cela a suscité un échange intense. Le dialogue actuellement est celui axé sur le développement des collectivités donc un dialogue constructif

2.5. Quelles initiatives concrètes avez-vous mené en commun ? Comment, et par qui, ces initiatives ont-elles été élaborées ?

Dès les premières visites d'échange, les collectivités ont été organisées en des pôles pour initier des actions communes. Dans le cadre de cette initiative, les trois communes rurales de Mandina-oula, Kolenté et Soguéta ont réfléchi sur la construction d'une gare routière. Bien que ces actions n'ont pas été réalisées par tous les pôles de développement mais l'idée était déjà née.

2.6. Quel est le rôle de votre partenaire français dans l'organisation du réseau ? Est-il représenté dans le réseau ? Devrait-il être représenté ?

Je vous ai dit que le rôle du partenaire a été capital dans la mesure où elle a assuré l'accompagnement nécessaire sur le plan technique et financier. S'agissant de sa présentation dans le réseau je crois que les choses sont claires pour cela. Un partenaire au développement ne peut qu'accompagner un processus, l'appuyer et non l'intégrer

2.7. Comment l'organisation interne de votre réseau pourrait-elle être améliorée ?

Le réseau est en phase de naissance pour le moment je ne peux pas dire quelles sont les problèmes du réseau pour enfin dire comment l'améliorer. Je crois il faut du temps encore pour constater les choses.

III. Les modalités de mobilisation de la voix collective

3.1. Quelle est la légitimité de cette voix collective auprès des organisations et des individus qui sont censés la porter ? Auprès du public plus large qu'elle est censée défendre ? Auprès des pouvoirs publics ?

L'intercollectivité est légitime, elle a été acceptée par les populations à la base, les organisations de base. Chaque fois que nous tenons des rencontres, les comptes rendus sont aussitôt faits aux populations. Du côté du pouvoir public, les cadres de ce pouvoir participent à toutes nos rencontres. La direction nationale de la décentralisation veut même se servir de l'expérience de Kindia pour élargir aux structures décentralisées du territoire national.

3.2. Etes-vous restés à une phase de revendication ou avez-vous effectué des propositions ? En quoi la nature de la voix collective (revendications, propositions, contestation) facilite-t-elle ou non la mobilisation collective ? Est-il préférable de commencer par un certain type d'action pour favoriser la construction de la voix collective ?

Nous avons des objectifs qui sont loin des simples revendications. Je ne pense pas qu'une telle puisse se mettre seulement pour des revendications. Nous avons des propositions relatives à notre développement. Ces objectifs évolueront au fur et à mesure que l'intercollectivité deviendra mature dans le temps. C'est vrai le point de départ peut être une revendication comme ce fut le cas de la gestion des redevances payées par les sociétés minières évoluant dans la Préfecture de Kindia et que le pouvoir public seul se mettait à gérer sans que les collectivités ne voient les traces. C'est pourquoi justement il faut se mettre ensemble pour être fort à agir.

3.4. Quels sont les outils d'information, de mobilisation que vous utilisez pour entretenir le lien avec les revendications de votre base sociale (membres du réseau, population locale) ?

Nous sommes à nos débuts pour le moment nous nous servons des correspondances, de la radio rurale et de la téléphonie, les rencontres de partage d'information. Mais il n'est pas exclu à la longue que d'autres moyens soient envisagés.

3.5. Avez-vous engagé un dialogue avec les pouvoirs publics ? Si oui, à quel stade du développement de la voix collective ce dialogue a-t-il été engagé? En quoi le dialogue avec les pouvoirs publics a-t-il aidé, ou non, à renforcer la structuration de la voix collective ?

Nous sommes pour le moment dans le processus de formalisation de la structure, il n'y a pas eu à mon avis un dialogue digne de nom avec le pouvoir et qui soit entrepris par l'intercollectivité.

3.6. Comment parvenez-vous à articuler le dialogue entre les différents niveaux avec lesquels vous êtes en contact (local, national, international) ?

Dans cette histoire de l'intercollectivité, chacun sait réellement la part qui lui revient. Nous sommes des collectivités décentralisées qui savent que notre référence est le code des collectivités donc toute notre intervention s'inscrit dans les prévisions de ce code. La direction nationale de la décentralisation veut vulgariser ce code au niveau des collectivités et les partenaires qui nous accompagnent, inscrivent leurs appuis dans cette politique de décentralisation. Cela montre un niveau d'articulation bien clair pour tous les intervenants.

3.7. Comment la mobilisation au profit de la voix collective pourrait-elle être améliorée ?

Pour le moment nous sommes à nos débuts il est difficile de faire une déclaration à propos donnons le temps au temps de révéler des choses pour lesquelles nous pourrions faire des améliorations.

IV.L'autonomie de la voix collective.

4.1. Comment parvenez-vous à éviter que votre voix collective soit manipulée politiquement ?

Nous sommes des collectivités autonomes, je ne pense qu'on puisse parler de manipulation à notre niveau. Je ne dis pas qu'un acteur de la vie politique nous n'avons de convictions politiques mais cela n'a rien avoir avec la vie de l'intercollectivité toutes les structures impliquées dans l'intercollectivité sont des structures autonomes et apolitiques.

4.2. Comment parvenez-vous à maintenir votre autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics ? Vis-à-vis du partenaire français ?

Le pouvoir et le partenaire français nous accompagnent dans le processus de l'intercollectivité mais cela ne met pas en cause notre autonomie naturelle et qui est prévue par la loi. Mais en plus nous avons pensé à la mise en place d'un fonds intercommunal justement pour éviter que nous continuions à tendre la main à tout moment et qui pourrait confisquer notre autonomie.

4.3. Cette autonomie a-t-elle évolué au fil du projet ?

Avec le renforcement de nos capacités par rapport à l'intercollectivité, nous avons jusqu'où il faut assurer l'autonomie.

4.4. Comment pensez-vous que cette autonomie pourrait être améliorée ?

Il faut un appui technique régulier jusqu'à ce que tous les contours soient maîtrisés par les collectivités que nous sommes.

Synthèse de l'entretien N°7

L'ONG Guinée 44 collaborait avec la commune urbaine depuis longtemps. Mais cette approche ne permettait que développer la commune urbaine seulement en mettant à l'égard les autres collectivités. De ce constat, la nécessité est apparue pour les collectivités de se mettre ensemble. Des voyages d'échange d'expérience ont été effectués en Haute Guinée où le PDLG développait avec les collectivités de cette région une expérience analogue de pôle de développement. Donc nous sommes allés à l'intercollectivité pour permettre aux collectivités les plus pauvres de profiter des ressources de celles qui ont une potentialité. La vision de l'intercollectivité est d'avoir des ressources communes, des plans d'actions prenant en compte toutes les préoccupations des différentes collectivités. Les acteurs qui animent l'intercollectivité sont le CCOPK, les OSC, les collectivités et les partenaires.

Dans le processus, les grandes étapes ont été les suivantes : des missions d'échange en Haute Guinée ; des cadres de concertation organisés à Kindia, la mise en place d'un comité provisoire. Durant, l'obstacle majeur de la commune de Madina Oula était le conflit politique qui opposait deux de nos zones et auquel il fallait rapidement résoudre pour passer à l'intercollectivité. Ensuite, l'acceptation de l'intercollectivité par des communes qui croient à leurs potentialités. Les concertations ont permis de surmonter ces difficultés en plus du rôle du partenaire français qui a été utile. La visite d'échange, la vision globale qui anime certains élus et l'appui du partenaire français sont les facteurs déterminants dans la construction de la voie collective.

Pour le moment, nous avons mis un comité provisoire qui pilote toutes les activités de l'intercollectivité. La formalisation est en cours puisque tous les textes juridiques élaborés seront validés en ce jour même par l'AG. C'est un atout majeur qu'il ait la formalisation. Ainsi, les interventions et le fonctionnement seront facilités. L'AG de la journée d'aujourd'hui permettra de parler des critères de choix des membres. C'est sûr qu'un élément important de sera l'appartenance à la structure de base et les élections se feront pour les postes.

Depuis l'idée a été émise, les dialogues n'ont cessé dans le réseau, il fallait que les collectivités s'entendent sur tous les points. Les visites d'échanges ont permis d'initier des initiatives à notre retour. Les communes de Souguéta, Kollenté et Madina Oula ont pensé dans ce cadre à la réalisation d'une gare routière. Toutes ces réflexions ont été appuyées par notre partenaire français sans pour autant intégrer au réseau. Cependant, nous sommes à nos débuts, il est prématuré de parler d'amélioration de l'organisation du réseau.

L'intercollectivité est légitime, elle a été acceptée par les populations à la base comme par les organisations de base. Les populations reçoivent régulièrement les comptes rendus de nos réunions. Les cadres du pouvoir public participent à nos cadres de concertations. Nous avons des objectifs qui dépassent des simples revendications. C'est vrai le départ peut être une revendication comme ce fut le cas de la gestion redevance payée par la société minière aux collectivités et que le pouvoir public se mettait à gérer sans une réelle retombée pour les collectivités. C'est justement à cause de cela qu'il faut se mettre ensemble. Dans le cadre de l'intercollectivité, nous avons utilisé les correspondances, la radio et les rencontres pour partager les informations et informer les populations à la base. La jeunesse de l'intercollectivité fait que nous ne pouvons parler de dialogues au stade actuel par contre tout notre processus a connu une articulation des différents niveaux et chaque acteur connaît le rôle qu'il doit jouer dans le processus.

Notre autonomie est claire. Nous sommes des collectivités autonomes. C'est bien vrai que nous avons nos convictions politiques qui ne doivent pas être mêlées à la vie de l'intercollectivité. Toutes les structures de base qui animent l'intercollectivité sont autonomes

et apolitiques. Le rôle du partenaire est de nous accompagner, cela ne compromet en rien notre autonomie en vers elle. Avec le renforcement de nos capacités, nous savons jusqu'où il faut assurer notre autonomie.

Fiche d'entretien N°8

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	Fode Nicole Soumah 03/02/2012 Kindia centre
Sous titre	Maire de la commune rurale de Friguiagbè collectivité membre de l'intercollectivité
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Maire âge environ de 50 ans, tel : 00224/62235532

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a mandaté l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs de la collectivité unie soient écoutés sur l'expérience et voilà ce qui fait l'objet du présent entretien pour avoir vos points de vue sur l'intercollectivité.

Question centrale : Comment construire une voix collective capable d'influencer l'action publique ?

Questions particulières :

I. La construction d'une vision commune

1.1. Pourquoi votre ou vos organisations ont-elles cherché à construire une voix collective ? Pourquoi chercher à avoir de l'influence ?

L'intercollectivité a commencé la commune urbaine et la Loire Atlantique. Après plusieurs années de collaboration sur l'axe de développement, l'idée est née pour élargir la collaboration à l'ensemble des communes de Kindia. C'est sous l'impulsion de la commune urbaine et de l'ONG Guinée 44 que l'utilité de se réunir en un bloc est née. Depuis plusieurs formations ont été données et nous aussi avons informé nos populations le processus a continué jusque maintenant. Nous avons effectué des voyages d'étude en Haute guinée et ces expériences nous ont montré que l'intercollectivité pouvait être une bonne chose. Donc nous estimé que l'union des communes peut être plus forte que si chaque collectivité agit individuellement.

1.2. Quelle est la nature de cette vision commune? Quels sont les acteurs (individus et organisations) impliqués dans l'élaboration de cette vision commune?

La vision commune actuellement est se donner la main pour conjuguer les efforts dans le but d'élaborer des projets communs. Nous visons le regroupement des moyens pour des investissements intercommunautaires. Nous savons que certaines collectivités seules ne peuvent assurer leur développement efficace, il faut l'appui des autres qui ont certaine chance d'avoir des ressources. Les acteurs sont les collectivités c'est-à-dire les communes ; les OP et la jeunesse.

Décrivez les différentes étapes de la construction de cette voix collective, les obstacles et les difficultés rencontrées ? Quels ont été les facteurs déterminants de la construction de cette voix ? Quel a été le rôle du partenaire français dans cette construction ?

Les étapes ont commencé par la sensibilisation, les voyages d'étude, la formation des élus, la mise en place du comité provisoire et le comité de pilotage définitif qui sera bientôt installé. A mon avis il n'y a pas eu de difficulté ni d'obstacle dans la mesure le consensus était là et l'idée a été acceptée et partagée l'ensemble des acteurs même ceux de l'administration publique. Quant aux facteurs déterminants, il faut noter la volonté des acteurs c'est-à-dire les collectivités, les Op et les autres organisations de la société civile et le respect des engagements qui se prenaient durant le processus. Le partenaire a joué un rôle d'appui technique et financier

II.L'organisation de la voix collective

2.1.Votre réseau est-il structuré dans un cadre formel ? Si oui, ce cadre formel constitue-t-il un atout pour votre organisation (pour le fonctionnement interne et pour la relation avec les pouvoirs publics) ?

A mon avis il est formel par ce que le consensus est là déjà. Nous sommes actuellement sur les autres étapes de la formalisation. Le comité provisoire qui a été mis en place a proposé les textes juridiques qui seront validés par l'assemblée du comité du pilotage. Donc le consensus sur la formalisation est là et processus est en cours. Nous sommes rendus que la formalisation est utile c'est pour quoi nous l'avons entamé. Sans la formalisation nos rapports avec l'administration et entre nous même ne seront pas règlementés. Par exemple les collectivités riches ont pris l'engagement d'appuyer les faibles mais cela n'est assortie d'une documentation il peut constituer un problème un jour.

2.2. Sur quels critères avez-vous sélectionné les membres de votre voix collective/réseau ?

Pour le moment il n'y avait qu'un comité provisoire. Les membres du comité définitif seront élus suivant des critères qui sont élaborés déjà dans nos documents juridiques. Il reste la validation ces documents et le comité sera installé donc anticipe pour vous dire qu'il y a des critères mais ils seront d'abord validé par l'assemblée avant de passer à leur application dans l'installation du comité.

2.3. Quel type de dialogue à l'intérieur de ce réseau ou voix collective ?

Je vous dis même avant l'intercollectivité il y avait des dialogues entre les collectivités. Les collectivités s'entraidaient mutuellement. Dans le cadre de ce réseau également, nous nous consultons pour toutes les questions relatives à l'intercollectivité. Mais tout le dialogue actuel est axé sur l'intercollectivité et l'efficacité qu'elle doit avoir pour répondre aux besoins de développement des différentes collectivités.

2.4.Quelles initiatives concrètes avez-vous mené en commun ? Comment, et par qui, ces initiatives ont-elles été élaborées ?

Oui il y a eu des initiatives même si elles n'ont réalisées par endroit. Dès les premières de l'intercollectivité, nous avons décidé que les collectivités se réunissent en pôle de développement pour initier au moins trois actions suscitent des intérêts communs. C'est ainsi que les collectivités de Kolenté, Souguéta et Mandina-Oula devraient réaliser une gare routière.

2.5. Quel est le rôle de votre partenaire français dans l'organisation du réseau ? Est-il représenté dans le réseau ? Devrait-il être représenté ?

Le partenaire français a joué un rôle d'appui conseil. Il assurait un accompagnement technique et financier durant le processus et puisque l'intercollectivité est une structure qui est entrain de naitre le partenaire continuera à appuyer.

2.6. Comment l'organisation interne de votre réseau pourrait-elle être améliorée ?

Pour le moment la structure n'est pas mise en place complètement. Donc il faut attendre que le fonctionnement commence pour qu'on puisse voir s'il y a des problèmes ou non et ainsi on parlera de l'amélioration.

III. Les modalités de mobilisation de la voix collective

3.1. Quelle est la légitimité de cette voix collective auprès des organisations et des individus qui sont censés la porter ? Auprès du public plus large qu'elle est censée défendre ? Auprès des pouvoirs publics ?

Notre voix est légitime. L'intercollectivité n'exclue pas l'administration mais les relations intercommunautaires sont plus utiles surtout par rapport aux activités engagées déjà par chaque collectivité. Les populations sont largement impliquées et chaque rencontre du comité, nous retournons diffuser les informations. L'administration est aussi impliquée à toutes nos rencontres, elles sont informées de tout ce que nous faisons. Donc à ce niveau nous n'avons pas de problèmes.

3.2. Etes-vous restés à une phase de revendication ou avez-vous effectué des propositions ? En quoi la nature de la voix collective (revendications, propositions, contestation) facilite-t-elle ou non la mobilisation collective ? Est-il préférable de commencer par un certain type d'action pour favoriser la construction de la voix collective ?

Il n'y a pas de revendication d'abord par ce que l'administration pense que c'est un devoir pour eux d'accompagner notre initiative. Notre démarche est loin d'une revendication mais plutôt elle s'inscrit dans la logique de la décentralisation qui donne droit aux collectivités de s'unir. La revendication est nécessaire quand il y a des obstacles majeurs. Mais les collectivités ne sont inscrites que dans la droite ligne de développement en mettant les efforts ensembles. Pour la construction de la voie collective, il est nécessaire qu'il y ait des consultations, des concertations pour mieux partager les points de vue. Cela permettrait de mieux engager les gens quand ils auront compris les contours.

3.4. Quels sont les outils d'information, de mobilisation que vous utilisez pour entretenir le lien avec les revendications de votre base sociale (membres du réseau, population locale) ?

Nous échangeons chaque fois avec la base, nous faisons les comptes rendus de nos cadres de concertation. Pour le moment nous sommes à nos débuts, si non la base à tous les moyens se faire entendre. Le comité qui sera mis en place assurera le lien permanent permettant de tenir compte des points de vue des populations à la base. Nous communiquons actuellement à travers les correspondances, les téléphones et les radios rurales.

3.5. Avez-vous engagé un dialogue avec les pouvoirs publics ? Si oui, à quel stade du développement de la voix collective ce dialogue a-t-il été engagé ? En quoi le dialogue avec les pouvoirs publics a-t-il aidé, ou non, à renforcer la structuration de la voix collective ?

Pour le moment il n'y a pas eu de dialogue réel avec le pouvoir public. En ce qui concerne l'intercollectivité, le pouvoir public assiste à toutes nos séances de réunion et même l'assemblée constitutive de l'intercollectivité qui se tiendra bientôt est placée sous la présidence de Mr préfet de Kindia. Comme je vous le disais, le vrai va commencer quand l'intercollectivité sera mise en place

3.6. Comment parvenez-vous à articuler le dialogue entre les différents niveaux avec lesquels vous êtes en contact (local, national, international) ?

A la base les populations sont informées à travers leurs élus. Nous collaborons avec les pouvoirs publics au niveau déconcentré et nos partenaires internationaux nous appuient dans nos efforts. Donc il y a déjà une bonne articulation à mon avis de tous les niveaux bien que l'intercollectivité soit à ses débuts.

3.7. Comment la mobilisation au profit de la voix collective pourrait-elle être améliorée ?

Je pense qu'il faut attendre que la structure commence son fonctionnement. Si les collectivités² qu'il y a des aspects qu'il faut améliorer, je ne trouve pas de mal pour cela.

IV. L'autonomie de la voix collective.

4.1. Comment parvenez-vous à éviter que votre voix collective soit manipulée politiquement ?
Après la mise en place du comité il aura lieu se prononcer sur son autonomie. Mais déjà je pense que l'intercollectivité s'inscrit dans la politique de décentralisation qui donne la liberté aux collectivités donc ces structures doivent garder leur autonomie par rapport aux faits politiques. Nous ne serons contre les convictions politiques des gens mais cela ne doit avoir aucune influence sur l'intercollectivité.

4.2. Comment parvenez-vous à maintenir votre autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics ? Vis-à-vis du partenaire français ?

Puisque la structure n'est pas complètement née si non nous mettrons tout en œuvre pour avoir notre autonomie. Déjà nous avons pensé à un fonds intercommunal dans la perspective de garder notre autonomie. Je vous ai dit aussi que le partenaire français a un rôle d'accompagnement qui ne confisque pas notre autonomie.

4.3. Cette autonomie a-t-elle évolué au fil du projet ?

Nous avons eu des orientations des partenaires qui nous ont permis de comprendre que nous devons à la longue devenir autonomes. Actuellement nous convoquons nos réunions nous pilotons nos activités même si nous sommes appuyés par nos partenaires techniquement et financièrement.

4.4. Comment pensez-vous que cette autonomie pourrait être améliorée ?

Nous avons commencé à mettre en place les bases de cette autonomie. Le fonds intercommunal est né dans ce contexte. Les collectivités se sont engagées à déposer un fonds d'un million pour constituer ce fonds. Pour le moment l'intercollectivité n'est pas entièrement mise en place. Quand elle va commencer nous verrons s'il y a des aspects à améliorer.

Synthèse de l'entretien N°8

L'intercollectivité a commencé d'abord entre la commune urbaine et la Loire Atlantique sur l'axe de développement. L'idée est née pour élargir la collaboration à l'ensemble des communes de Kindia. C'est sous l'impulsion de la commune urbaine et de l'ONG Guinée 44 que l'utilité de se réunir en bloc est née. Nous estimons que l'intercollectivité pourra être plus forte que si chaque collectivité agissait seul.

La vision de l'intercollectivité est de se donner la main pour élaborer des projets communs. Nous visons la mutualisation des moyens pour des investissements intercommunaux. Les collectivités, la jeunesse et les organisations paysannes sont les acteurs qui animent essentiellement l'intercollectivité. Dans le processus, les étapes importantes ont commencé par la sensibilisation, les voyages d'étude, la formation des élus, la mise en place du comité provisoire et du comité définitif. Il n'y a pas eu de difficultés ni d'obstacles dans la mesure où le consensus était là autour du projet de l'intercollectivité. La volonté des acteurs c'est-à-dire les collectivités, les OP et les autres organisations de la société civile et le respect des engagements ont été des facteurs importants. De même, notre partenaire a joué un rôle capital en nous accompagnant techniquement et financière durant tout le processus.

A notre avis, l'intercollectivité est formelle par ce que le consensus est là. Nous sommes actuellement sur la formalisation et les textes juridiques proposés par le comité provisoire seront validés aujourd'hui. Nous nous rendus compte que la formalisation est utile c'est

pourquoi nous l'avons entamé. Sans elle, nos rapports entre nous collectivités et entre nous et l'administration ne seront pas réglementés. Pour le moment, nous n'avons qu'un comité provisoire et les membres du comité définitif seront élus suivant des critères qui sont élaborés dans les documents juridiques. Mais il faut anticiper ici pour vous dire qu'il y a des critères mais l'AG de ce jour va valider ces documents.

Même avant l'intercollectivité, les collectivités se consultaient autour de certaines questions essentielles. Dans le cadre de cette intercollectivité, nous nous consultons. Le dialogue actuel est axé sur le réseau et l'efficacité qu'il doit avoir pour répondre au besoin de développement des différentes collectivités. A travers ces dialogues, il y a eu des initiatives même si elles n'ont pas été réalisées. Nous avons décidé que les collectivités se réunissent en pôle de développement en initiant des actions intercommunales concrètes. Tout le processus a été appuyé techniquement et financièrement par notre partenaire sans qu'il ne soit représenté dans le réseau. A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas parler d'amélioration pour une structure qui est entrain de se mettre en place.

La revendication est nécessaire quand il y a des obstacles majeurs. L'intercollectivité doit dépasser le niveau de revendication pour devenir un vrai pôle de développement. Mais pour le moment, les collectivités ne se sont inscrites que dans la droite ligne de développement en mettant les efforts ensembles. Pour y arriver, elle doit avoir des objectifs clairs. Notre voix est légitime, l'intercollectivité n'exclue pas l'administration mais les relations intercommunautaires sont plus utiles surtout par rapport aux activités engagées déjà par chaque collectivité. Les populations sont largement impliquées et chaque rencontre du comité, nous retournons diffuser les informations. L'administration est aussi impliquée à toutes nos rencontres, elles sont informées de tout ce que nous faisons. Donc à ce niveau nous n'avons pas de problèmes.

Nous échangeons chaque fois avec la base, nous faisons les comptes rendus de nos cadres de concertation. Pour le moment nous sommes à nos débuts, si non la base a tous les moyens pour se faire entendre. Le comité qui sera mis en place assurera le lien permanent permettant de tenir compte des points de vue des populations à la base. Nous communiquons

actuellement à travers les correspondances, les téléphones et les radios rurales. Pour le moment il n'y a pas eu de dialogue réel avec le pouvoir public. En ce qui concerne l'intercollectivité, le pouvoir public assiste à toutes nos séances de réunion et même l'assemblée constitutive de l'intercollectivité qui se tiendra bientôt est placée sous la présidence de Mr préfet de Kindia. Comme je vous le disais, le vrai dialogue va commencer quand l'intercollectivité sera mise en place

L'intercollectivité a permis de bien articuler les niveaux. A la base les populations sont informées à travers leurs élus. Nous collaborons avec les pouvoirs publics au niveau déconcentré et nos partenaires internationaux nous appuient dans nos efforts. Donc il y a déjà une bonne articulation à mon avis de tous les niveaux bien que l'intercollectivité soit à ses débuts. Nous pensons qu'il faut attendre que la structure commence son fonctionnement pour parler d'amélioration. Après la mise en place du comité il aura lieu de se prononcer sur son autonomie. Mais déjà nous pensons que l'intercollectivité s'inscrit dans la politique de décentralisation qui donne la liberté aux collectivités donc ces structures doivent garder leur autonomie par rapport aux faits politiques. Nous ne serons pas contre les convictions politiques des gens mais cela ne doit avoir aucune influence sur l'intercollectivité.

Puisque la structure n'est pas complètement née si non nous mettrons tout en œuvre pour avoir notre autonomie. Déjà nous avons pensé à un fonds intercommunal dans la perspective de garder notre autonomie. Nous vous disions aussi que le partenaire français a un rôle d'accompagnement qui ne confisque pas notre autonomie. Nous avons eu des orientations des partenaires qui nous ont permis de comprendre que nous devons à la longue devenir autonomes. Actuellement nous convoquons nos réunions, nous pilotons nos activités même si nous sommes appuyés par nos partenaires techniquement et financièrement. Nous avons commencé à mettre en place les bases de cette autonomie. Le fonds intercommunal est né dans ce contexte. Les collectivités se sont engagées à déposer un fonds d'un million pour constituer ce fonds. Pour le moment l'intercollectivité n'est pas entièrement mise en place. Quand elle va commencer nous verrons s'il y a des aspects à améliorer.

SYNTHESE GENERALE

Dossiers thématique	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	La construction d'une voie collective pour le développement local
Rédacteur de la fiche	KOUROUMA Sidiki, doctorant, Université de Kankan
Date de l'écriture	25/03/2012

Résumé

L'intercollectivité de Kindia est un réseau dans lequel, les acteurs du développement local entendent mettre les efforts ensemble pour assurer leur dynamique intégrée. Cette construction suppose une pluralité d'acteurs entraînant des logiques différentes. Mais l'important est la coordination de ces différences pour les orienter vers un objectif commun qui est le développement de la préfecture de Kindia. L'enjeu de l'union est sa construction puisqu'il faut dépasser les intérêts individuels pour construire le global et qui favoriserait la participation des organisations de la société civile (OSC). La mise en place de la vision globale passe par des étapes importantes. La présente étude de cas décrit le mode de construction de cette voie collective. Elle analyse ce processus de construction de la vision commune et s'interroge sur la volonté de construire la voie, les acteurs qui y sont impliqués, la nature que les acteurs veulent donner à leur réseau, les facteurs déterminants qui ont contribué à l'éclosion de l'esprit, les obstacles rencontrés, la nécessité de formaliser le réseau, la relation avec le pouvoir public, les initiatives concrètes entamées et l'autonomie que les acteurs voudraient donner au réseau. Pour donner une réflexion sur ces éléments, la méthodologie qui a été utilisée repose sur les entretiens de terrain et la lecture de certains documents.

Etude de cas

La préfecture de Kindia est l'une des 33 préfectures de la République de Guinée. Elle comprend selon le découpage territorial neuf (9) communes rurales et une (1) commune urbaine. Dans ces derniers temps, après une expérience de vingt ans dans la politique de décentralisation, les collectivités de cette préfecture décident de construire un réseau pouvant les représenter tous. Cette vision commune suppose une détermination des acteurs et des enjeux majeurs.

La préfecture de Kindia est une zone de production fruitière par excellence qui a noué des relations avec la France dans le cadre de la coopération Atlantique depuis la période coloniale. Les relations avec Guinée ⁴⁴ ont permis de signer un accord de coopération avec une vision purement économique, la coopération de développement. Ces accords ont permis de constater l'absence de structure institutionnelle correspondante dans le cadre de la coopération décentralisée. La nouvelle politique de décentralisation en Guinée a permis de susciter une dynamique à la base surtout à Kindia où les organisations paysannes sont les plus nombreuses et dynamiques contrairement aux collectivités locales qui ont pris ce train en marche dans cette dynamique. Aussi, durant les périodes passées, il n'y avait pas de relations entre la commune urbaine et les communes rurales. C'est ainsi que les collectivités se sont retrouvées dans la nécessité de se structurer dans le cadre du développement local. *« Nous sommes venues à l'intercollectivité dans le but de nous retrouver en dehors de l'administration publique. Cet esprit a été renforcé par les textes de la décentralisation. Donc, il y avait un besoin réel de se mettre ensemble ³ ».*

La construction de la voie collective à Kindia repose sur quatre pieds essentiels. La préfecture connaît la présence de plusieurs organisations paysannes. Depuis les années 2003, ces organisations paysannes se sont constituées en une plateforme de concertation qui est le CCOPK. De même, dans la même préfecture, il y a neuf communes rurales et une commune

³ EL Hadj Yaya Touré vice maire de la commune urbaine de Kindia

urbaine et dans ces communes, les ONG qui intervenaient, le faisaient de façon inégale de sorte qu'il avait des CR favorisées et d'autres non. Les OP se sont dit qu'elles n'allaient pas continuer à être une femme pour toutes les ONG mais un homme qui peut avoir plusieurs femmes donc plusieurs ONG suivant les domaines et les besoins des OP.

Pour la plateforme jeunesse et éducation l'expérience des structures de jeunesse, la solidarité au niveau de la jeunesse et d'autres structures comme les OP donc les organisations de la société civile devenaient de plus en plus puissante et performantes à tel point qu'elles avalisaient finalement le rôle des collectivités qui ont charge d'assurer le développement à la base. Cette performance a attiré l'attention des élus locaux qui penseront à une vision commune. L'intercollectivité est une structure qui encourage les actions de jeunesse et la CAJEK s'inscrit dans cette logique. Il y a un fond commun qui les lie : *« Si les collectivités sont passées à l'union, c'est par ce qu'elles ont constaté que seule, une collectivité ne peut rien et surtout un adage de chez nous dit ceci : un doigt ne peut qu'indiquer un objet sans pouvoir le prendre. L'intercollectivité permet aux uns et aux autres de s'entraider⁴ »*. A l'image des OP, les collectivités ont pris l'initiative de mettre ensemble. Pour y arriver, il y a eu un atelier de concertation au cours duquel, les OP, les collectivités la jeunesse et les services techniques déconcentrés se sont retrouvés avec un total de participant estimé à 60 personnes. L'intercollectivité est né dans ce contexte et les collectivités se sont rendues compte qu'isoler elles ne pouvaient devenir de rien.

Pour entamer la construction de la voie collective, il est utile de s'inspirer des expériences similaires. L'expérience du PDLG est le mieux indiqué. *« Le voyage d'échange en Haute guinée, a permis de s'assurer du bien fondé de l'intercollectivité. Au même moment, notre partenaire qui est l'ONG Guinée 44 nous appuyait dans le processus. En un mot, nous sommes allés à l'intercollectivité par ce que nous nous sommes rendus compte que seule, aucune collectivité ne pouvait se tirer d'affaire. L'intercollectivité permettra de nous défendre et de défendre nos intérêts. Notre vision est de nous associer autour des objectifs*

⁴ Sékou Doumbouya, membre de la CAJEK de Kindia

communs, des actions qui peuvent être utiles à chaque collectivité. L'intercollectivité donc c'est pour assurer notre développement⁵. »

Le quatrième pied de la voie collective est purement une racine d'accompagnement comme il apparaît dans ce propos : *« nous de Guinée 44, avons constaté un enjeu qui est l'existence de plusieurs sites miniers à Kindia. Les sociétés minières qui les exploitent, certaines ne contribuaient pas efficacement au développement de la Préfecture bien que les villages subissaient les impacts négatifs de leurs interventions. Au même moment, la décentralisation confrère aux collectivités la possibilité de s'unir pour être plus efficace et aussi la préfecture de Kindia connaît un nombre grandissant d'associations de jeunesse, des organisations paysannes dynamiques. L'idée de l'intercollectivité a surgi à partir de ce contexte et Guinée 44 l'a intégré dans son approche pour l'appuyer techniquement et financièrement. Les collectivités veulent aller à l'intercollectivité pour une mutualisation des moyens et pour avoir des influences sur des décisions des pouvoirs publics. La vision de l'intercollectivité est claire. Elle prône le développement à travers la définition de 5 axes de collaboration. Toute la dynamique est animée par la plateforme jeune/éducation (CAJEK) ; la plateforme du développement rural (CCOPK) et la cellule provisoire de l'intercollectivité qui est le comité et l'ONG Guinée 44⁶ »*

L'intercollectivité est un réseau qui a une vision. Cette vision semble être partagée par l'ensemble des acteurs qui l'animent. Actuellement la vision de l'intercollectivité est de s'associer pour peser sur les décisions publiques. Car seule cette vision commune selon les acteurs, pourrait les permettre de défendre les intérêts. La mise en place du cadre de concertation des OP de Kindia a été une des racines d'une telle vision. Elle se veut un cadre de promotion du développement des territoires. Elle est loin donc d'une concurrence entre les collectivités mais une vision qui consiste à se compléter et à mettre les moyens ensemble pour faire face au problème de l'ensemble des collectivités. Qui semble fondamental à ce niveau

⁵ Alsény Sylla, Maire de la commune rurale de Madina-Oula

⁶ Younoussa Chérif Diallo, responsable du projet société civile et participation, ONG Guinée 44, Kindia

n'est pas le consensus sur la vision mais la mise en œuvre de la vision qui demande des précautions. Conscientes de cette vision, les collectivités ont engagé le processus de construction et comme il est d'ailleurs de coutume, une telle vision ne se met pas en place en un jour. La construction de la voie de Kindia passera par des étapes importantes. Ce processus a commencé par la mise en place des différentes plateformes comme le CCOPK depuis 2003 ; l'organisation des foras de concertation entre les trois acteurs que sont les OP, la jeunesse et les collectivités ; le voyage d'échange dans la région de Kankan et la restitution des résultats de ces voyages. Ce processus en étapes se lit bien dans la déclaration qui suit : *« Les étapes importantes dans la mise en place de l'intercollectivité ont été la mise en place des différents plateformes comme le CCOPK depuis 2003, l'organisation des réunions de concertation entre les trois acteurs que sont les OP, la jeunesse et les collectivités ; ainsi de ces étapes, la vision commune est née mais elle fut confrontée à des difficultés comme la non prise en compte des OP dans les actions des collectivités⁷ »* et un autre interviewé poursuit en déclarant : *« les étapes importantes ont été des séries de concertation entre les acteurs ; la mise en place d'un bureau provisoire qui aura pour mission d'élaborer des textes juridiques. Comme toute structure, à ses débuts, l'intercollectivité a mis un bureau provisoire en place et aucun jeune n'a participé. Nous estimons qu'elle ne pourra pas prendre en compte les questions de jeunesse si les jeunes sont absents dans la structure »*

L'intercollectivité est un processus qui ne réalise pas sans l'influence de certains facteurs déclenchant ou favorisant. Le processus a connu des facteurs déterminants en ce sens que Kindia est une zone minière par excellence qui n'a jamais bénéficié convenablement des retombées. Les collectivités ont décidé de prendre les affaires en main. A cela s'ajoute la volonté des élus à s'unir et cette vocation a connu l'appui du partenaire français comme nous le constatons comme suit : *« Nous avouons que l'intercollectivité est un projet qui est entrain de se mettre en place. Les facteurs déterminants qui sont à considérer dans la mise en place de l'intercollectivité sont la volonté des élus, l'appui de la CAJEK, la prise de conscience au niveau des collectivités et l'appui du partenaire français. Dans l'ensemble du processus, ce partenaire a joué un rôle important sur le plan technique et financier »* (CAJEK, 2012).

⁷ Morlaye Sylla président du CCOPK, Kindia

Nous observons d'une part, que la voie collective ne peut se construire sans des préalables, des facteurs déterminants mais aussi d'autre part il faut reconnaître que l'expérience a connu des obstacles. Dans le processus il y a eu des obstacles. Il s'agit du jeu d'acteurs où chacun voudrait garder la paternité de la structure en premier lieu, aussi, les cadres des services déconcentrés voient naître un interlocuteur puissant qui peut ne pas obéir aux ordres de demain et la différence de ressources entre les collectivités est un autre obstacle car il faudrait que les plus nantis acceptent de partager leurs ressources. Toutefois, ces obstacles, s'ils peuvent constituer un poids ultérieur dans le processus, ils ne retiennent pas l'attention de tous les acteurs intervenant dans le processus bien que cette déclaration soit illustrative: *« Au compte des obstacles, il faut signaler le jeu d'acteurs où chaque voudrait dans cette union avoir une paternité sur les autres en se mettant en position de force. Les OP, la jeunesse, les collectivités et les acteurs publics étaient dans cette logique. De même les agents des services de l'Etat estime qu'il aura un interlocuteur efficace dont capable de contrebalancer les voix publiques. Il arrive que l'attitude des acteurs de l'intercollectivité ne réconforte les agents de l'administration publique. Seule la création d'un cadre de concertation continuuel a permis de mobiliser tous les acteurs vers l'intercollectivité en recherchant des points de vue consensuels »*, (Diallo, Y, 2012).

De toutes les étapes du processus, un consensus général se dégage sur la nécessité de formaliser la structure. Les expériences des acteurs montrent qu'un réseau d'une telle envergure et doté d'enjeux réels doit être formel pour jouir de toute la garantie nécessaire. Pour les uns, le réseau est structuré dans un cadre formel puisque c'est un processus qui a commencé et qui doit continuer. La formalisation des documents juridiques et des organes devraient se fera ultérieurement. Cette formalisation est un atout puisqu'elle entrant dans la légalité de la structure au niveau local mais aussi au niveau du pouvoir public. C'est pour cette raison que le comité provisoire a été mis en place et a élaboré les textes qui prévoient même les critères de choix des membres et l'AG aura à se prononcer sur le mode de scrutin ; Pour les autres il faut retenir que l'intercollectivité est à ses débuts. Et il est clair que le processus de formalisation est entamée à travers la rédaction des documents juridiques qui seront validés bientôt par l'AG et permettra au réseau d'avoir son importante, toute la légitimité et l'efficace aux yeux de tout le monde. La nécessité de formaliser le réseau apparait sur toutes les lèvres comme il peut se lire dans l'illustration qui suit : *« A notre avis,*

l'intercollectivité est formelle par ce que le consensus est là. Nous sommes actuellement sur la formalisation et les textes juridiques proposés par le comité provisoire seront validés aujourd'hui. Nous nous sommes rendu compte que la formalisation est utile et c'est pourquoi nous l'avons entamé. Sans elle, nos rapports entre nous collectivités et entre nous et l'administration ne seront pas réglementés. Pour le moment, nous n'avons qu'un comité provisoire et les membres du comité définitif seront élus suivant des critères qui sont élaborés dans les documents juridiques », (F. N. Soumah, 2012)

Pour qu'un tel réseau soit accepté et puisque marquer la conscience des acteurs qui le fondent et l'appuient, il avoir la légitimité requise. Bien que le réseau ne soit pas complètement né, les acteurs le jugent de légitime puisqu'il émane de la volonté des collectivités, des organisations paysannes et la jeunesse. L'image de la préfecture de Kindia montre que quelle que soit la personne qui soit prise à l'aléatoire elle est soit un planteur, soit un maraîcher ou appartient à une union. A cause de cette configuration, les populations font recours à l'intercollectivité pour poser leurs problèmes en occurrence les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Les collectivités, les OP et la jeunesse se répètent quant à la légitimité de la structure. « *L'intercollectivité jouit d'une légitimité par ce que les structures qui l'animent sont les manifestations de la volonté de leurs membres c'est-à-dire les populations à la base. La formalisation la rendre plus légitime et elle sera la voix des sans voix* », (A. Sylla, 2012) ; un autre poursuit en ces termes : « *L'intercollectivité est légitime dans la mesure où l'initiative est née des collectivités, nous autres acteurs, accompagnons le processus. Toutes les collectivités ont délibéré par rapport à cette intercollectivité. Du côté du pouvoir, les collectivités se sont inscrites dans la logique de la décentralisation et le code le prévoit* », (K, diawara, 2012). Et un troisième continue : « *Quant à la légitimité du réseau, elle ne se discute pas. C'est les différentes communes qui l'ont initié et ont pris le temps de partager avec la population à la base. Des réunions publiques de partage d'information ont été organisées à tous les niveaux. Bien que la formalisation ne soit pas terminée, l'intercollectivité ne peut pas rester à une simple phase revendicative. Elle doit penser au développement réel des collectivités* », (M. N. Camara, 2012). Fort de cette légitimité, les OP et les collectivités ont réussi à débloquent les redevances que la société minière Rusal avait l'habitude d'offrir aux collectivités et que l'autorité déconcentrée aurait pour coutume de confisquer ;

A Kindia, l'intercollectivité doit être un cadre de concertation où les dialogues doivent de plus en plus être animés. Si les dialogues ne sont pas parfaits, ils ne sont pas absents dans la conscience des acteurs qui animent l'intercollectivité. Certains acteurs de la structure pensent que les dialogues ont commencé depuis que l'idée a été émise pour la simple raison que tout problème dans une commune actuelle intéresse les autres communes. Les communes se consultent régulièrement. Pour d'autres, le vrai dialogue avec le pouvoir public n'a pas réellement commencé. L'immaturation de la structure expliquerait cette désillusion. « *Nous ne pouvons pas parler de dialogue avec le pouvoir public maintenant. L'intercollectivité est sur la voie de devenir une structure réelle. Les collectivités ont néanmoins réfléchi sur la mise en place d'un fonds intercommunal qui sera prélevé sur les budgets des différentes collectivités* », (K. Diawara, 2012).

La vie de l'intercollectivité reposera essentiellement sur des initiatives propres endogènes. La première initiative selon certains acteurs, a été la définition des actions prioritaires dans chaque commune. Ces initiatives intercommunales ont amené la CR de Mambia à partager 8 milliards de francs guinéens qui lui ont été payés par la société Rusal. Pour d'autre également, depuis l'idée a été émise, des dialogues ont eu lieu sur toutes les questions qui intéressent la vie des collectivités. Ces dialogues se rapportent au développement. Avec ces dialogues, des initiatives sont nées comme la rencontre du Directeur national de la décentralisation. Toutefois, les initiatives concrètes restent limitées à cause du caractère naissant de la structure. Pour penser ces initiatives et mobiliser la voie collective, les outils de mobilisation ont été : Les réunions d'information, des assemblées et la radio.

L'intercollectivité est un réseau qui mobilise autour du développement local plusieurs acteurs. Cela suppose une nécessaire articulation des différents niveaux pour une meilleure coordination des interventions. Toutefois, l'intercollectivité de Kindia, a réussi à articuler tous les niveaux. Les populations, la Direction Nationale Décentralisation (DND) et les Organisations de la Société Civile (OSC) sont impliquées et participent à tous les cadres de concertations. Malgré la mobilisation des acteurs, les acteurs ne semblent pas penser à une

amélioration de la mobilisation. « Nous ne pouvons rien dire sur les moyens pour améliorer la mobilisation de la voie », (A. Sylla, 2012).

Bien que la structure ne soit pas complètement née, les acteurs de l'intercollectivité pensent à une autonomie de la structure. L'intercollectivité sera autonome et il n'y aura pas de manipulation. Les autorités publiques attendent impatiemment cette structure et voudraient qu'elle entre dans sa phase opérationnelle. De l'autre côté, il y a le caractère légaliste de la structure avec son autonomie reconnue. Cette autonomie est soutenue par le pouvoir public puisque son souhait est voir les résultats de cette intercollectivité qui est une première expérience en Guinée. A tout point de vue l'autonomie apparaît comme une condition indispensable. « Au fur et à mesure que nous avons eu des compétences, notre autonomie devenait de plus en plus grande. Mais il faut attendre pour se prononcer sur tous les aspects puisque nous sommes à nos débuts », (Nicole Soumah, 2012); un deuxième poursuit: « *L'intercollectivité est autonome et il n'y aura de manipulation. Les collectivités se sont inscrites dans une politique qui est celle de la décentralisation et actuellement, la DND vise le renforcement des initiatives des collectivités. Nous, acteurs du pouvoir public notre souhait est de voir les collectivités se prendre en charge sur le plan institutionnel et la mobilisation des ressources locales. A partir du renforcement des compétences effectué par Guinée 44, les élus des collectivités savent désormais quelle voie elles doivent emprunter pour s'autonomiser* », (K. Diawara, 2012); un troisième intervenant déclarait aussi : « *L'intercollectivité à Kindia, ne pourra être manipulée. Notre approche s'inscrit dans la politique de décentralisation. Nous insisterons sur le fait que l'intercollectivité ne soit dirigée par des politiciens. Cependant, le partenaire français et nous sommes conscients de son rôle qui est d'appuyer et non de se substituer. C'est pourquoi, les communes ont pensé à un fonds intercommunal. Nous mettrons des actions en œuvre pour sauvegarder cette autonomie. Pour le faire il faut l'effort de toutes les collectivités* », (M.M. Camara, 2012).

Bibliographie

I. Rapport et archives

1. Coopération Atlantique Guinée 44 (2011), Atelier de lancement du projet les collectivités locales unies au cœur du développement de la préfecture de Kindia ;

2. Younoussa Chérif Diallo (2011), Note de présentation synthétique de l'intercollectivité de Kindia ;

3. Coopération Atlantique Guinée 44 (2011), Atelier de capitalisation du processus de mise en place du ccopk (cadre de concertation des organisations paysannes de kindia ;

4. Coopération Atlantique Guinée 44 (2012), Comité de pilotage du projet: les collectivités locales unies au cœur du développement local de la préfecture de Kindia

II. Les personnes ressources entretenus

1. Morlaye Sylla, premier facilitateur du cadre de concertation des organisations paysannes de kindia (CCOP/K) ;

2. Aboubacar Pastoria Sylla, deuxième facilitateur du cadre de concertation des organisations paysannes de kindia (CCOP/K) ;

3. Maoudou kéita, Président de la coordination des associations de jeunesse de kindia (CAJEK) ;

4. Sèkou doumbouya, chargé de l'environnement, du tourisme et du développement communautaire de la coordination des associations de jeunesse de kindia (CAJEK) ;

5. Moussa Mober camara, vice maire de la commune rurale de Kolenté, membre du comité provisoire de l'intercollectivité ;

6. Younoussa Chérif Diallo, coordinateur du projet société civile et participation au compte de l'ONG Atlantique Guinée 44 ;

7. El Hadj Yaya Touré, vice maire de la commune urbaine de Kindia, Président du comité provisoire de l'intercollectivité de Kindia ;

8. Kabinet Diawara, Directeur de micro réalisation, Préfecture de Kindia, cadre du pouvoir public ;

9. Alseny Dramé, Maire de la commune rurale de Madina Oula, membre du comité provisoire de l'intercollectivité ;

Fodé nicole Soumah, Maire de la commune rurale de Friguiagbé, membre du comité provisoire de l'intercollectivité de Kindia.

Fiche d'entretien N° 1

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	Moussa Mobert Camara et Yaya Bangoura commune rurale de kollenté 05/02/2012,
Sous titre	Respectivement, membre du bureau de l'intercollectivité, Vice maire et secrétaire général de la commune de Kollenté
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Personne dynamique dans la commune rurale de Kolenté, membre du comité ; tel : 66364527ou 69092054

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique Guinée 44 met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local de la Préfecture de Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a sollicité l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs des collectivités unies, soient écoutés sur l'expérience de la construction de la voie collective, ce qui a été fait l'année dernière. Pour cette année, les entretiens portent sur l'axe c'est-à-dire la participation aux politiques publiques. Ce qui fait la raison du présent entretien. Il permettra d'avoir vos points de vue sur cette participation à partir d'un certain nombre de questions que nous vous poserons certainement avec votre permission.

Quelles sont les compétences, connaissances et expertise que vous et votre partenaire français avez dû acquérir et/ou mobiliser pour être capable d'analyser les politiques et éventuellement d'exercer un « contrôle social » sur leur mise en œuvre ? Quel a été le meilleur moyen d'acquérir ces connaissances et de mobiliser cette expertise ?

Aujourd'hui, je peux dire que nous avons reçu des formations, des orientations de la part de notre partenaire Guinée 44. Au moment où nous commençons cette intercollectivité, aucune commune ne savait où nous quittons et où nous allons réellement. Donc l'importance de l'intercollectivité n'était pas du tout perçue par les maires. Mais quand pour un départ, nous

avons décidé de former les pôles pour initier des actions communes, Kollenté, Souguéta et Madina Oula ont pensé à la réalisation d'un marché intercommunal. Cette approche nous a permis de percevoir l'importance de l'intercollectivité.

Actuellement, nous avons un bureau d'intercollectivité qui figure dans le conseil préfectoral du développement (CPD). Cette participation a permis d'avoir des retombées positives comme par exemple le gain que les communes ont obtenu du fonds alloué au CPD par CBK et qui a permis à nos différentes communes d'avoir monté de plus de 300.000.000 FG. C'est bien grâce à l'intercollectivité que cela a été possible si non ce budget a longtemps été alloué au CPD mais les communes ne bénéficiaient rien par ce qu'elles n'y figuraient pas. De même à travers les plaidoyers de l'intercollectivité le collège de la jeunesse de l'intercollectivité a obtenu un montant de 100.000.000 FG pour faire face à ses activités.

Nous avons des compétences maintenant. Depuis l'initiative de l'intercollectivité, nous gérons l'argent de notre commune avec une méthode participative de tous les citoyens à travers des assemblées que nous organisons pour avoir l'avis de tout le monde sur les actions à faire. L'expérience que nous avons nous permet de taper à n'importe quelle porte pour poser nos problèmes et demander ce qui nous revient dans les politiques publiques.

Il faut retenir que tout a commencé en 2012 où notre commune est entrée dans sa phase réelle de gestion des biens publics. De 2012 à ce jour notre commune a pu gérer plus de 1.000.000.000 Fg. Ce montant a permis de réaliser une école de trois salles de classe à Houréya d'une valeur de 350.000.000 FG. Le fonds de CBK a permis de réaliser un centre culturel pour les jeunes. Nous sommes en mesure de contrôler l'action publique et demander notre part dans sa gestion

Quelles sont les difficultés rencontrées dans la formulation de propositions alternatives sur les politiques de votre secteur ? Cette formulation de propositions s'inscrivait-elle en opposition à des politiques ou a-t-elle fait l'objet d'une confrontation ? Comment se sont gérés ces rapports de force, conflits ou confrontation ? La manière de formuler ces propositions a-t-elle évolué au sein de votre organisation ou votre réseau ?

Honnêtement parlant, nous n'avons pas eu de problème. Peut être s'il y a des problèmes c'est bien au niveau de nos populations dans les Districts qui ont souvent à payer des contre partis que nos partenaires demandent souvent en réalisant une infrastructure dans une localité comme le PACV par exemple. Mais nous ne rencontrons pas de problèmes dans nos relations avec le pouvoir public. Vous savez l'intercollectivité est le fruit de la politique de

décentralisation, en ce sens elle ne saurait s'opposer à cette politique. La preuve est que nous, notre commune a fonctionné durant une année sans notre autorité de tutelle qui est le sous préfet mais nous réalisons toutes nos actions. L'utilité de l'intercollectivité est d'aider les autres communes à résoudre des problèmes qu'elles ne peuvent pas résoudre seule. Vous étiez dans la salle du comité de pilotage, il y a des communes comme Molota, Bankouya, Friguiagbè et Samaya qui ont des problèmes particuliers. Mais elles ne peuvent seule faire face il faut l'intercollectivité qui peut être plus écoutée et plus forte.

Quelles sont les autres compétences à acquérir pour améliorer la construction d'un plaidoyer collectif, et comment les acquérir ?

Nous cherchons à connaître et à avoir de l'expérience. Nous sommes en mesure de poser nos problèmes à tous les niveaux même chez un ministre. Seulement il faut que nous apprenions la compétence de monter des micro-projets qui sont bancaables pour mobiliser des ressources pour notre collectivité.

Quels sont les indices qui vous permettent d'appréhender la nature et le niveau de reconnaissance dont vous bénéficiez vis-à-vis des pouvoirs publics ? Comment allez plus loin dans cette reconnaissance ? Quelles ont été, selon vous, les conditions essentielles pour obtenir cette reconnaissance ? Qu'en est-il de la nature et du niveau de reconnaissance de votre partenaire français vis-à-vis de ses propres pouvoirs publics ?

Nous avons vraiment des indices et qui sont importants. Tout ce qui se fait aujourd'hui au niveau de la préfecture l'intercollectivité participe ou son avis est demandé. Je vous parlais tantôt du CPD, il était au départ composé et dirigé par les agents de la déconcentration. Grâce à l'intercollectivité, tous les maires siègent dans ce CPD et la présidence est revenue à un maire. C'était la première fois l'année dernière grâce à cette intercollectivité, le fonds donné par le CBK a été utilisé par les communes dans leur développement si non avant, il n'en était pas question et nous ne voyons pas les traces non plus. Il a fallu notre formalisation pour nous garantir et d'être reconnu comme un interlocuteur réel. Le partenaire français est vu comme un accompagnateur du processus qui apporte ses expériences à l'intercollectivité.

Quelles sont les forces et les atouts que vous mettez en avant afin d'assurer votre légitimité dans le dialogue et l'existence d'un « rapport de force productif » vis-à-vis des pouvoirs publics ?

Les forces ont été les efforts de tous les élus et des communes mais aussi de l'effort de Guinée 44 qui a donné plusieurs formations aux élus que nous sommes. Dans nos rapports avec l'autorité politique, nous nous pensons à une seule chose : ces autorités représentent nos

autorités de tutelles et nos rapports sont bien définis par les textes qui régissent la décentralisation en Guinée. En allant vers eux, nous venons avec des objectifs clairs, précis et soutenus par les textes réglementaires

Sur quels mécanismes vous appuyez-vous pour influencer sur les politiques publiques ? Parmi les stratégies d'influence que vous avez développées, lesquelles vous ont semblé efficace et pérennes, et lesquelles avez-vous plus volontiers mises de côté ?

Nous nous basons sur la culture de la collaboration pour influencer les politiques publiques. Souvent ce sont des autorités qui connaissent bien des textes qui régissent la vie des collectivités mais il faut que les collectivités leur montrent qu'elles connaissent pour que les agents de l'Etat leur facilitent le processus. A notre niveau, il n'est pas question de parler de stratégie d'influence dans la mesure où les autorités politiques et les élus savent ce qu'ils doivent faire dans le cadre de ce partenariat.

La mobilisation des citoyens est-elle un élément important de votre dynamique de participation aux politiques ? Quels sont les outils de sensibilisation qui vous ont permis cette mobilisation ? Quels sont ceux qui vous ont parus moins efficaces ?

La mobilisation est extrêmement importante dans notre dynamique. Elle est la force motrice même. Il faut nécessairement que notre approche soit portée à la base. C'est pourquoi justement, nous à Kollenté dès que nous revenons d'une formation ou que nous avons une information sur l'intercollectivité, nous nous précipitons la partager avec les populations pour qu'elles sachent de quoi il s'agit et quelles sont leurs responsabilités de dans.

Synthèse de l'entretien N°1

Les acteurs de l'intercollectivité ont bénéficié des formations et des orientations de la part de leur partenaire G44. Cela a permis à chaque acteur de comprendre l'utilité de l'intercollectivité. Il y a eu une grande évolution dans la vie de l'intercollectivité. Elle participe actuellement au conseil préfectoral de développement. Cette collaboration a permis aux différentes communes d'obtenir dans le fonds de Mambia une valeur de 300.000.000 FG pour des investissements internes. Cette subvention a été long temps gérée par les cadres de la déconcentration. Plus important, la mise en œuvre de l'intercollectivité a permis d'avoir des compétences permettant de bien gérer les budgets des communes. L'expérience acquise au cours du processus permet aux élus de poser les problèmes des communes à tous les niveaux.

De 2012 à ce jour, la commune de Kollenté a pu gérer plus de 1.000.000.000 Fg. Ce montant a permis de réaliser une école de trois salles de classe à Houréya d'une valeur de 350.000.000 FG. Le fonds de CBK a permis de réaliser un centre culturel pour les jeunes. L'expérience acquise permet de contrôler l'action publique et demander la part dans la gestion. Pour les

élus de Kollenté, dans le processus de l'intercollectivité, ils n'ont pas rencontré de problèmes car l'intercollectivité n'est pas une opposition à la politique de décentralisation mais constitue plutôt une mise en œuvre de cette politique.

Bien qu'il n'y ait pas d'opposition, les acteurs estiment qu'il les faut d'autres formations dans le sens de la réalisation des micros- projets et la mobilisation des ressources internes. Il y a actuellement assez d'indices de participation aux politiques publiques. Tout ce qui se fait aujourd'hui au niveau de la préfecture, l'intercollectivité participe ou son avis est demandé. Par exemple le CPD, était au départ composé et dirigé par les agents de la déconcentration. Grâce à l'intercollectivité, tous les maires y siègent dans ce CPD et la présidence est revenue à un maire. Les forces dans tout cela, ont été les efforts de tous les élus et des communes mais aussi de l'effort de Guinée 44 qui a donné plusieurs formations aux élus. La culture de la collaboration permet aux élus d'influencer les politiques publiques. Pour une réussite réelle du processus, la mobilisation est extrêmement importante. Elle est la force motrice même. Il faut nécessairement que l'approche soit portée à la base. C'est pourquoi justement, les élus de Kollenté au retour des formations partagent toutes les informations avec la base

Fiche de l'entretien N°2

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	Morlaye Sylla, 11/02/2013, CCOPK, Kindia Aboubacar Pastoria Sylla, CCOPK, Kindia
Sous titre	Respectivement Premier et deuxième facilitateurs du cadre de concertation des organisations paysannes de Kindia (CCOP/K), l'une des structures de base de l'intercollectivité
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Membre du CCOP/K, tel : 00224/63424239 ou 00224/63556806

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique Guinée 44 met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a sollicité l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs des collectivités unies, soient écoutés sur l'expérience de la construction de la voie collective, ce qui a été fait l'année dernière. Pour cette année, les entretiens portent sur l'axe c'est-à-dire la participation aux politiques publiques. Ce qui fait la raison du présent entretien. Il permettra d'avoir vos points de vue sur cette participation à partir d'un certain nombre de questions que nous vous poserons certainement avec votre permission.

Quelles sont les compétences, connaissances et expertise que vous et votre partenaire français avez dû acquérir et/ou mobiliser pour être capable d'analyser les politiques et éventuellement d'exercer un « contrôle social » sur leur mise en œuvre ? Quel a été le meilleur moyen d'acquérir ces connaissances et de mobiliser cette expertise ?

Nous avons eu des connaissances et même des compétences. Une première de ces compétences est le fait que l'intercollectivité a cultivé en nous l'esprit que nous pouvons agir ensemble et peser sur les politiques publiques. Ensuite, nous avons signé une convention avec

le partenaire Guinée 44 qui nous a permis de faire de la recherche sur le code pastorale et le traduire en langues nationales Soussou et peulh. Nous avons procédé à la vulgarisation de ce code grâce à l'intercollectivité. Nous avons sensibilisé les paysans sur l'importance et les activités à réaliser. Les échanges entre les experts venus du Nord et nous, constituent les moments essentiels pour avoir ces compétences.

Avec ces connaissances, nous influençons les politiques publiques aujourd'hui. Nous sommes invités à toutes les rencontres où l'on parle de développement local et nous arrivons à donner notre mot. Nous avons plusieurs exemples de participation aux politiques publiques. En premier lieu, au niveau du projet italien pour la sécurité alimentaire (PISA), nous avons participé à toutes les prises de décision concernant les activités de ce projet. Dans le cadre du CPD, nous y participons. Le fait de participer aux prises décisions est un meilleur moyen de contrôle social. De même, nous avons participé à la relation relative à la répartition des intrants et nous avons profité pour poser nos problèmes et désormais dans la répartition des intrants, la chambre d'agriculture tiendra compte de nos avis. Donc en un mot, les meilleurs moyens pour avoir ces compétences ont été les échanges et les formations données par Guinée 44.

L'intercollectivité est une initiative qui émane des élus des collectivités. La singularité de l'intercollectivité est le fait d'associer les OSC. Elle sort hors de la décentralisation en combinant d'autres structures qui ne relèvent pas de la décentralisation. Les OSC constituent les forces des populations.

Quelles sont les difficultés rencontrées dans la formulation de propositions alternatives sur les politiques de votre secteur ? Cette formulation de propositions s'inscrivait-elle en opposition à des politiques ou a-t-elle fait l'objet d'une confrontation ? Comment se sont gérés ces rapports de force, conflits ou confrontation ? La manière de formuler ces propositions a-t-elle évolué au sein de votre organisation ou votre réseau ?

Il y a eu des difficultés comme dans toute entreprise humaine. En général, nos maires sont des personnes pour la plupart illettrées. La compréhension des choses n'est pas souvent facile par tout le monde. La paie des cotisations qui a été décidée par les maires a beaucoup trainé. Nous nous demandons souvent si les élus sont représentatifs au niveau de leur collectivité. Il y a aussi le manque d'information qui amène certains maires à penser que les charges de l'intercollectivité doivent partager avec les OSC ou le collège des jeunes.

Il faut qu'il ait le respect des engagements. Nous au niveau du CCOPK, nous voulons le respect des clauses de la convention que nous avons avec notre partenaire Guinée 44 pour la fourniture des rapports d'activité et financier qui normalement est trimestriel. Mais il arrive souvent que le rapport soit demandé avant la fin du trimestre.

Quant à la relation entre l'intercollectivité et la tutelle il n'y a pas de problème. L'intercollectivité a décidé de partager tout avec la direction nationale de la décentralisation. Les communes pensent désormais que l'intercollectivité peut résoudre les problèmes des communes. C'est au nom de l'intercollectivité, que la commune de Samaya pose le problème qui concerne la part qui la revient dans la gestion du barrage de Donkèa. La commune Molota pose le même problème pour le service d'eau potable qui ravitaille la ville de Kindia. La commune de Damakania pose aussi le problème de la gestion des hôtels. Si ces communes osent poser ces problèmes actuellement c'est bien grâce à l'union au sein de l'intercollectivité. Ce sont des problèmes qu'elles ne pouvaient pas résoudre seules.

Quelles sont les autres compétences à acquérir pour améliorer la construction d'un plaidoyer collectif, et comment les acquérir ?

Sans se tromper, il reste beaucoup de compétences à avoir. Les compétences de plaidoyer et lobbying sont à avoir et doivent être répercutées au niveau des mandataires. Pour jouer un vrai lobbying, il faut connaître les droits, devoirs et les domaines d'intervention. Un exemple que nous pouvons donner à ce titre est le cas des panneaux publicitaires qui sont partout dans la ville de Kindia mais les collectivités ne bénéficient aucun avantage en termes de recettes de ces panneaux.

Quels sont les indices qui vous permettent d'appréhender la nature et le niveau de reconnaissance dont vous bénéficiez vis-à-vis des pouvoirs publics ? Comment allez plus loin dans cette reconnaissance ? Quelles ont été, selon vous, les conditions essentielles pour obtenir cette reconnaissance ? Qu'en est-il de la nature et du niveau de reconnaissance de votre partenaire français vis-à-vis de ses propres pouvoirs publics ?

Il y a vraiment des indices de reconnaissance. L'intercollectivité a obtenu son agrément et elle a organisé une salutation de la notabilité de Kindia pour partager son existence ; nous avons en programme de rencontrer les autorités préfectorales pour leur expliquer qu'il n'y a aucun conflit de compétences et cette bataille doit se poursuivre jusqu'au niveau national qui nous permettra de mobiliser des fonds du Ministère pour notre intercollectivité. La coopération atlantique fait son mieux, elle appuie l'intercollectivité. Il est le partenaire

traditionnelle de l'intercollectivité. A ce titre, il assure l'appui technique et financier nécessaire pour que nous réalisons l'intercollectivité

Quelles sont les forces et les atouts que vous mettez en avant afin d'assurer votre légitimité dans le dialogue et l'existence d'un « rapport de force productif » vis-à-vis des pouvoirs publics ?

La force que nous avons aujourd'hui est que nous avons mis l'intercollectivité en place et elle est reconnue au niveau local. Dans l'intercollectivité, tous le monde participe : le collège des élus, le collège des jeunes et le collège des OP. Il y a au sein de chaque collège des lettrés qui comprennent rapidement l'évolution de l'intercollectivité. Un autre atout est que l'intercollectivité ne s'oppose à aucune politique publique, elle est la matérialisation de la politique de décentralisation. S'il y a une faiblesse c'est le taux d'analphabétismes des maires qui constituent les acteurs centraux de l'intercollectivité.

Sur quels mécanismes vous appuyez-vous pour influencer sur les politiques publiques ? Parmi les stratégies d'influence que vous avez développées, lesquelles vous ont semblé efficace et pérennes, et lesquelles avez-vous plus volontiers mises de côté ?

Les moyens pour influencer le pouvoir public est le lobbying lors des rencontres ou des concertations. Des exemples de lobbying que nous avons fait au sein de l'intercollectivité est la participation à la planification des activités de la fédération "Mouna fangny". Dans cette planification, nous avons tout fait pour que la planification prenne en compte les préoccupations de l'intercollectivité. Les maires des communes rurales ont été préparés par l'intercollectivité afin que la planification au niveau local que ces maires puissent se battre pour retenir des actions en faveur de leur commune rurale. Même au niveau du CPD, nous avons fait des lobbyings pour que le CPD octroie 100.000.000 aux jeunes et le montant fut obtenu. Les OP ont préparé un plaidoyer et elle compte sur l'appui de l'intercollectivité pour se faire entendre. Le plaidoyer et le lobbying sont les moyens importants pour influencer les politiques publiques.

La mobilisation des citoyens est-elle un élément important de votre dynamique de participation aux politiques ? Quels sont les outils de sensibilisation qui vous ont permis cette mobilisation ? Quels sont ceux qui vous ont parus moins efficace

La mobilisation des citoyens est un atout important pour l'intercollectivité. Nous travaillons pour les citoyens et les élus ne pourront rien si ils ne sont pas soutenus à la base. Cette population doit connaître son droit et son devoir. C'est à travers cela que nous pouvons exercer une influence sur les décisions publiques.

Les outils que nous utilisons sont les radios à travers notre convention avec cette radio rurale, nous utilisons aussi les messages écrits. Nous partageons nos idées pendant les rencontres tenues dans les collectivités. La jeunesse, les producteurs et les élus entretiennent régulièrement les populations à la base.

Synthèse de l'entretien N°2.

Pour les représentants du CCOPK, il y a maintenant des connaissances et même des compétences. Une première de ces compétences est le fait que l'intercollectivité a cultivé en eux l'esprit qu'ils peuvent agir ensemble et peser sur les politiques publiques. Avec ces connaissances, ils pensent qu'ils peuvent influencer les politiques publiques aujourd'hui. La preuve qu'ils donnent est qu'ils sont invités à toutes les rencontres où l'on parle de développement local. Ils disposeraient plusieurs exemples de participation aux politiques publiques. En premier lieu, au niveau du projet italien pour la sécurité alimentaire (PISA), ils ont participé à toutes les prises de décision concernant les activités de ce projet. Dans le cadre du CPD, ils y participent. Le fait de participer aux prises décisions apparaît pour eux un meilleur moyen de contrôle social. Les meilleurs moyens pour avoir ces compétences ont été donc les échanges et les formations données par Guinée 44.

Pour le CCOPK, L'intercollectivité est une initiative qui émane des élus des collectivités. La singularité de l'intercollectivité est le fait d'associer les OSC. Elle sort hors de la décentralisation en combinant d'autres structures qui ne relèvent pas de la décentralisation. Cette initiative puisqu'elle ne s'oppose pas à une politique publique, ne constitue pas une alternative. Donc les difficultés à signaler sont plutôt internes qu'externe. En général, selon eux, les maires sont des personnes pour la plupart illettrées. La compréhension des choses n'est pas souvent facile par tout le monde Quant à la relation entre l'intercollectivité et la tutelle il n'y a pas de problème. L'intercollectivité a décidé de partager tout avec la direction nationale de la décentralisation

Sans se tromper, il reste beaucoup de compétences à avoir. Les compétences de plaidoyer et lobbying sont à développer. Le CCOPK estime que pour jouer un vrai lobbying, il faut connaître les droits et devoirs et les domaines d'intervention. L'exemple qu'ils donnent est le cas des panneaux publicitaires qui sont partout dans la ville de Kindia mais les collectivités ne bénéficient aucun avantage en termes de recettes de ces panneaux.

Aujourd'hui, il est possible de parler vraiment des indices de reconnaissance. L'intercollectivité a obtenu son agrément. Quant à la coopération atlantique, elle fait son mieux, elle appuie l'intercollectivité. Il est le partenaire traditionnelle de l'intercollectivité. A ce titre, il assure l'appui technique et financier nécessaire pour que l'intercollectivité se réalise. La force qu'ils ont aujourd'hui est que l'intercollectivité est mise en place et elle est reconnue au niveau local. Dans l'intercollectivité, tous le monde participe : le collège des élus, le collège des jeunes et le collège des OP. Il y a au sein de chaque collège des lettrés qui comprennent rapidement l'évolution de l'intercollectivité

Pour les responsables du CCOPK, Les moyens pour influencer le pouvoir public est le lobbying lors des rencontres ou des concertations. Des exemples de lobbying qu'ils donnent est la participation à la planification des activités de la fédération 'Mouna fangny'. Dans cette planification, ils ont tout fait pour que la planification prenne en compte les préoccupations de l'intercollectivité. Même au niveau du CPD, ils ont fait des lobbyings pour que le CPD octroie 100.000.000 aux jeunes et le montant fut obtenu.

Mais pour réussir totalement dans tout ce processus, ils estiment que la mobilisation des citoyens est un atout important. Puisqu'ils travaillent pour les citoyens, les responsables du CCOPK pensent que les citoyens doivent être informés et impliqués dans tout le processus de prise de décision. C'est à travers cette implication qu'ils pourront exercer une influence sur les décisions publiques à travers des outils comme les radios rurales, les messages écrits et les rencontres tenues dans les collectivités. A ce niveau, la jeunesse, les producteurs et les élus entretiennent régulièrement les populations à la base.

Fiche de l'entretien N°3

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	Mamadou Kéita président CAJEK, Ahmed Abdoul Sarr, représentant de la CAJEG dans la commune de Damakania 08/02/2013, Siège de CAJEK Kindia
Sous titre	Les acteurs de la coordination des associations de jeunesse à Kindia, des acteurs très dynamiques dans le processus de l'intercollectivité pour une prise en compte des préoccupations des jeunes dans les actions de développement.
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Tous jeunes, Membres de la CAJEK ou d'association de jeune à Kindia. Tel : 63595871/24556269/63338951

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique Guinée 44 met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a sollicité l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs des collectivités unies, soient écoutés sur l'expérience de la construction de la voie collective, ce qui a été fait l'année dernière. Pour cette année, les entretiens portent sur l'axe c'est-à-dire la participation aux politiques publiques. C'est ce qui fait la raison du présent entretien. Il permettra d'avoir vos points de vue sur cette participation à partir d'un certain nombre de questions que nous vous poserons certainement avec votre permission.

Quelles sont les compétences, connaissances et expertise que vous et votre partenaire français avez du acquérir et/ou mobiliser pour être capable d'analyser les politiques et éventuellement d'exercer un « contrôle social » sur leur mise en œuvre ? Quel a été le meilleur moyen d'acquérir ces connaissances et de mobiliser cette expertise ?

Dans le cadre de l'intercollectivité nous avons eu des compétences. Les voyages d'échanges, les formations et les orientations données par notre partenaire Guinée 44 ont permis d'avoir ces compétences qui nous permettent à présent de dialoguer avec le pouvoir public. Nous pouvons exercer un contrôle sur l'action publique et même demander la part qui nous revient dans les prise de décision. La CAJEG est devenue un partenaire incontournable de l'intercollectivité et nous y sommes représentés. Les échanges ont permis à la CAJEG de connaître les problèmes réels de la jeunesse de Kindia. A base de ces problèmes nous avons organisé un forum de jeunes au cours duquel nous avons préparé un document de plaidoyer que nous avons partagé avec les élus. Au cours du dernier CPD de la préfecture, nous avons pris la parole pour exposer nos problèmes et nous avons été soutenus dans notre démarche par l'intercollectivité. Notre plaidoyer a permis de mobiliser une somme de 100.000.000 FG en faveur des actions des jeunes. Bien que cet argent ne peut couvrir toutes nos activités mais il est un signal fort au niveau des autorités publiques pour retenir une attention sur les problèmes des jeunes. Mais s'il a eu réussite, il faut saluer les efforts des élus de l'intercollectivité.

La CAJEG a amené les jeunes à reconsidérer leur rôle. Toute démarche de la part de la jeunesse est une suite logique des initiatives de l'intercollectivité. Avec la mutualisation des efforts des jeunes, nous sommes représentés dans les conseils de toutes les communes et tous les plans de développement des communes et de l'intercollectivité prennent en compte les thématiques de jeunesse. La CAJEG a participé à toutes les activités de l'intercollectivité et l'anime même.

Nous pouvons exercer le contrôle social. Les jeunes aujourd'hui dans la Préfecture participent à l'élaboration de tous les plans de développement des communes et nous participons à tous les comptes rendus des CR après l'exécution des plans pour voir si les actions qui ont été planifiées ont été réalisées comme prévues.

Quelles sont les difficultés rencontrées dans la formulation de propositions alternatives sur les politiques de votre secteur ? Cette formulation de propositions s'inscrivait-elle en opposition à des politiques ou a-t-elle fait l'objet d'une confrontation ? Comment se sont gérés ces

rapports de force, conflits ou confrontation ? La manière de formuler ces propositions a-t-elle évolué au sein de votre organisation ou votre réseau ?

Vous savez que le code des collectivités autorise la mutualisation des initiatives. Donc l'intercollectivité n'est pas une alternative, c'est une pratique des prévisions juridiques de la décentralisation. Pas de tout d'opposition entre notre vision et les politiques publiques. S'il y a à parler de difficultés peut être c'est au niveau de l'intercollectivité elle-même et dans ses relations avec le niveau déconcentré où souvent les acteurs pensent à des conflits de compétences. Par exemple, entre la CAJEG et la direction préfectorale de la jeunesse qui pense souvent que nous ne représentons pas tous les jeunes et que tous les problèmes qui couvrent tous les jeunes de la préfecture relèvent de sa compétence. Mais en réalité c'est une politique qui consiste à affaiblir les jeunes car nous savons que si les jeunes ne sont pas unies en association, ils ne peuvent rien réclamer comme droit. Donc il faut unis pour influencer les politiques.

L'intercollectivité doit être claire dans ces rapports avec l'autorité préfectorale surtout dans la répartition des ressources. Certaines autorités avaient imaginé que l'intercollectivité venait pour les substituer ou qu'elles doivent diriger l'intercollectivité. Ces problèmes se sont de plus en plus précisés au fur et à mesure que l'initiative évolué au cours de ces deux années. Aujourd'hui, c'est le Préfet en tant que première autorité de la préfecture qui encourage l'initiative. Donc préférable que toutes les communes passent à l'intercollectivité si elles veulent devenir un interlocuteur puissant des pouvoirs publics en Guinée. Les échanges et la collaboration sont pour nous les meilleurs moyens pour acquérir les compétences et les expertises.

Quelles sont les autres compétences à acquérir pour améliorer la construction d'un plaidoyer collectif, et comment les acquérir ?

L'intercollectivité est un processus, il va nécessiter assez de formation, d'orientation. Donc il faut des orientations à tout moment pour rendre plus claire la vision de l'intercollectivité. Tous les élus ne sont pas intellectuels, il y en a qui ont besoin d'information assez large sur la façon dont il faut conduire une telle initiative et le processus qui consiste à dépasser les intérêts de sa commune pour concevoir des intérêts partagés. Voilà des choses qui demandent des orientations assez importantes.

Quels sont les indices qui vous permettent d'appréhender la nature et le niveau de reconnaissance dont vous bénéficiez vis-à-vis des pouvoirs publics ? Comment allez plus loin

dans cette reconnaissance ? Quelles ont été, selon vous, les conditions essentielles pour obtenir cette reconnaissance ? Qu'en est-il de la nature et du niveau de reconnaissance de votre partenaire français vis-à-vis de ses propres pouvoirs publics ?

Il y a des indices importants. L'agrément est un document juridique délivré par les autorités de tutelles. Par cet acte elle s'engage à reconnaître l'existence de l'intercollectivité. Aussi le forum organisé par la jeunesse de Kindia a mobilisé les responsables du Département ministériels en charge de la jeunesse. Tous ces départements sont informés de l'existence de cette expérience à Kindia. L'acceptation des plaidoyers de la jeunesse lors du CPD passé est un indice important car c'est à travers les élus que le plaidoyer a été accepté.

Plus loin, les activités de l'intercollectivité ne s'opposent à aucune politique publique et tout ce que l'intercollectivité fait est partagé avec les cadres de l'administration déconcentrée. Les conditions essentielles pour nous de cette reconnaissance ne sont autres que la légalité de l'initiative. Elle serait vite engloutie si elle était en dehors des normes juridiques et des prévisions réglementaires. Le partenaire Guinée⁴⁴ est vu comme un facilitateur de processus. Il accompagne et il a même contribué à renforcer les compétences de ces cadres de la déconcentration quand à la traduction en acte concret des articles du code de la décentralisation.

Quelles sont les forces et les atouts que vous mettez en avant afin d'assurer votre légitimité dans le dialogue et l'existence d'un « rapport de force productif » vis-à-vis des pouvoirs publics ?

Nous nous basons sur les textes pour agir, faire des plaidoyers et même engager le dialogue avec le pouvoir public. Aussi nous partageons tout ce que nous faisons. Les rapports d'activités sont partagés et toutes les sessions d'information et de prise de décision sont partagées avec le pouvoir public local.

Sur quels mécanismes vous appuyez-vous pour influencer sur les politiques publiques ? Parmi les stratégies d'influence que vous avez développées, lesquelles vous ont semblé efficace et pérennes, et lesquelles avez-vous plus volontiers mises de côté ?

Nous nous appuyons sur le plaidoyer, les ateliers de réflexion mais notre niveau d'union fait qu'aujourd'hui nous sommes entendus et écoutés sur toutes les questions qui concernent la Préfecture. Nous avons compris que la partage d'information était le meilleur moyen pour atteindre nos objectifs que sont la mutualisation des moyens.

La mobilisation des citoyens est-elle un élément important de votre dynamique de participation aux politiques ? Quels sont les outils de sensibilisation qui vous ont permis cette mobilisation ? Quels sont ceux qui vous ont parus moins efficaces ?

La mobilisation est une condition s'il faut le dire indispensable de la dynamique de participation aux politiques publiques. Au niveau de la jeunesse nous prenons un seul exemple. Pour prendre des décisions, nous partageons tout à la base d'abord avant de rencontrer l'autorité. Et cette autorité sachant que la voix portée est une voix enracinée à la base, elle prise au plus grand sérieux. Pour cela, nous tenons des journées de réflexion, de partage d'information et d'analyse de nos problèmes. Tous ces moyens sont bons et permettent d'assurer la mobilisation. Cette mobilisation a permis aussi de nous faire représenter dans les instances décisionnelle et exécutive de l'intercollectivité. Plus la voix est soutenue à la base elle devient de plus en plus efficace et peut peser lourde.

Synthèse d'entretien N°3

Pour les jeunes de la CAJEG de Kindia et dans le cadre de l'intercollectivité, ils ont eu des compétences. Les voyages d'échanges, les formations et les orientations données par leur partenaire Guinée 44 ont permis d'avoir ces compétences qui les permettent à présent de dialoguer avec le pouvoir public. Ils peuvent exercer un contrôle sur l'action publique et même demander la part qui nous revient dans la prise de décision. La CAJEG est devenue un partenaire incontournable de l'intercollectivité et ils sont représentés. Au cours du dernier CPD de la préfecture, les jeunes ont pris la parole pour exposer leurs problèmes. Leur plaidoyer et l'appui de l'intercollectivité ont permis de mobiliser une somme de 100.000.000 FG en faveur des actions des jeunes.

La CAJEG a amené les jeunes à reconsidérer leur rôle. Toute démarche de la part de la jeunesse est une suite logique des initiatives de l'intercollectivité. Avec la mutualisation des efforts des jeunes, ils sont représentés dans les conseils de toutes les communes à la base et tous les plans de développement des communes et de l'intercollectivité prennent en compte les thématiques de jeunesse. Les jeunes (selon les responsables de la CAJEG) exercent le contrôle social. Les jeunes aujourd'hui dans la Préfecture participent à l'élaboration de tous les plans de développement des communes. Ils participent à tous les comptes rendus des CR après l'exécution des plans pour voir si les actions qui ont été planifiées, ont été réalisées comme prévues

Pour la CAJEG, le code des collectivités autorise la mutualisation des initiatives. Donc l'intercollectivité n'est pas une alternative mais plutôt une pratique des prévisions juridiques de la décentralisation. Il n'est pas question du tout de parler d'opposition entre la vision de l'intercollectivité et les politiques publiques. Quant aux difficultés, peut être c'est au niveau de l'intercollectivité elle-même et dans ses relations avec le niveau déconcentré où souvent les acteurs pensent à des conflits de compétences. Par exemple entre la CAJEG et la direction préfectorale de la jeunesse qui pense souvent que la CAJEG ne représente pas tous les jeunes et que tous les problèmes qui couvrent tous les jeunes de la préfecture relèvent de sa

compétence. Cette attitude de l'administration pour les jeunes est une politique qui consiste à affaiblir les jeunes.

La CAJEG estime que l'intercollectivité doit être claire dans ces rapports avec l'autorité préfectorale surtout dans la répartition des ressources. Certaines autorités avaient imaginé que l'intercollectivité venait pour les substituer ou qu'elles doivent diriger l'intercollectivité. Ces problèmes se sont de plus en plus précisés au fur et à mesure que l'initiative évolué au cours de ces deux années. Aujourd'hui, c'est le Préfet en tant que première autorité de la préfecture qui encourage l'initiative

Pour les représentants de la CAJEG, l'intercollectivité est un processus, il va nécessiter assez de formation, d'orientation. Donc il faut des orientations à tout moment pour rendre plus claire la vision de l'intercollectivité. Tous les élus ne sont pas intellectuels, il y en a qui ont besoin d'information assez large sur la façon dont il faut conduire une telle initiative.

Malgré ces besoins de formations, les jeunes pensent qu'il y a des indices importants. Pour eux, l'agrément est un document juridique délivré par les autorités de tutelles. Par cet acte elle s'engage à reconnaître l'existence de l'intercollectivité. Aussi le forum organisé par la jeunesse de Kindia a mobilisé les responsables du Département ministériels en charge de la jeunesse. Tous ces départements sont informés de l'existence de cette expérience à Kindia. L'acceptation des plaidoyers de la jeunesse lors du CPD passé est un indice important car c'est à travers les élus que le plaidoyer a été accepté.

Dans toutes les relations avec le pouvoir public, les acteurs de l'intercollectivité se basent sur les textes pour agir, faire des plaidoyers et même engager le dialogue avec le pouvoir public. Les plaidoyers, les ateliers de réflexion et le niveau d'union font que les jeunes à travers l'intercollectivité sont entendus et écoutés sur toutes les questions qui concernent la Préfecture. Les jeunes pensent que le partage d'information est le meilleur moyen pour atteindre nos objectifs que sont la mutualisation des moyens.

De même, ils estiment que la mobilisation des populations à la base est une condition indispensable de la dynamique de participation aux politiques publiques. Ils donnent un seul exemple par rapport à la prise de décision. Pour prendre des décisions, ils partagent tout à la base d'abord avant de rencontrer l'autorité. Et cette autorité sachant que la voix portée, est une voix enracinée à la base, elle prise au plus grand sérieux.

Fiche de l'entretien N°4

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	Younoussa Chérif Diallo 08/02/2013, à domicile Kindia centre Bernard Saud, vice président Guinée 44
Sous titre	Responsable directe du projet : collectivités unies au cœur du développement local, agent de l'ONG coopération Atlantique Guinée 44
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Agent facilitateur de l'ensemble du processus de l'intercollectivité tel : 00224/63390775ou 00224/62953035

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique Guinée 44 met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a sollicité l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs des collectivités unies, soient écoutés sur l'expérience de la construction de la voie collective, ce qui a été fait l'année dernière. Pour cette année, les entretiens portent sur l'axe c'est-à-dire la participation aux politiques publiques. Ce qui fait la raison du présent entretien. Il permettra d'avoir vos points de vue sur cette participation à partir d'un certain nombre de questions que nous vous poserons certainement avec votre permission.

Quelles sont les compétences, connaissances et expertise que vous et votre partenaire français avez dû acquérir et/ou mobiliser pour être capable d'analyser les politiques et éventuellement d'exercer un « contrôle social » sur leur mise en œuvre ? Quel a été le meilleur moyen d'acquérir ces connaissances et de mobiliser cette expertise ?

Il y a des compétences et des connaissances qui sont acquises avec notre accompagnement en tant qu'ONG partenaire et qui font que les élus dans l'intercollectivité peuvent analyser des

politiques publiques et même l'influencer positivement. Cette démarche de l'intercollectivité s'est faite ses propres animateurs et des acteurs du processus notamment les élus, les acteurs des OSC et les cadres de la déconcentration. Un exemple plus concret le cas du CPD. Cet organe délibérant et consultatif auprès du Préfet dans les préfectures minières. Dans les années antérieures, ce CPD était dirigé par les Préfets donc du coté ils devenaient juges et partis. Au regard des gestions parfois déplorables, les élus de l'intercollectivité de Kindia ont procédé par un plaidoyer pour faire évoluer les choses et actuellement le CPD de Kindia est dirigé par un maire et ce sont les maires qui y siègent avec les autres de la société civile.

Le premier constat qu'on peut faire aujourd'hui est la prise de conscience généralisée autour de l'intercollectivité. Les élus se sentent outiller pour dialoguer avec le pouvoir. Entre l'année dernière et cette année, il y a eu une motivation réelle. Les élus viennent vers l'Etat central au niveau déconcentré négocié. Dans la même dynamique, c'est le préfet actuellement qui tend la main aux acteurs de l'intercollectivité afin de poser une base réelle du dialogue en invitant tous les cadres de la déconcentration à apporter l'appui nécessaire. Donc la mise en commun des efforts a contraint le pouvoir public à avoir un regard assez positif de l'intercollectivité puis que les élus devenaient désormais plus forts dans leur relation avec l'Etat.

L'Etat met même en position de leaders l'intercollectivité de Kindia et attend réellement les résultats de cette expérience. Un autre aspect de la capacité d'analyse des politiques publiques est la maturité que les OSC membres de l'intercollectivité avaient du développement du territoire de Kindia. Elles constituent une force déterminante pour influencer toute décision qui concerne le développement de la préfecture. Les représentants des OSC assurent un intermédiaire entre les populations et l'Etat à travers leur participation dans l'intercollectivité. Donc le premier point remarquable pour influencer les politiques publiques est le fait que les acteurs de l'intercollectivité deviennent des propulseurs de politiques sur le plan de développement.

Les moyens qui ont favorisé cette compétence ont été en premier lieu la concertation entre tous les acteurs. Avant que ces acteurs ne parlent de l'intercollectivité, ils ont d'abord parlé de développement et l'intercollectivité devient une possibilité de réaliser les objectifs de développement. C'est pourquoi la construction de la voie collective a été un moment important. En 2008, tous les acteurs : élus, jeunesse et les OP avaient commencé à

coordonner les efforts. Cela a été un temps important de ces moyens dont vous parlez maintenant là. Donc nous pouvons dire que l'intercollectivité est dans une dynamique de recherche partenariat continue avec tous les acteurs surtout ceux de l'administration déconcentrée et justement pour cela que l'intercollectivité dès le départ a tenu impliqué tout le monde dans le processus.

Quelles sont les difficultés rencontrées dans la formulation de propositions alternatives sur les politiques de votre secteur ? Cette formulation de propositions s'inscrivait-elle en opposition à des politiques ou a-t-elle fait l'objet d'une confrontation ? Comment se sont gérés ces rapports de force, conflits ou confrontation ? La manière de formuler ces propositions a-t-elle évolué au sein de votre organisation ou votre réseau ?

L'intercollectivité ne représente pas une alternative aux politiques publiques. L'intercollectivité s'inscrit dans la politique de décentralisation et l'anticipe même. L'intercollectivité ne s'oppose pas à une politique publique, elle cherche améliorer au contraire cette politique en rendant plus concrète dans la pratique. Le code dans ces articles 52 et 62 autorise la démarche c'est-à-dire la coopération décentralisée. L'intercollectivité n'est que la matérialisation des articles qui existent dans les documents juridiques. Il n'y a pas dans ces conditions une opposition au sens du mot ou de conflits réels. Les rapports ont été gérés dans la collaboration, le partage des expériences et l'implication de tous les acteurs de tous les niveaux. La vision ou la façon de poser les propositions ont bien évidemment évolué. La vision actuelle est l'implication de tous les acteurs : élus, OSC, jeunesse et cadre de la déconcentration. Quand le CPD reçoit des financements, il sait désormais qu'il a un interlocuteur plus proche des populations qui est l'intercollectivité.

Quelles sont les autres compétences à acquérir pour améliorer la construction d'un plaidoyer collectif, et comment les acquérir ?

L'intercollectivité est considérée comme le fruit d'un processus et qui parle de processus doit penser nécessaire aux compétences à acquérir au fur et à mesure que le processus évolue. Donc les compétences à acquérir sont nombreuses : pour pouvoir exercer un réel lobbying, il faut que les acteurs soient outillés en plaidoyer. Les collectivités se sont mises ensemble par rapport à certains axes stratégiques et elles sont confrontées à un problème de mobilisation des recettes internes, elles doivent renforcer leur capacité dans ce sens pour favoriser et faciliter cette mobilisation. Il y a aussi les nouveaux outils de la décentralisation qui doivent être connus des acteurs de l'intercollectivité.

Quels sont les indices qui vous permettent d'appréhender la nature et le niveau de reconnaissance dont vous bénéficiez vis-à-vis des pouvoirs publics ? Comment allez plus loin dans cette reconnaissance ? Quelles ont été, selon vous, les conditions essentielles pour obtenir cette reconnaissance ? Qu'en est-il de la nature et du niveau de reconnaissance de votre partenaire français vis-à-vis de ses propres pouvoirs publics ?

S'agissant des indices, ils sont nombreux. Les textes qui régissent l'organisation et le fonctionnement de l'intercollectivité ont été partagés avec tous les acteurs. L'intercollectivité a introduit une requête pour sa reconnaissance officielle, cet acte est obtenu. L'intercollectivité a déjà projeté sa planification stratégique. Cela permettra de savoir qu'est ce qu'elle pense devenir. Tout cela rentre dans sa reconnaissance du pouvoir public. La dernière semaine du mois de janvier a connu la planification et l'élaboration du plan stratégique de la commune de Kindia, l'intercollectivité a tenu à ce qu'il soit tenu en compte dans la planification son existence. Ce plan doit être accompagné par un partenaire américain travaillant sur les questions de jeunesse et de l'enfance apparaissant. Ces thématiques transversales intéressant l'intercollectivité. L'image sociale qui entoure actuellement l'intercollectivité fait qu'elle devient un interlocuteur privilégié dans la préfecture.

Guinée 44 est vue comme un partenaire technique et financier qui contribue à faciliter le processus de la réflexion. C'est pourquoi, les élus commencent à penser l'après Guinée44 maintenant en imaginant un peu sa part dans les ressources de recettes de la préfecture mais au national.

Quelles sont les forces et les atouts que vous mettez en avant afin d'assurer votre légitimité dans le dialogue et l'existence d'un « rapport de force productif » vis-à-vis des pouvoirs publics ?

Le partage des valeurs de l'intercollectivité, la solidarité des élus et des autres autour de l'initiative et le fait que l'intercollectivité s'inscrit dans une politique nationale qui est la politique de la décentralisation, sont autant d'atouts pour assurer la légitimité de l'intercollectivité. La convergence de plusieurs acteurs autour de cette initiative est aussi un élément important de la légitimité. Donc en un mot le dialogue avec le pouvoir public repose sur les textes juridiques et la solidarité autour de l'initiative.

Sur quels mécanismes vous appuyez-vous pour influencer sur les politiques publiques ? Parmi les stratégies d'influence que vous avez développées, lesquelles vous ont semblé efficaces et pérennes, et lesquelles avez-vous plus volontiers mises de côté ?

La solidarité entre les acteurs rentre dans ce mécanisme d'influence. Un seul, au mois de janvier il y a eu le CPD, la jeunesse qui avait préparé un document de plaidoyer l'avait partagé avec tous les maires des communes. Dans la salle les jeunes à travers l'intercollectivité ont fait entendre leur voie en demandant au CPD d'orienter des fonds en faveur des actions de jeunesse. La voie étant soutenue par les maires de l'intercollectivité qui sont membres du CPD, les jeunes ont obtenus un financement de 100.000.000 FG. En plus de la solidarité, il y a les textes qui font que les autorités sont obligés d'écouter l'intercollectivité puisqu'ils sont le développement des communes donc il serait important d'écouter les acteurs eux-mêmes poser leur problèmes.

La mobilisation des citoyens est-elle un élément important de votre dynamique de participation aux politiques ? Quels sont les outils de sensibilisation qui vous ont permis cette mobilisation ? Quels sont ceux qui vous ont parus moins efficaces ?

La mobilisation est un réel atout pour la dynamique. L'intercollectivité intéresse les populations et elles adhèrent à l'esprit de l'intercollectivité, elle devient une dynamique qui a une base solide et par cette voie, les projets de développement ne souffriront d'aucune entorse au niveau des populations. Au départ la mobilisation de la population autour de l'initiative a été quelque peu difficile. Et nous en tant qu'accompagner sommes impliqués pour aider les élus à faire partager l'idée. Les acteurs étaient animés par des objectifs différents. Les jeunes c'étaient les questions de jeunesse, les élus, le développement de leur collectivité et les OP, le développement de leurs activités de production. Il était arrivé à un moment où pour la jeunesse, nous étions amenés à recruter des jeunes stagiaires pour vulgariser l'initiative de l'intercollectivité au niveau des jeunes toutes les communes. Donc les collectivités utilisent les assemblées de partage d'information et de concertation qui pour le moment marche sans problème.

Synthèse d'entretien N°4 :

Pour les agents de Guinée 44, leur accompagnement a permis aux acteurs de l'intercollectivité d'avoir des compétences et des connaissances. Ces compétences font que les élus peuvent analyser les politiques publiques et même l'influencer positivement. Cette démarche de l'intercollectivité s'est faite ses propres animateurs pensent-ils et des acteurs du processus notamment les élus, les acteurs des OSC et les cadres de la déconcentration. Dans ce sens, ils donnent un exemple plus concret qui est le cas du CPD, organe délibérant et consultatif auprès du Préfet dans les préfectures minières. Dans les années antérieures, ce CPD était dirigé par les Préfets donc du coût ils devenaient juges et partis.

Le premier constat qu'on peut faire aujourd'hui est la prise de conscience généralisée autour de l'intercollectivité. Les élus se sentent outiller pour dialoguer avec le pouvoir. Entre l'année dernière et cette année, il y a eu une motivation réelle. Les élus viennent vers l'Etat central au niveau déconcentré négocié. Dans la même dynamique, c'est le préfet actuellement qui tend la main aux acteurs de l'intercollectivité afin de poser une base réelle du dialogue en invitant tous les cadres de la déconcentration à apporter l'appui nécessaire. Donc la mise en commun des efforts a contraint le pouvoir public à avoir un regard assez positif de l'intercollectivité. Les compétences ont été acquises en premier lieu par la concertation entre tous les acteurs.

L'intercollectivité pour Guinée 44, ne représente pas une alternative aux politiques publiques. Elle s'inscrit dans la politique de décentralisation et l'anticipe même. Elle cherche améliorer cette politique en rendant plus concrète dans la pratique. Le code dans ces articles 52 et 62 autorise la démarche c'est-à-dire la coopération décentralisée. Les rapports ont été gérés dans la collaboration, le partage des expériences et l'implication de tous les acteurs. Il est à noter que la vision ou la façon de poser les propositions ont bien évidemment évolué. La vision actuelle est l'implication de tous les acteurs : élus, OSC, jeunesse et cadre de la déconcentration. Désormais quand le CPD reçoit des financements, il sait désormais qu'il a un interlocuteur plus proche des populations qui est l'intercollectivité.

L'intercollectivité est considérée comme le fruit d'un processus et qui parle de processus doit penser nécessaire aux compétences à acquérir au fur et à mesure que le processus évolue. Donc les compétences à acquérir sont nombreuses pour pouvoir exercer un réel lobbying et plaider.

S'agissant des indices, ils sont nombreux. Les textes qui régissent l'organisation et le fonctionnement de l'intercollectivité ont été partagés avec tous les acteurs. L'intercollectivité a introduit une requête pour sa reconnaissance officielle. Cet acte est obtenu. Aussi l'intercollectivité a déjà projeté sa planification stratégique. Cela permettra de savoir qu'est ce qu'elle peut devenir. Tout cela rentre dans sa reconnaissance du pouvoir public. La fin du mois de janvier a connu la planification et l'élaboration du plan stratégique de la commune de Kindia ; l'intercollectivité a tenu à ce qu'elle soit prise en compte dans cette planification. Le partenaire Guinée 44 apporte l'accompagnement nécessaire et il est vu comme un partenaire technique et financier qui contribue à faciliter tout le processus de la réflexion.

Toute la réussite de l'expérience réside dans le partage des valeurs de l'intercollectivité, la solidarité des élus et des autres acteurs autour de l'initiative. Le fait que l'intercollectivité s'inscrit dans une politique nationale qui est celle de la décentralisation, elle bénéficie des atouts pour assurer la légitimité de l'intercollectivité. La convergence de plusieurs acteurs autour de cette initiative est aussi un élément important de la légitimité. En terme d'influence, un seul exemple suffit, au mois de janvier il y a eu le CPD, la jeunesse qui avait préparé un document de plaidoyer l'avait partagé avec tous les maires des communes. Dans la salle les jeunes, à travers l'intercollectivité, ont fait entendre leur voix en demandant au CPD d'orienter des fonds en faveur des actions de jeunesse.

Mais pour la réussite de tout le processus, il faut la mobilisation réelle. L'intercollectivité intéresse les populations et elles adhèrent à l'esprit de l'intercollectivité, elle devient une dynamique qui a une base solide. Au départ la mobilisation de la population autour de l'initiative a été quelque peu difficile. Et Guinée 44 en tant qu'accompagnateur a aidé les élus à faire partager l'idée.

Fiche de l'entretien N°5

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	El hadj Yaya Kéita ; commune urbaine de kindia 06/02/2012,
Sous titre	Vice maire, président du bureau de l'intercollectivité
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Personne dynamique dans la commune urbaine structure membre de l'intercollectivité tel : 00224/63291054

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique Guinée 44 met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a sollicité l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs des collectivités unies, soient écoutés sur l'expérience de la construction de la voie collective, ce qui a été fait l'année dernière. Pour cette année, les entretiens portent sur l'axe c'est-à-dire la participation aux politiques publiques. C'est ce qui fait la raison du présent entretien. Il permettra d'avoir vos points de vue sur cette participation à partir d'un certain nombre de questions que nous vous poserons certainement avec votre permission.

Quelles sont les compétences, connaissances et expertise que vous et votre partenaire français avez dû acquérir et/ou mobiliser pour être capable d'analyser les politiques et éventuellement d'exercer un « contrôle social » sur leur mise en œuvre ? Quel a été le meilleur moyen d'acquérir ces connaissances et de mobiliser cette expertise ?

En tant qu'élus des collectivités, il faut dire que l'intercollectivité indique la mise en commun de cinq axes ou compétences tout en associant les organisations société civile et les cadres de la décentralisation et de la déconcentration. Vous comprendrez que regrouper les élus et les cadres de la déconcentration et les OSC pour une meilleure compréhension de la problématique du développement, l'élaboration et la mise en œuvre sont des compétences qui sont assez importantes. Ce parcours nous a permis d'avoir des expériences. Par la volonté,

nous avons engagé sans pré requis cette initiative. Progressivement, nous nous approprions sans oublier que tous les gens qui conduisent l'intercollectivité n'ont pas les mêmes capacités de penser et d'imaginer. Mais aujourd'hui, il y a un consensus qui se dégage autour de l'intercollectivité. Au départ l'intercollectivité a été propulsée par un noyau, elle devient actuellement une préoccupation de tout le monde en intégrant un processus de dialogue et partenariat autour du développement du territoire. Par exemple, lors de notre planification avec l'ONG américain intervenant sur la thématique de la jeunesse et de l'enfance, l'intercollectivité a été fortement impliquée et le DPL obtenu à l'issue de la planification tient largement compte des axes d'intervention de l'intercollectivité.

Tout ce processus nous a permis d'avoir des connaissances et des compétences nous permettant d'analyser les politiques publiques et même de l'influencer. L'intercollectivité est au centre de toutes les démarches à Kindia par ce qu'elle apparaît une meilleure façon de participer aux politiques publiques. Les OSC et la jeunesse sont convaincus que cette vision peut peser sur les politiques publiques. Dans notre planification pour les six mois à venir, nous comptons informer l'administration des parcours réalisés par l'intercollectivité tout en leur montrant que l'intercollectivité ne se substitue pas au CPD mais fait une complémentarité. Nous estimons que notre vision de l'intercollectivité doit être partagée pour qu'elle devienne un outil de construction de notre territoire. Pour le moment nous tendons vers le contrôle social car la préoccupation fondamentale est avant tout la reconnaissance. Il faut être reconnue, partager tout avec les autres car une nouvelle institution mérite de la patience et demande d'aller doucement pour éviter les failles. Certaines missions assignées à l'intercollectivité sont exercées par d'autres acteurs donc il faut les récupérer au fur et à mesure.

Quelles sont les difficultés rencontrées dans la formulation de propositions alternatives sur les politiques de votre secteur ? Cette formulation de propositions s'inscrivait-elle en opposition à des politiques ou a-t-elle fait l'objet d'une confrontation ? Comment se sont gérés ces rapports de force, conflits ou confrontation ? La manière de formuler ces propositions a-t-elle évolué au sein de votre organisation ou votre réseau ?

Il faut se rappeler que l'intercollectivité n'est pas une alternative à une politique. Les structures comme le CPD et la préfecture elle-même sont des entités politiques qui visent la légalité de l'Etat mais elles ne constituent pas des outils de développement. C'est justement à ce niveau que se trouve l'innovation institutionnelle. Pour le moment, il n'y a pas de difficultés dans la mesure l'intercollectivité n'est un remplaçant d'aucune structure. Nous

avons enclenché un processus qui fera son chemin. Nous sommes animés d'une vision, cela n'est pas facile. Chaque fois que nous rencontrons des difficultés, elles deviennent des sujets à réflexion. Parlant de cela, les difficultés et les obstacles, nous sommes dits qu'il faut expérimenter l'intercollectivité. Les difficultés sont celles du processus donc interne et non une opposition entre deux politiques. Notre démarche ressemblait à un orchestre comprenant plusieurs instruments musicaux où certains éléments manquaient évidemment. Il a fallu ajouter ces éléments manquants pour donner un rythme parfait. L'intercollectivité vient combler un vide dans le processus de la décentralisation. Donc l'intercollectivité s'inscrit dans la politique de décentralisation et la remet pas en cause. Même notre code ne maîtrisait pas exactement l'association des collectivités. Les articles 58 et 62 seulement en parlent.

Donc en résumé dans la mise en œuvre de l'idée il n'y a pas de problèmes mais les problèmes il faut en être convaincu apparaitront peut être quand nous serons dans la phase de la pratique de nos projets intercommunautaires. Mais actuellement autour de l'idée il n'y a aucun problème, il y a même un consensus la dessus.

Quelles sont les autres compétences à acquérir pour améliorer la construction d'un plaidoyer collectif, et comment les acquérir ?

Il y a effectivement des compétences à acquérir. C'est un processus l'intercollectivité, plus nous avançons, nous aurons besoin des orientations, organiser des débats, rencontrer le niveau local et même le niveau national c'est-à-dire les Départements ministériels. Donc nous aurons à partager assez de choses qui nécessitent des nouvelles compétences à acquérir. Notre atout aujourd'hui est tous les services sont informés de l'initiative et bien que la vision soit partagé, il faudra plus apprendre.

Quels sont les indices qui vous permettent d'appréhender la nature et le niveau de reconnaissance dont vous bénéficiez vis-à-vis des pouvoirs publics ? Comment allez plus loin dans cette reconnaissance ? Quelles ont été, selon vous, les conditions essentielles pour obtenir cette reconnaissance ? Qu'en est-il de la nature et du niveau de reconnaissance de votre partenaire français vis-à-vis de ses propres pouvoirs publics ?

D'abord au niveau local, l'initiative est accompagnée et tous les acteurs sont impliqués. Vous avez certainement compris cela lors du discours d'ouverture du Préfet du comité de pilotage où il formulait le souhait de voir notre expérience évoluée et de la partager avec les autres acteurs de la préfecture. Tout le monde reconnaît l'idée et veut participer à son renforcement. Bien que notre expérience ne soit pas totalement mûre, elle est assez attendue par le niveau

local et national. Un autre indice est qu'à chaque cadre de concertation, la direction nationale de la décentralisation (DND) est représentée. Donc il y a une articulation qui implique tout le monde. Les conditions essentielles ne sont autres que la base juridique et la volonté des acteurs. Toute la démarche est basée sur un cadre juridique connu de tout le monde. Aussi, le consensus qui se dégage à la base autour de l'intercollectivité fait qu'elle bénéficie une reconnaissance assez grande tant par cette base que par les pouvoirs publics.

S'agissant de la reconnaissance du partenaire Guinée 44, il faut noter que cette institution dans sa mission en tant qu'ONG de solidarité internationale, assure l'accompagnement dans le cadre de la coopération décentralisée. L'idée de l'intercollectivité n'est venue ni de cette ONG, ni de l'Etat, elle est le fruit de l'imagination des acteurs de la société civile et des élus de Kindia. Guinée n'a fait qu'élaborer un projet pour accompagner ce que nous avons imaginé c'est-à-dire la vision des élus. Donc Guinée est perçue comme un facilitateur du processus. A présent nous voyons la nécessité d'étendre cet accompagnement à d'autres institutions.

Quelles sont les forces et les atouts que vous mettez en avant afin d'assurer votre légitimité dans le dialogue et l'existence d'un « rapport de force productif » vis-à-vis des pouvoirs publics ?

Les forces et les atouts sont l'existence des textes qui autorisent cette façon de se mettre ensemble. Kindia a mieux compris les textes de la décentralisation et c'est pourquoi les élus et autres acteurs se sont lancés sur cette voie. Un élément aussi important de notre légitimité est l'implication de tout le monde dans le processus. Il n'y a aucune méfiance à ce niveau. Tous les acteurs, qu'il s'agisse ceux de la déconcentration, des organisations de la société civile et des collectivités décentralisées, trouvent que l'idée de l'intercollectivité est noble et ils adhèrent tous.

Sur quels mécanismes vous appuyez-vous pour influencer sur les politiques publiques ? Parmi les stratégies d'influence que vous avez développées, lesquelles vous ont semblé efficaces et pérennes, et lesquelles avez-vous plus volontiers mises de côté ?

Nous faisons prévaloir la collaboration, le dialogue tout en se rappelant que notre démarche a un fondement c'est-à-dire les textes. Nous ne développons pas de stratégie d'influence car nous savons que la démarche est légale. Seulement nous développons le dialogue car, il peut arriver que les acteurs n'aient la même compréhension et donc pour y arriver, il est

nécessaire de se parler, de partager les visions. Cette approche de participation permet de mobiliser tout le monde et tout en ayant le même niveau d'information.

La mobilisation des citoyens est-elle un élément important de votre dynamique de participation aux politiques ? Quels sont les outils de sensibilisation qui vous ont permis cette mobilisation ? Quels sont ceux qui vous ont parus moins efficaces ?

Justement la mobilisation citoyenne est pour l'intercollectivité une épine dorsale. Dans une démocratie participative, les populations sont les vrais acteurs et nous les élus disons que l'intercollectivité c'est cette base citoyenne qui existe et soutient l'idée. Toutes les interventions dans le cadre de cette intercollectivité sont soutenues par les organisations de la société civile et qui sont censées être une large représentation de la population et une meilleure voie pour exprimer la volonté des acteurs à la base. Les citoyens constituent dans l'intercollectivité les acteurs et les bénéficiaires en même temps.

Les outils de sensibilisation sont le partage des idées lors des assemblées villageoises, les comptes rendus réguliers car nous exigeons que les comptes rendus soient fait à la base pour chaque session de l'intercollectivité. Nous maintenons un lien de communication assez solide avec les populations. Plus elles sont informées et mobilisation autour de l'idée, nous avons une forte chance de réussir tout ce que nous entreprenons comme action de développement. Donc la communication pour un changement de comportement a été un outil important dans cette dynamique.

Synthèse d'entretien N°5

Pour le président de l'intercollectivité, il faut dire que l'intercollectivité indique la mise en commun de cinq axes ou compétences tout en associant les organisations société civile et les cadres de la décentralisation et de la déconcentration. Pour lui, l'intercollectivité, les élus, les cadres de la déconcentration et les OSC sont regroupés pour une meilleure compréhension de la problématique du développement. Le parcours a permis d'avoir des expériences et aujourd'hui, il y a essentiellement un consensus qui se dégage autour de l'intercollectivité. Au départ l'intercollectivité a été propulsée par un noyau, elle devient actuellement une préoccupation de tout le monde en intégrant un processus de dialogue et partenariat autour du développement du territoire. Tout ce processus nous a permis d'avoir des connaissances et des compétences permettant d'analyser les politiques publiques et même de l'influencer. L'intercollectivité est au centre de toutes les démarches à Kindia par ce qu'elle apparaît une meilleure façon de participer aux politiques publiques. Les OSC et la jeunesse sont convaincus que cette vision peut peser sur les politiques publiques. Pour le moment le président estime que l'intercollectivité tend vers le contrôle social car la préoccupation fondamentale est avant tout la reconnaissance. Il faut être reconnue, partager tout avec les

autres car une nouvelle institution mérite de la patience et demande d'aller doucement pour éviter les failles.

Pour le président, Il faut se rappeler que l'intercollectivité n'est pas une alternative à une politique. Les structures comme le CPD et la préfecture elle-même sont des entités politiques qui visent la légalité de l'Etat mais elles ne constituent pas des outils de développement. C'est justement à ce niveau que se trouve l'innovation institutionnelle. Quant aux difficultés elles sont moindres dans la mesure où l'intercollectivité n'est pas un remplaçant d'aucune structure. Chaque fois qu'une difficulté est rencontrée, elle devient un sujet à réflexion. Les difficultés sont celles du processus donc interne et non une opposition entre deux politiques. Les articles 58 et 62 seulement en parlent. Donc en résumé, dans la mise en œuvre de l'idée il n'y a pas de problèmes mais les problèmes il faut en être convaincu apparaîtront peut être quand nous serons dans la phase de la pratique de nos projets intercommunautaires.

Il y a effectivement des compétences à acquérir. Le président pense qu'en tant que processus l'intercollectivité, les acteurs de l'intercollectivité ont besoin des orientations, pour mieux organiser les débats, rencontrer le niveau local et même le niveau national.

S'agissant de la reconnaissance du partenaire Guinée 44, il faut noter que cette institution dans sa mission en tant qu'ONG de solidarité internationale, assure l'accompagnement dans le cadre de la coopération décentralisée. L'idée de l'intercollectivité n'est pas venue d'elle, elle est le fruit de l'imagination des acteurs de la société civile et des élus de Kindia. Guinée 44 n'a fait qu'élaborer un projet pour accompagner cette initiative.

Les forces et les atouts dans ce processus sont l'existence des textes qui autorisent cette façon de se mettre ensemble. Un élément aussi important de notre légitimité est l'implication de tout le monde dans le processus. Il n'y a aucune méfiance à ce niveau. Tous les acteurs, qu'il s'agisse ceux de la déconcentration, des organisations de la société civile et des collectivités décentralisées, trouvent que l'idée de l'intercollectivité est noble et ils adhèrent tous.

Dans la collaboration avec le pouvoir public, l'intercollectivité fait prévaloir la collaboration, le dialogue tout en se sachant que la démarche a un fondement c'est-à-dire les textes. Par contre aucun trafic d'influence sur le pouvoir n'est exercé par l'intercollectivité. Seulement le dialogue est développé.

La mobilisation citoyenne est justement pour l'intercollectivité une épine dorsale. Dans une démocratie participative, les populations sont les vrais acteurs et les élus estiment que l'intercollectivité a cette base citoyenne. Toutes les interventions dans le cadre de cette intercollectivité sont soutenues par les organisations de la société civile et qui sont censées être une large représentation de la population.

Les outils de sensibilisation sont le partage des idées lors des assemblées villageoises, les comptes rendus réguliers car le bureau de l'intercollectivité exige que les comptes rendus soient fait à la base pour chaque session. Un lien de communication assez solide est entretenu avec les populations.

Fiche d'entretien N°6

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	commune urbaine de Molota 06/02/2012,
Sous titre	Moussa Camara, Maire, membre du CA de l'intercollectivité.
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Personne dynamique dans l'intercollectivité. Tel : 00224/64382627 ou 00224/67946518

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique Guinée 44 met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a sollicité l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs des collectivités unies, soient écoutés sur l'expérience de la construction de la voie collective, ce qui a été fait l'année dernière. Pour cette année, les entretiens portent sur l'axe c'est-à-dire la participation aux politiques publiques. C'est ce qui fait la raison du présent entretien. Il permettra d'avoir vos points de vue sur cette participation à partir d'un certain nombre de questions que nous vous poserons certainement avec votre permission.

Quelles sont les compétences, connaissances et expertise que vous et votre partenaire français avez dû acquérir et/ou mobiliser pour être capable d'analyser les politiques et éventuellement d'exercer un « contrôle social » sur leur mise en œuvre ? Quel a été le meilleur moyen d'acquérir ces connaissances et de mobiliser cette expertise ?

Parlant des compétences, nous en avons eu. Au départ nous avons effectué des voyages d'échange en Haute Guinée dans les préfectures de Siguiri, Kankan, Kouroussa. Aussi, notre partenaire Guinée 44 a donné assez d'orientation et des séances de réflexion. Les compétences relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'intercollectivité, la possibilité de sa mise en œuvre à travers le code des collectivités ont été des éléments importants pour que nous soyons capables d'analyser les politiques et même assurer un regard sur ces politiques. Donc les expériences acquises au cours des voyages d'étude et l'appui technique

de notre partenaire nous ont aidés à avoir des expériences nous permettant de dialoguer avec le pouvoir public. Aujourd'hui nous sommes capables de faire un contrôle social. Voici un exemple avant les maires siégeaient dans le conseil préfectoral de développement de la Préfecture. Or cet organe consultatif décide de tous les problèmes de développement de notre territoire. Avec nos expertises dans l'intercollectivité nous avons dialogué avec le pouvoir public pour que ce conseil qui agit à notre nom soit animé par nous même et actuellement tous les maires sont membres et la présidence est tenu un des maires. Toute l'acquisition de notre expérience a reposé sur les échanges, les voyages et les orientations données par le partenaire Guinée 44. D'ailleurs avec ces compétences, nous pouvons faire le contrôle social à tel point que le fond donné par la CBK à la CR de Mambia a permis toutes les communes d'avoir une part et de l'investir dans les actions de développement or avant l'intercollectivité, ce sont les cadres de l'administration déconcentrés qui réalisaient ces actions pareilles à notre place.

Quelles sont les difficultés rencontrées dans la formulation de propositions alternatives sur les politiques de votre secteur ? Cette formulation de propositions s'inscrivait-elle en opposition à des politiques ou a-t-elle fait l'objet d'une confrontation ? Comment se sont gérés ces rapports de force, conflits ou confrontation ? La manière de formuler ces propositions a-t-elle évolué au sein de votre organisation ou votre réseau ?

Des difficultés, il y en a eu car toute entreprise humaine au départ est confrontée de petits problèmes. L'intercollectivité est une nouvelle expérience en Guinée bien que la loi l'autorise. Les communes ont été confrontées au problème de ressources pour faire avancer vite leur projet qui est l'intercollectivité. Parmi les élus également, il y a assez d'analphabètes, ce qui retardait cette prise de décision par ce qu'ils comprennent tous les contours du projet dans lequel eux et leurs communes s'engageaient désormais. Il faut noter que tous les outils de la décentralisation ne sont encore mis à la disposition des collectivités par l'Etat et au niveau local, cela a entraîné certaines résistances des cadres de l'Etat mais qui actuellement ont compris que c'est une dynamique à soutenir.

Avec l'intercollectivité, nous ne pouvons pas parler d'opposition ou de confrontation car l'intercollectivité n'est qu'une matérialisation de la politique de décentralisation. Elle s'inscrit dans cette politique. Donc notre initiative n'a connu que des accompagnements et non une opposition pure. Peut être, quand la réalisation des actions concrètes font commencer, entre les communes, il est possibles qu'il ait des conflits car si chacune voudrait être prioritaires dans les actions communes. La façon de formuler les propositions a vraiment

évolué. Avant certains maires mêmes restaient un peu réservé maintenant là, la vision est devenue une seule et nous ne regardons que le développement de la Préfecture à travers l'union créée au sein de l'intercollectivité.

Quelles sont les autres compétences à acquérir pour améliorer la construction d'un plaidoyer collectif, et comment les acquérir ?

Cela est évident, nous avons encore besoin des orientations, des formations. Nous sommes actuellement confrontés à la mobilisation de nos recettes internes et cela au niveau de toutes les communes de Kindia. Dans ce sens il faut que nous recevions des modules nous disant comment favoriser une mobilisation de recette au sein d'une collectivité. Donc d'une manière tout ce qui peut nous aider à faire avancer notre intercollectivité serait la bienvenue.

Quels sont les indices qui vous permettent d'appréhender la nature et le niveau de reconnaissance dont vous bénéficiez vis-à-vis des pouvoirs publics ? Comment allez plus loin dans cette reconnaissance ? Quelles ont été, selon vous, les conditions essentielles pour obtenir cette reconnaissance ? Qu'en est-il de la nature et du niveau de reconnaissance de votre partenaire français vis-à-vis de ses propres pouvoirs publics ?

Il y a des indices parce que tous ceux que nous faisons ne sont cachés du pouvoir public. Nous associons dans notre démarche tous les acteurs de la Préfecture y compris ceux de la déconcentration mais aussi, la direction nationale qui a charge de la décentralisation est chaque fois invitée dans nos travaux et par cette voie le ministère est saisi de tout ce qui se passe dans le cadre de l'intercollectivité. Nous avons obtenu l'agrément de l'association est une preuve de la reconnaissance. C'est par ce que la décentralisation n'est encore totalement effective dans son application par les collectivités et le Département si non toutes les préfectures devraient passer à l'intercollectivité maintenant. Nous sommes reconnus aujourd'hui comme un interlocuteur privilégié de l'autorité préfectorale. Nous sommes présents dans toutes les prises de décisions concernant la vie de nos collectivités. La vie de la préfecture repose sur les communes donc elle doit nécessairement écouter ces communes.

Actuellement il y a un gain de cette reconnaissance, au lieu que le Préfet ou le secrétaire chargé des collectivités soit le président du CPD c'est plutôt un maire.

Le regard sur notre partenaire Guinée 44 est un bon regard. Il est considéré comme un partenaire technique et financier qui accompagne la mise en œuvre de l'expérience de l'intercollectivité. Le pouvoir public même le reconnaît comme tel et déjà ce partenaire commence à annoncer son retrait du processus bientôt. Ce partenaire est un formateur et un conseiller.

Quelles sont les forces et les atouts que vous mettez en avant afin d'assurer votre légitimité dans le dialogue et l'existence d'un « rapport de force productif » vis-à-vis des pouvoirs publics ?

D'abord nous avons tous les organes de l'intercollectivité en place l'Assemblée, le CA et le Bureau exécutif existent. Ce sont avant tout des atouts importants. Aussi, nous basons sur notre base juridique c'est-à-dire le code des collectivités qui autorise notre démarche. Nous développons une attitude de collaboration avec tous les acteurs. Ce qui nous permet d'avancer sans exclusion. Nous voyons le pouvoir public comme notre tutelle donc qui doit donner des conseils et nous éclairer que nous butons à des problèmes dans notre démarche.

Sur quels mécanismes vous appuyez-vous pour influencer sur les politiques publiques ? Parmi les stratégies d'influence que vous avez développées, lesquelles vous ont semblé efficace et pérennes, et lesquelles avez-vous plus volontiers mises de côté ?

Nous développons toujours la collaboration et la participation des pouvoirs publics à toute notre démarche. Vous savez une telle organisation doit nécessaire avoir les bases juridiques si non quelque soit le climat de collaboration il aura des acteurs qui penseront autrement. Mais le recours aux textes est un élément important pour influencer. Le département ministériel admet à ferme pied l'expérience de Kindia pour voir dans quelle mesure elle peut vulgariser au niveau des autres communes du pays. Pour le moment cette collaboration dans la démarche a été efficace et elle la plus utilisée dans notre processus.

La mobilisation des citoyens est-elle un élément important de votre dynamique de participation aux politiques ? Quels sont les outils de sensibilisation qui vous ont permis cette mobilisation ? Quels sont ceux qui vous ont parus moins efficaces ?

Dans un tel processus, la mobilisation des citoyens est un élément indispensable. C'est pour la population que la dynamique est menée. Il faudrait qu'elle soit informée de tout le processus ce qui facilite son adhésion et elle devient une force à la base. Les élus seuls ne peuvent soutenir une telle dynamique, dans l'intercollectivité, il faut l'implication de tout le monde c'est pourquoi d'ailleurs la jeunesse qui est une force réelle à la base a été dès le départ impliquée dans le processus. Nous avons décidé dans l'intercollectivité de rendre compte de ce qui se fait dans le processus à la population. Les outils de cette mobilisation sont assemblés, les réunions d'information et consultation de la base. Le partage d'information à la base a permis aux jeunes de Molota de commencer à initier déjà des actions agricoles et l'initiative a été saluée lors du forum des jeunes tenu à Kollentè.

Synthèse d'entretien N°6 :

Le maire de Molota parlant des compétences, déclare que les élus ont eu des compétences à travers des voyages d'échange en Haute Guinée. Aussi, il retient Guinée 44 comme un partenaire qui a donné assez d'orientation sur l'intercollectivité. Les compétences sont relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'intercollectivité. Ces compétences sont des éléments importants pour être capable d'analyser les politiques et même assurer un regard sur ces politiques. Les expériences acquises au cours du processus et l'appui technique du partenaire ont aidé à avoir des expériences permettant de dialoguer avec le pouvoir public. Le maire pense que les élus sont capables de faire un contrôle social maintenant. Il en donne un exemple : avant les maires ne siégeaient pas dans le conseil préfectoral de développement de la Préfecture. Or cet organe consultatif décide de tous les problèmes de développement de notre territoire. Avec les expériences de l'intercollectivité et le dialogue instauré avec le pouvoir public, tous les maires sont membres et la présidence est tenue un des maires.

Le maire de Molota est aussi conscient des difficultés, car déclare-t-il : toute entreprise humaine au départ est confrontée de petits problèmes. L'intercollectivité est une nouvelle expérience en Guinée bien que la loi l'autorise. Les communes ont été confrontées au problème de ressources pour faire avancer vite leur projet. Parmi les élus également, il y a assez d'analphabètes, ce qui retardait la prise de décision. Il faut noter aussi que tous les outils de la décentralisation ne sont pas encore mis à la disposition des collectivités. Contrairement à l'existence de ces difficultés, le maire pense que l'intercollectivité, ne constitue pas une opposition ou une confrontation à une politique publique, car l'intercollectivité n'est qu'une matérialisation de la politique de décentralisation. Elle s'inscrit dans cette politique. Donc l'initiative n'a connu que des accompagnements et non une opposition pure. La façon de formuler les propositions a vraiment évolué. Avant certains maires mêmes restaient un peu réservé maintenant là, la vision est devenue une seule.

Quant aux nouvelles compétences, le maire ne cache pas le besoin. Il pense que c'est évident, que des orientations, des formations soient données. Par exemple, la mobilisation des recettes internes apparaît pour lui un déficit à relever. Dans ce sens il faut que des modules soient développés. Toutefois, pour le maire, Il y a des indices de participation aux politiques publiques parce que les élus au sein de l'intercollectivité font des actions qui sont connues du pouvoir public. Ils associent dans leur démarche tous les acteurs de la Préfecture y compris ceux de la déconcentration. La direction nationale qui a charge de la décentralisation est chaque fois invitée dans les travaux et par cette voie le ministère est saisi de tout ce qui se passe au sein de l'intercollectivité. Dans ce processus de l'intercollectivité, le partenaire Guinée 44 subi un bon regard. Il est considéré comme une partenaire technique et financier qui accompagne la mise en œuvre de l'expérience de l'intercollectivité.

L'intercollectivité subit une reconnaissance très officielle de la part du pouvoir public. Ce pouvoir public est considéré comme la tutelle qui doit donner des conseils. Cette reconnaissance repose sur la culture de la collaboration et de la participation des pouvoirs publics à la démarche. Toute organisation doit nécessaire avoir les bases juridiques si non quelque soit le climat de collaboration il aura des acteurs qui penseront autrement. C'est pourquoi le recours aux textes est un élément important pour influencer

Cependant, la mobilisation des citoyens est un élément indispensable. C'est pour la population que la dynamique est menée. Il faudrait qu'elle soit informée de tout le processus

ce qui facilite son adhésion et elle devient une force à la base. Les élus seuls ne peuvent soutenir une telle dynamique, dans l'intercollectivité, il faut l'implication de tout le monde c'est pourquoi d'ailleurs la jeunesse qui est une force réelle à la base a été dès le départ impliquée dans le processus. Le partage d'information à la base a permis aux jeunes de Molota de commencer à initier déjà des actions agricoles et l'initiative a été saluée lors du forum des jeunes tenu à Kollentè.

Fiche d'entretien N°7

Dossiers	Etude de cas : les collectivités unies au cœur du développement local, Kindia
Titre	Sékou Doumbouya, représentant de la CAJEG dans le bureau de l'intercollectivité. 08/02/2013, Siège de CAJEK Kindia
Sous titre	Elus de la CAJEG qui siège au sein du Bureau de l'intercollectivité. Un des acteurs très dynamiques dans le processus de l'intercollectivité pour une prise en compte des préoccupations des jeunes dans les actions de développement.
Rédacteur de l'entretien	Sidiki kourouma
Note bibliographique de la personne interrogée	Membres de la CAJEK, délégué de CAJEG au sein de l'intercollectivité. Tel : 24556269

Texte introductif

Dans le cadre du programme société civile et participation du CFSI, l'ONG coopération Atlantique Guinée 44 met en œuvre le projet intitulé : « les collectivités unies au cœur du développement local à Kindia ». Le CFSI dans le cadre de la capitalisation du programme a sollicité l'IRG pour l'accompagner dans ce processus. Pour y arriver, il est important que tous les acteurs des collectivités unies, soient écoutés sur l'expérience de la construction de la voie collective, ce qui a été fait l'année dernière. Pour cette année, les entretiens portent sur l'axe c'est-à-dire la participation aux politiques publiques. Ce qui fait la raison du présent entretien. Il permettra d'avoir vos points de vue sur cette participation à partir d'un certain nombre de questions que nous vous poserons certainement avec votre permission.

Quelles sont les compétences, connaissances et expertise que vous et votre partenaire français avez du acquérir et/ou mobiliser pour être capable d'analyser les politiques et éventuellement d'exercer un « contrôle social » sur leur mise en œuvre ? Quel a été le meilleur moyen d'acquérir ces connaissances et de mobiliser cette expertise ?

Nous avons acquis des compétences. Les voyages d'échanges et les formations et les orientations par le partenaire Guinée 44 surtout aux élus ont permis de dialoguer avec le pouvoir public et même exercer un contrôle sur l'action publique. La CAJEG est devenue un partenaire incontournable de l'intercollectivité. Au cours du dernier CPD de la préfecture, moi représentant de la jeunesse au sein de l'intercollectivité, nous avons : mes camarades et moi pris la parole pour exposer les problèmes de la jeunesse. Ce plaidoyer a amené l'autorité à octroyer une somme de 100.000.000 FG en faveur des actions des jeunes. Cela est un bon signe dans l'évolution de nos relations avec l'administration publique. La CAJEG que je représente participe à toutes les activités de l'intercollectivité et l'anime même.

Les acteurs de l'intercollectivité exercent le contrôle social. Au niveau des jeunes, il y a une participation dans la Préfecture, à l'élaboration de tous les plans de développement des communes et nous participons à tous les comptes rendus des CR après l'exécution des plans. donc la jeunesse s'intéressent au développement de la préfecture.

Quelles sont les difficultés rencontrées dans la formulation de propositions alternatives sur les politiques de votre secteur ? Cette formulation de propositions s'inscrivait-elle en opposition à des politiques ou a-t-elle fait l'objet d'une confrontation ? Comment se sont gérés ces rapports de force, conflits ou confrontation ? La manière de formuler ces propositions a-t-elle évolué au sein de votre organisation ou votre réseau ?

Vous savez que le code des collectivités autorise la mutualisation des initiatives. Donc l'intercollectivité n'est pas une alternative c'est une pratique des prévisions juridiques de la décentralisation. Pas de tout d'opposition entre notre vision et les politiques publiques. Même si vous demandez les autres acteurs y compris ceux de l'administration publique, ils vous diront qu'il n'y a pas de problèmes. S'il y a à parler de difficultés peut être c'est au niveau de l'intercollectivité elle-même. Le processus n'était pas totalement compris de la même façon par tous les élus. Mais actuellement un consensus se dégage autour de la marche de l'intercollectivité. Les échanges et la collaboration sont pour nous les meilleurs moyens pour acquérir les compétences et les expertises.

Quelles sont les autres compétences à acquérir pour améliorer la construction d'un plaidoyer collectif, et comment les acquérir ?

L'intercollectivité est un processus, il va nécessiter assez de formation, d'orientation. Donc il faut des orientations à tout moment pour rendre plus claire la vision de l'intercollectivité. Tous les élus ne sont pas intellectuels, il y en a qui ont besoin d'information assez large sur la façon dont il faut conduire une telle initiative et le processus qui consiste à dépasser les intérêts de sa commune pour concevoir des intérêts partagés. Voilà des choses qui demandent des orientations assez importantes.

Quels sont les indices qui vous permettent d'appréhender la nature et le niveau de reconnaissance dont vous bénéficiez vis-à-vis des pouvoirs publics ? Comment allez plus loin dans cette reconnaissance ? Quelles ont été, selon vous, les conditions essentielles pour obtenir cette reconnaissance ? Qu'en est-il de la nature et du niveau de reconnaissance de votre partenaire français vis-à-vis de ses propres pouvoirs publics ?

L'agrément est un document juridique délivré que les pouvoirs publics ont donné. Cela montre que qu'elle accepte l'existence de l'intercollectivité. Les jeunes de Kindia ont organisé des foras dans lesquels les responsables du Ministère de la jeunesse ont participé et ils ont été informé de l'implication de la CAJEG dans l'intercollectivité. L'intercollectivité ne s'oppose à aucune politique publique et tout ce qui l'intercollectivité fait es partagé avec les cadres de l'administration déconcentrée. Il y a là une légalité de l'action. Le partenaire Guinée⁴⁴ est vu comme un facilitateur de processus. Il accompagne et il a même contribué à renforcer les compétences de ces cadres de la déconcentration quand à la traduction en acte concret des articles du code de la décentralisation.

Quelles sont les forces et les atouts que vous mettez en avant afin d'assurer votre légitimité dans le dialogue et l'existence d'un « rapport de force productif » vis-à-vis des pouvoirs publics ?

Les textes sont des bases importantes. Pour faire des plaidoyers l'intercollectivité se base sur les textes. Les rapports d'activités sont partagés et toutes les sessions d'information et de prise de décision sont partagées avec le pouvoir public local.

Sur quels mécanismes vous appuyez-vous pour influencer sur les politiques publiques ? Parmi les stratégies d'influence que vous avez développées, lesquelles vous ont semblé efficace et pérennes, et lesquelles avez-vous plus volontiers mises de côté ?

Nous nous appuyons sur le plaidoyer, les ateliers de réflexion mais notre niveau d'union fait qu'aujourd'hui nous sommes entendus et écouté sur toutes les questions qui concerne la Préfecture. Et il est apparu que le partage d'information est un moyen pour atteindre les objectifs que sont la mutualisation des moyens.

La mobilisation des citoyens est-elle un élément important de votre dynamique de participation aux politiques ? Quels sont les outils de sensibilisation qui vous ont permis cette mobilisation ? Quels sont ceux qui vous ont parus moins efficaces ?

Une action publique nécessite la mobilisation des citoyens pour lesquels les politiques sont destinées. La mobilisation est donc une condition s'il faut le dire indispensable de la dynamique de participation aux politiques publiques. Nous au niveau de la jeunesse par exemple, nous prenons des décisions, qui sont partagées à la base d'abord avant de rencontrer l'autorité. Et l'autorité sachant que la voix portée à la base elle prise au plus grand sérieux.

Synthèse d'entretien N°3

Pour le représentant de la jeunesse au sein de l'intercollectivité, il y a maintenant des compétences. Ces compétences sont les fruits des voyages d'échanges, les formations et les orientations données par le partenaire Guinée 44. L'intercollectivité peut exercer un contrôle sur l'action publique et même demander la part qui la revient dans la prise de décision. Au cours du dernier CPD de la préfecture, les jeunes ont pris la parole pour exposer leurs problèmes. Leur plaidoyer a permis avec l'appui de l'intercollectivité de mobiliser une somme de 100.000.000 FG en faveur des actions des jeunes.

Toute démarche de la part de la jeunesse est une suite logique des initiatives de l'intercollectivité. Les jeunes aujourd'hui dans la Préfecture participent à l'élaboration de tous les plans de développement des communes. Ils participent à tous les comptes rendus des CR après l'exécution des plans pour voir si les actions. Ils sont au niveau de toutes les structures au niveau des communes rurales.

Pour le représentant de la jeunesse, l'intercollectivité n'est pas une alternative mais plutôt une pratique des prévisions juridiques de la décentralisation. Il ne s'agit pas de tout parler d'opposition. Quant aux difficultés, peut être c'est au niveau de l'intercollectivité elle-même et non dans ses relations avec le niveau déconcentré. Seulement l'intercollectivité doit être claire dans ces rapports avec l'autorité préfectorale. Pour le représentant de la CAJEG, l'intercollectivité est un processus, il va nécessiter assez de formation, d'orientation. Tous les élus ne sont pas intellectuels, donc il faut chaque fois donner des orientations.

Actuellement, il y a des indices importants. Pour lui l'agrément est un document juridique qui engage l'autorité dans la reconnaissance de l'intercollectivité. Aussi le forum organisé par la jeunesse de Kindia a mobilisé les responsables du Département ministériels en charge de la jeunesse. Le Département de la jeunesse et le département de la décentralisation sont informés de l'existence de cette expérience à Kindia. L'acceptation des plaidoyers de la jeunesse lors du CPD passé est un indice important car c'est à travers les élus que le plaidoyer a été accepté. Les plaidoyers, les ateliers de réflexion et le niveau d'union font que les jeunes à travers l'intercollectivité sont entendus et écoutés sur toutes les questions qui concernent la Préfecture. Dans le processus de l'intercollectivité, il faut nécessairement la mobilisation des populations. C'est une condition indispensable de la participation aux politiques publiques. Pour prendre des décisions plus crédibles, il faut les partager à la base d'abord avant de rencontrer l'autorité.